Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 3 - JANVIER 2015

SOMMAIRE

Autres Administrations

SANTE

Arrêté N °2014318-0004 - Arrêté D- PRPS- MS- GDR n °2014-332 relatif à la demande d'agrément concernant l'ouverture d'une implantation supplémentaire au 18, Rue Sadi Carnot - 60800 CREPY EN VALOIS sous la dénomination sociale "AMBULANCES DE CREPY" présentée par la Société "AMBULANCES GOSSET ASSOCIES" ayant pour gérant M. Frédéric CHERY et M. Pierre- Yves VANSTAVEL. 1

Arrêté N °2014325-0009 - Arrêté modificatif DH-2014-451 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2014 au Centre Hospitalier Intercommunal de COMPIEGNE NOYON 6

Arrêté N °2014325-0010 - Arrêté modificatif DH-2014-453 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2014 au Centre Hospitalier Interdépartemental de CLERMONT 13

Arrêté N °2014325-0011 - Arrêté modificatif DH-2014-458 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2014 à la Polyclinique Saint Côme à COMPIEGNE 17

Arrêté N °2014350-0016 - Arrêté conjoint D- PRPS- MS- GDR n °2014-568 portant modification de l'arrêté conjoint D- PRPS- MS- GDR n °2014-554 du 16 Décembre 2014 fixant la composition du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS- TS) de l'Oise. 21

Arrêté N °2014356-0013 - Arrêté D- PRPS- MS- GDR n °2014-591 relatif à la garde départementale des entreprises privées de transport sanitaire terrestre pour la période de Janvier à Décembre 2015 pour le département de l'Aisne. 24

Arrêté N °2014356-0014 - Arrêté D- PRPS- MS- GDR n °2014-524 relatif à la cessation d'activité de l'entreprise de transports sanitaires "Ambulances de CREPY" exploitée par Madame Charlotte CHRISTMANN. 41

Arrêté N °2014356-0015 - Arrêté D- PRPS- MS- GDR n °2014-523 relatif à la cessation d'activité de l'entreprise de transports sanitaires "Ambulances du MULTIEN" exploitée par Monsieur Daniel HANNEZO PILARD. 44

Arrêté N °2014364-0006 - Arrêté n ° 2014-022 DG- CDSDU modifiant la composition de la Conférence de Territoire Oise Est 47

Arrêté N °2014364-0008 - Arrêté n ° 2014-023 DG- CDSDU modifiant la composition de la Conférence de Territoire Oise Ouest 54

Arrêté N °2014364-0009 - Arrêté n ° 2014-019 DG- CDSDU modifiant la composition de la Conférence de Territoire Somme 61

Arrêté N °2014364-0011 - Arrêté n ° 2014-020 DG- CDSDU modifiant la composition de la Conférence de Territoire Aisne Sud 68

Arrêté N °2014364-0012 - Arrêté n ° 2014-021 DG- CDSDU modifiant la composition de la Conférence de Territoire Aisne- Nord/ Haute- Somme 74

Arrêté N °2015006-0005 - Arrêté DH_2014_437 approuvant l'avenant n °1 à la convention constitutive de la Communauté Hospitalière du Territoire Aine Nord Haute Somme 80

Direction Régionale des finances publiques de Picardie

Arrêté N °2015012-0001 - Arrêté de suppression de la régie d'avances auprès de la Direction régionale des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme 83

Préfecture de la Somme

Bureau du Cabinet

Arrêté N °2014345-0015 - Honorariat d'élu (M. Paul- André BOUTHORS) 86
Arrêté N °2014345-0016 - Honorariat d'élu (M. Jean- Marie VAN ELSEN) 88
Arrêté N °2014345-0017 - Honorariat d'élu (M. Denis ROBIT) 90
Arrêté N °2014345-0018 - Honorariat d'élu (M. Marc RIGAUX) 92
Arrêté N °2014345-0019 - Honorariat d'élu (M. Gérard GUYON) 94
Arrêté N °2014345-0020 - Honorariat d'élu (M. Christian ALIX) 96
Arrêté N °2014356-0016 - Honorariat d'élu (M. Daniel WARTELLE) 98
Arrêté N °2014356-0017 - Honorariat d'élu (M. Pierre LUCAS) 100
Arrêté N °2014356-0018 - Honorariat d'élu (M. Jacques VAN OOSTENDE) 102
Arrêté N °2014356-0019 - Honorariat d'élu (M. Henri GAURET) 104
Arrêté N °2014356-0020 - Honorariat d'élu (M. Maurice TONDELLIER) 106
Arrêté N °2014356-0021 - Honorariat d'élu (M. Nicolas LAVOINE) 108
Arrêté N °2014356-0022 - Honorariat d'élu (M. Claude LOISELLE) 110
Arrêté N °2014356-0023 - Honorariat d'élu (M. Pierre BAMIERE) 112
Arrêté N °2014364-0005 - Arrêté portant constitution d'un jury d'examen du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique 114

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Arrêté N °2014349-0010 - Arrêté relatif à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, section "structures, économie des exploitations et coopératives" - Autorisation d'exploiter accordée à Madame Sandrine ACLOQUE et Monsieur Ludovic ACLOQUE pour une surface de 3,34 ha de terres 117
Arrêté N °2014349-0011 - Arrêté relatif à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, section "structures, économie des exploitations et coopératives" - Autorisation d'exploiter accordée à la société l'EARL DE LA VALLEE DE L'EPINE pour une surface de 3,34 ha de terres 122

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale

Arrêté N °2015005-0010 - Habilitation funéraire n ° 15-80-17 - Renouvellement - Entreprise MARTIN- CHRETIEN, 26 bis, rue de Vignacourt à SAINT- OUEN 127
Arrêté N °2015007-0001 - Habilitation funéraire n ° 15-80-97 - Changement d'entité et de gérant AIRAINES FUNERAIRES 4, place du Commandant Seymour à AIRAINES 130

Unité Territoriale de la Somme de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie

Autre N °2015006-0004 - ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE 133

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014318-0004

signé par
Directeur Général ARS Picardie

le 14 Novembre 2014

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté D- PRPS- MS- GDR n °2014-332 relatif à la demande d'agrément concernant l'ouverture d'une implantation supplémentaire au 18, Rue Sadi Carnot - 60800 CREPY EN VALOIS sous la dénomination sociale "AMBULANCES DE CREPY" présentée par la Société "AMBULANCES GOSSET ASSOCIES" ayant pour gérant M. Frédéric CHERY et M. Pierre- Yves VANSTAVEL.

Agence Régionale de Santé Picardie

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

Arrêté D-PRPS-MS-GDR n° 2014-332 relatif à la demande d'agrément concernant l'ouverture d'une implantation supplémentaire au 18 Rue Sadi Carnot – 60 800 CREPY EN VALOIS sous la dénomination sociale « AMBULANCES DE CREPY» présentée par la Société « AMBULANCES GOSSET ASSOCIES » ayant pour gérant M. Frédéric CHERY et M. Pierre Yves VANSTAVEL.

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6311-1 à L.6313-1 et R.6312-1 à R.6314-6 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 05 janvier 2012 portant nomination de M. Christian DUBOSQ en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectées aux transports sanitaires terrestres ;

Vu la décision du 17 septembre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu l'arrêté n° D-PRPS-MS-GDR n° 2013-282 du 03 septembre 2013 relatif à l'agrément de l'entreprise de transports sanitaires « Ambulances GOSSET Associés » exploitée par M. Frédéric CHERY et M. Pierre Yves VANSTAVEL ;

Vu l'autorisation de transfert des autorisations de mise en service des véhicules détenues par les sociétés « Ambulances de Crépy » et « Ambulances du Multien » au profit de la société « Ambulances GOSSET Associés » du 03 octobre 2014 ;

Vu la demande présentée le 25 juin 2014 par M Frédéric CHERY et M. Pierre Yves VANSTAVEL gérants de la Société « Ambulances GOSSET Associés » concernant l'agrément d'une implantation supplémentaire sise à Crépy en Valois ;

Vu l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés et les statuts de la SARL «Ambulances GOSSET Associés» du 1er juillet 2013 ;

Vu l'acte de vente de fonds de commerce sous conditions suspensives en date du 04 juin 2014 par lequel la société « Ambulances du Multien » dont le siège social est situé 18 Avenue Sadi Carnot à Crépy en Valois et immatriculée au RCS sous le n° 342 948 882 cède à la société « Ambulances GOSSET Associés » son fonds de commerce ;

Vu l'acte de vente de fonds de commerce sous conditions suspensives en date du 04 juin 2014 par lequel la société « Ambulances de Crépy » dont le siège social est situé 18 Avenue Sadi Carnot à Crépy en Valois et immatriculée au RCS sous le n° 342 766 987 cède à la société « Ambulances GOSSET Associés » son fonds de commerce ;

Considérant qu'en application de l'article R.6312-13 du code de la santé publique, l'agrément portant à la fois sur les transports effectués au titre de l'aide médicale urgente et sur ceux effectués sur prescription médicale ne peut être délivré qu'aux personnes physiques ou morales disposant : de personnels titulaires du diplôme d'état d'ambulancier, éventuellement accompagnés de personnels des catégories mentionnées au 3° et 4° de l'article R.6312-7, de véhicules des catégories A ou C mentionnées à l'article R.6312-8 et d'installations matérielles conformes aux normes définies à l'arrêté du 10 février 2009 ;

Considérant que l'entreprise sur l'implantation de Crépy en Valois dispose de personnels titulaires du diplôme d'état d'ambulancier ;

Considérant que l'entreprise dispose de véhicules relevant de la catégorie A et C ;

Considérant que les installations matérielles de l'entreprise sont conformes aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009.

ARRETE

Article 1er : Un agrément n° 60.08 est délivré, à compter du 1er janvier 2015 à la Société « Ambulances GOSSET Associés» exploitée par M Frédéric CHERY et M. Pierre Yves VANSTAVEL, pour une implantation – 18 Rue Sadi Carnot – 60 800 CREPY EN VALOIS, désignée sous la dénomination commerciale « Ambulances de CREPY ».
Cet agrément est délivré pour l'accomplissement des transports sanitaires des malades, blessés ou parturientes dans le cadre de l'aide médicale urgente, ainsi que pour les transports effectués sur prescription médicale.

Article 2 : L'entreprise de transports sanitaires est soumise à l'obligation de participer à la garde départementale en fonction de ses moyens matériels et humains.

Article 3 : Les caractéristiques de l'entreprise précitée font l'objet de la fiche annexée au présent arrêté, toute modification devra être notifiée à l'Agence Régionale de Santé.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressées ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

1) d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie, sise 52, rue Daire 80037 Amiens
2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes
3) d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens.
4) En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié aux gérants de la société « Ambulances GOSSET Associés », aux caisses chargées du versement des ressources d'assurance maladie, à l'association de transports sanitaires d'urgence de l'Oise, au service d'aide médicale urgente de l'Oise et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Amiens, le 14 NOV. 2014

Pour le Directeur général de l'agence régionale de santé et par délégation,
La Directrice générale adjointe,

Françoise VAN RECHEM

ANNEXE 1 à L'ARRETE D-PRSPS-MS-GDR n°2014-332
Relatif à l'agrément de l'implantation sise à CREPY EN VALOIS – 18 Rue Sadi Carnot
Sous la Dénomination commerciale « Ambulances de Crépy »

Gérants : Monsieur Frédéric CHERY et Monsieur Pierre Yves VANSTAVEL

VEHICULES

Ambulances

128 – PEUGEOT n° BB 145 DH – Catégorie A Type B
129 – RENAULT n° CD 577 ED – Catégorie A Type B
229 – RENAULT n° 197 BEM 60 – Catégorie A Type B
130 – RENAULT n° 7753 ZW 60 – Catégorie C Type A
131 – VOLKSWAGEN n° AT 008 JA – Catégorie C Type A
132 – RENAULT n° BY 288 DQ – Catégorie C Type A
230 – VOLKSWAGEN n° AF 319 FZ – Catégorie C Type A
231 – VOLKSWAGEN n° BB 432 TD – Catégorie C Type A

Véhicules Sanitaires Légers

133 – CITROEN n° 692 BXL 60 – Type D
134 – SKODA n° AP 587 DW – Type D

EQUIPAGE

Titulaire du Diplôme d'Etat Ambulancier

1 – GREGOIRE Cécile, née le 23/06/1979
Permis B Ambulance jusqu'au 28/08/2018 – CCA n° 75 2005 0593 à Paris le 14 décembre 2005

2 – GREGOIRE Nicolas, né le 13/09/1981
Permis B Ambulance jusqu'au 21/12/2014 – CCA n° 75 2005 0596 à Paris le 14 décembre 2005

3 – MERON Rémy, né le 02/11/1972
Permis B Ambulance jusqu'au 04/03/2018 – CCA n° 75 95 0131 à Paris le 12 avril 1995

4 – MAILLARD Virginie, née le 26/03/1975
Permis B Ambulance jusqu'au 13/04/2017 – DEA n° 0153350 à Amiens le 23 janvier 2008

5 – ROLAND Francis, né le 21/09/1956
Permis B Ambulance jusqu'au 21/09/2016 – CCA n° 83800022 à Amiens le 25 mars 1983

6 – WANECQ Ludivine, née le 04/11/1978
Permis B Ambulance jusqu'au 18/09/2017 – DEA n° 0810154 à Amiens le 14 juin 2013

7 – SABALOT Alain, né le 11/06/1969
Permis B Ambulance jusqu'au 21/07/2015 – DEA n° 0398835 à Amiens le 15 juin 2011

8 – HAAS Arnaud, né le 21/05/1984
Permis B Ambulance jusqu'au 05/02/2018 – DEA n° 810209 à Amiens le 20 janvier 2014

9 – LETUPE Sébastien, né le 25/07/1973
Permis B Ambulance jusqu'au 12/09/2018 – CCA n° 75 2003 0638 à Paris le 03 décembre 2003

10 – VANSTAVEL Pierre Yves, né le 29/08/1978 Gérant de la société
Permis B Ambulance jusqu'au 17/10/2019 – CCA n° 75 00 0601 à Paris le 10 juillet 2000

11 – CHERY Frédéric, né le 17/01/1965 Gérant de la société
Permis B Ambulance jusqu'au 07/10/2016 – CCA n° 75 85 0223 à Paris le 04 juillet 1985

Titulaire du Diplôme d'Auxiliaire Ambulancier

1 – KOLASINSKI Jean Michel, né le 28/12/1962
Permis B Ambulance jusqu'au 29/12/2016 – BNS à Beauvais le 28 mai 1980

2 – DECRUCQ Muriel, née 13/10/1965
Permis B Ambulance jusqu'au 09/04/2015 – AFPS à Senlis le 05 juin 2005

3 – BOULANGER Gilles, né le 13/08/1977
Permis B Ambulance jusqu'au 21/03/2019 – PSC1 n° 95200905008001 à Ermont le 02 juin 2009

4 – PIQUANT Aurelle, née le 18/09/1982
Permis B Ambulance jusqu'au 19/09/2019 – AFPS à Crépy en Valois le 26 septembre 2009

5 – ACARY Flavien, né le 01/12/1977
Permis B Ambulance jusqu'au 18/06/2015 – Attestation Auxiliaire Ambulancier à Lamorlaye le 14 janvier 2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014325-0009

signé par
Directeur Général ARS Picardie

le 21 Novembre 2014

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté modificatif DH-2014-451 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2014 au Centre Hospitalier Intercommunal de COMPIEGNE NOYON

ars Agence Régionale de Santé Picardie

Arrêté modificatif n° DH-2014-451 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2014

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Picardie

FINESS ET-600100721
Raison sociale : CH INTERCOMMUNAL COMPIÈGNE-NOYON

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 28/12/2012 portant adoption du projet régional de santé de la région Picardie ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la liste et les conditions de versement des aides individuelles, des prestations et des compléments de rémunération financés par le fonds d'intervention régional en application du 3o de l'article R. 1435-19 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le fonds d'intervention régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire CH INTERCOMMUNAL COMPIÈGNE-NOYON au titre du fonds d'intervention régional, en application de l'article L1435-8 et des articles R1435-16 à R1435-22 du code de la santé publique, est de :

- 26 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721311-CONSEIL, PILOT, ACCOMPAG PERF HOSP et la mission La modernisation, l'adaptation et la restructuration de l'offre de soins, au titre de l'action Fiabilisation des comptes et de l'année 2014
- 93 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721341450-AC INVESTISMTS HORS PLANS NAT.-FIR-EX CR et la mission La modernisation, l'adaptation et la restructuration de l'offre de soins, au titre de l'action AC investissements hors plans nationaux et de l'année 2014
- 55 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721341430-AC AMELIORATION DE L'OFFRE-FIR-EX CRT et la mission La modernisation, l'adaptation et la restructuration de l'offre de soins, au titre de l'action soutien à la démographie des professionnels de santé hors cancéro et de l'année 2014
- 172 521.00 euros, à imputer sur le compte 65721341430-AC AMELIORATION DE L'OFFRE-FIR-EX CRT et la mission La modernisation, l'adaptation et la restructuration de l'offre de soins, au titre de l'action soutien à la démo des profs de santé hors cancéro (assistants partagés régionaux) et de l'année 2014
- 2 005 000.00 euros, à imputer sur le compte 65611132210-PDSES EN ETABLIS PUB FIR - EX COUR et la mission Permanence des soins, au titre de l'action PDSES et de l'année 2014
- 50 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721311-CONSEIL, PILOT, ACCOMPAG PERF HOSP et la mission La modernisation, l'adaptation et la restructuration de l'offre de soins, au titre de l'action Phare et de l'année 2014
- 162 771.00 euros, à imputer sur le compte 65721341230-CONSULTATION MEMOIRE - EX COUR et la mission La prévention des handicaps et de la perte d'autonomie, au titre de l'action Consultations mémoire et de l'année 2014
- 644 371.00 euros, à imputer sur le compte 657213411210-EQUIPES MOBILES SOINS PALLIATIFS-EX COUR et la

mission L'amélioration de la qualité et de la coordination des soins, au titre de l'action Equipes mobiles soins palliatifs et de l'année 2014

- 149 300.00 euros, à imputer sur le compte 657213411220-EQUIPES LIAISON ADDICTOLOGIE- EX COUR et la mission L'amélioration de la qualité et de la coordination des soins, au titre de l'action Equipes Liaison Addictologie et de l'année 2014
- 83 045.00 euros, à imputer sur le compte 657213411310-PRATIQ.SOINS CANCEROLOGIE-EX COUR et la mission L'amélioration de la qualité et de la coordination des soins, au titre de l'action Action de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie et de l'année 2014
- 58 485.00 euros, à imputer sur le compte 657213411320-PSYCHO-ASSIST.SOC.HP CANCER-EX COUR et la mission L'amélioration de la qualité et de la coordination des soins, au titre de l'action Emploi de psychologues ou AS dans les services prévus par les plans nat. SP et de l'année 2014
- 300 000.00 euros, à imputer sur le compte 657213411120-CENTRES PERINATAUX - EXERCICE COURANT et la mission L'amélioration de la qualité et de la coordination des soins, au titre de l'action Centres Périnataux et de l'année 2014
- 418 250.00 euros, à imputer sur le compte 6572133240-EDUCATION THERAPEUTIQ.DU PATIENT-FIR-EX CRT et la mission Prévention, au titre de l'action ETP et de l'année 2014
- 66 585.00 euros, à imputer sur le compte 657213411110-CDAG - EXERCICE COURANT et la mission Prévention, au titre de l'action CDAG et de l'année 2014
- 170 952.00 euros, à imputer sur le compte 65721341210-EQUIPES MOBILES DE GERIATRIE - EX COUR et la mission L'amélioration de la qualité et de la coordination des soins, au titre de l'action Equipes mobiles gériatrie et de l'année 2014
- -29 745.00 euros, à imputer sur le compte 65721341430-AC AMELIORATION DE L'OFFRE-FIR-EX CRT et la mission La modernisation, l'adaptation et la restructuration de l'offre de soins, au titre de l'action assistants partagés régionaux et de l'année 2014
- 50 000.00 euros, à imputer sur le compte 657213280-RH- AUTRES - EX COURANT et la mission L'amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de santé et l'accompagnement social de la modernisation des établissements de santé, au titre de l'action Appel à Projets RH et de l'année 2014

Soit un montant total cumulé de 4 475 535.00 euros au titre de l'année 2014

Article 2 :

CPAM de l'Oise procèdera aux opérations de paiement suivantes:

- 26 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721311-CONSEIL, PILOT, ACCOMPAG PERF HOSP, au titre de l'action Fiabilisation des comptes
- Après réception des justificatifs et validation de service fait, la dépense sera ordonnancée par la DG de l'ARS
- 93 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721341450-AC INVESTISMTS HORS PLANS NAT.-FIR-EX CR, au titre de l'action AC investissements hors plans nationaux
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 55 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721341430-AC AMELIORATION DE L'OFFRE-FIR-EX CRT, au titre de l'action soutien à la démographie des professionnels de santé hors cancéro
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 172 521.00 euros, à imputer sur le compte 65721341430-AC AMELIORATION DE L'OFFRE-FIR-EX CRT, au titre de l'action soutien à la démo des profs de santé hors cancéro (assistants partagés régionaux)
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.

- 2 005 000.00 euros, à imputer sur le compte 65611132210-PDSES EN ETABLIS PUB FIR - EX COUR, au titre de l'action PDSES
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 50 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721311-CONSEIL, PILOT, ACCOMPAG PERF HOSP, au titre de l'action Phare
- Après réception des justificatifs et validation de service fait, la dépense sera ordonnancée par la DG de l'ARS
- 162 771.00 euros, à imputer sur le compte 65721341230-CONSULTATION MEMOIRE - EX COUR, au titre de l'action Consultations mémoire
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 644 371.00 euros, à imputer sur le compte 657213411210-EQUIPES MOBILES SOINS PALLIATIFS-EX COUR, au titre de l'action Equipes mobiles soins palliatifs
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 149 300.00 euros, à imputer sur le compte 657213411220-EQUIPES LIAISON ADDICTOLOGIE- EX COUR, au titre de l'action Equipes Liaison Addictologie
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 83 045.00 euros, à imputer sur le compte 657213411310-PRATIQ.SOINS CANCEROLOGIE-EX COUR, au titre de l'action Action de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 58 485.00 euros, à imputer sur le compte 657213411320-PSYCHO-ASSIST.SOC.HP CANCER-EX COUR, au titre de l'action Emploi de psychologues ou AS dans les services prévus par les plans nat. SP
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 300 000.00 euros, à imputer sur le compte 657213411120-CENTRES PERINATAUX - EXERCICE COURANT, au titre de l'action Centres Périnataux
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 418 250.00 euros, à imputer sur le compte 6572133240-EDUCATION THERAPEUTIQ.DU PATIENT-FIR-EX CRT, au titre de l'action ETP
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 66 585.00 euros, à imputer sur le compte 657213411110-CDAG - EXERCICE COURANT, au titre de l'action CDAG
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 170 952.00 euros, à imputer sur le compte 65721341210-EQUIPES MOBILES DE GERIATRIE - EX COUR, au titre de l'action Equipes mobiles gériatrie
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- -29 745.00 euros, à imputer sur le compte 65721341430-AC AMELIORATION DE L'OFFRE-FIR-EX CRT, au titre de l'action assistants partagés régionaux
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 50 000.00 euros, à imputer sur le compte 657213280-RH- AUTRES - EX COURANT, au titre de l'action Appel à Projets RH
- Après réception des justificatifs et validation de service fait, la dépense sera ordonnancée par la DG de l'ARS

Article 3 :

A compter du 1er janvier 2015, dans l'attente de la fixation du montant des crédits FIR pour l'année 2015, des acomptes mensuels égaux à un douzième du montant des crédits FIR pour 2014 seront versés à l'établissement :

- Montant du douzième pour le compte 65721341450-AC INVESTISMTS HORS PLANS NAT.-FIR-EX CR : 7 750.00 euros

- Montant du douzième pour le compte 65721341430-AC AMELIORATION DE L'OFFRE-FIR-EX CRT : 4 583.33 euros
- Montant du douzième pour le compte 65721341430-AC AMELIORATION DE L'OFFRE-FIR-EX CRT : 14 376.75 euros
- Montant du douzième pour le compte 65611132210-PDSES EN ETABLIS PUB FIR - EX COUR : 167 083.33 euros
- Montant du douzième pour le compte 65721341230-CONSULTATION MEMOIRE - EX COUR : 13 564.25 euros
- Montant du douzième pour le compte 657213411210-EQUIPES MOBILES SOINS PALLIATIFS-EX COUR : 53 697.58 euros
- Montant du douzième pour le compte 657213411220-EQUIPES LIAISON ADDICTOLOGIE- EX COUR : 12 441.67 euros
- Montant du douzième pour le compte 657213411310-PRATIQ.SOINS CANCEROLOGIE-EX COUR : 6 920.42 euros
- Montant du douzième pour le compte 657213411320-PSYCHO-ASSIST.SOC.HP CANCER-EX COUR : 4 873.75 euros
- Montant du douzième pour le compte 657213411120-CENTRES PERINATAUX - EXERCICE COURANT : 25 000.00 euros
- Montant du douzième pour le compte 6572133240-EDUCATION THERAPEUTIQ.DU PATIENT-FIR-EX CRT : 34 854.17 euros
- Montant du douzième pour le compte 657213411110-CDAG - EXERCICE COURANT : 5 548.75 euros
- Montant du douzième pour le compte 65721341210-EQUIPES MOBILES DE GERIATRIE - EX COUR : 14 246.00 euros
- Montant du douzième pour le compte 65721341430-AC AMELIORATION DE L'OFFRE-FIR-EX CRT : -2 478.75 euros

Soit un montant total de 362 461,25 euros.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence régionale de Santé Picardie, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Le 21/11/2014,

Le Directeur Général de l'Agence régionale de Santé Picardie

Pour empêchement
et par délégation

Monsieur Christian DUBOSQ

Le Directeur de l'hospitalisation

Thierry VEJUX

Etablissement évalué :	CH de Compiègne-Noyon
Date d'évaluation :	
Mise à jour du document :	déc.-14

CODE :

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens : Annexe 8 Financements

☐ MIG	☐ AC	☐ DAF	☐ USLD	☐ FIQCS	☒FIR	☐ FMESPP	☐ AUTRES

Intitulé de la mesure

Amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de santé et l'accompagnement social de la modernisation des établissements de santé au titre de l'action Appel à projet RH de l'année 2014

Base réglementaire :	L'accord cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psycho-sociaux dans la fonction publique et la circulaire du 20 mars 2014 traduisent l'ambition collective de mettre en œuvre une démarche d'amélioration durable des conditions de vie desagents de la Fonction Publique, et par là même, d'amélioration du service rendu aux usagers.
Document de référence :	Instruction N°DGOS/RH3/MEIMMS/2013/410 du 17 décembre 2013 relative aux mesures d'amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de santé et d'accompagnement social de la modernisation des établissements de santé et d'accompagnement social de la modernisation des établissemenst de santé éligibles au FIR
Critères d'éligibilité :	Nouveau projet s'inscrivant dans la cadre de la prévention des risques psychosociaux Projet cofinancé par l'établissement Adéquation du projet avec les orientations nationales et régionales Cohérence du projet avec les documents stratégiques de l'établissement Qualité et pertinence du diagnostic Adéquation des actions au diagnostic Adéquation des actions aux effets attendus Pertinence de déploiement du projet Intégration des modalités de suivi et d'évaluation du projet Caractère novateur du projet Existence de partenariats avec d'autres établissements ou structures Caractère territorial du projet
Modalité de délégation :	

Périmètre de financement :	Financement du sous projet 2 : Démarche de prévention de l'absentéïsme dans le carde d'un projet global de l'établissement de "Bien être au travail" (3 sous projets : RPS et Doc Unique, Prévention absentéisme, GPMC).
Critères de compensations :	

Type de financement	Montant	Date notification
Phase 1 : analyse des données de l'absenteïsme et évaluation du dispositif actuel de l'établissement	18 000 €	
Phase 2 : Etude fine de l'absentéïsme dans 10 services cliniques	21 000 €	
Phase 3 : plan d'action pour mesurer, prévenir et réduire l'absenteïsme	11 000 €	
Total à verser en 2014	**50 000 €**	

Evaluation annuelle

Activité

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution En nombre	Evolution En pourcentage

Observations, remarques :

Qualité

	OUI	NON	Remarques 2014	2015	2016	2017	2018

Objectifs :	Analyser la masse salariale Analyser l'impact de l'absentéïsme sur la masse salariale et réaliser une cartographie de l'absentéïsme. Définir un cahier des charges en lien avec les partenaires sociaux déstiné à la réalisation d'un audit extérieur sur les causes de l'absentéïsme et sur le déploiement d'un plan d'action détaillé et concret. Déployer le plan d'action. Développer une politique d'amélioration des conditions de travail et de santé au travail Initier une démarche d'audit de l'absentéïsme permettant d'identifier des pistes d'actions de prévention de l'absentéïsme et de lutte contre l'absentéïsme abusif qui pèse sur les conditions de travail. Recruter et intégrer à la politique de prévention de l'absentéïsme un médecin du travail interne à l'établissement. Participer au projet régional de prévention des risques psycho-sociaux en partenariat avec l'ARS. Refondre le document unique des risques professionnels.
Besoins régionaux :	Développement d'une politique de prévention active des risques psycho-sociaux et de lutte contre l'absenteïsme

Liste des pièces justificatives à fournir :	Budget prévisionnel et bilan des actions menées Attestations d'engagement et de service fait
Séquencage prévisible du paiement :	En une fois

Etablissement évalué :	CHICN
Date d'évaluation :	
Mise à jour du document :	nov-14

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
FICHE FIR
Postes assistants partagés

Base réglementaire :	Code de la santé publique : articles L.6145-1 et suivants, et R.6145-10 et suivants ; article R.6152-501 et suivants relatifs au statut des assistants des hôpitaux Code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-22-6, L162-22-9, L.162-22-13, L174-1, R.162-32 et suivants R162-42
Document de référence :	Cahier des charges Politiques d'allocation des crédits d'aides à la contractualisatin ARS Picardie - juillet 2011 Cahier des charges DGOS relatif à la contractualisation des AC - février 2012 Circulaire n°DGOS/R1/2013/144 du 29 mars 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé, annexe III Circulaire N°SG/2013/195 du 14 mai 2013 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2013 Courrier du DG de l'ARS de Picardie en date du 6 juin 2013 proposant de renforcer le dispositif en finançant 2 postes supplémentaires à 50% sur 2 ans dès 2013, pour atteindre un objectif de 25 postes en 2015 Arrêté n° D-PRPS-MS-GDR-2013-224 du 3 juillet 2013 relatif au financement des postes d'assistants partagés ARS Circulaire N°SG/DGOS/2014/96 du 31 mars 2014 relative aux modalités de mise en oeuvre du fonds d'intervention régional en 2014 Arrêté n° D-PRPS-MS-GDR-2014- 215 du 7 juillet 2014 relatif au financement des postes d'assistants partagés ARS
Objectifs :	La région Picardie connait de profondes difficultés en terme de recrutement médical. L'objectif de la politique régionale est d'anticiper ces difficultés et d'adapter l'offre de santé en consolidant les plateaux techniques existants et en organisant l'offre de soins en proximité. Dans ce cadre : **Fidéliser les professionnels médicaux en Picardie** est un objectif primordial
Critères d'éligibilité :	Réponse à l'appel à projet relatif aux postes d'assistants partagés : amélioration de l'offre de soins / soutien à la démographie des professionnels de santé hors cancérologie ; Critères de sélection des établissements retenus au titre de cette dotation définis dans le cahier des charges.
Critères de compensation	Engagement : Offrir un poste de PH suite au contrat d'assistant ; Participer au financement du poste (prime d'engagement et prime multisite à charge de l'établissement employeur)
Périmètre de financement :	Postes financés à hauteur de 50 % de la rémunération sur 2 ans ; + 8 postes financés au prorata du temps effectué au centre hospitalier universitaire d'Amiens pour la seconde année ;
Indicateurs d'évaluation :	1) Situation du praticien à l'issue du contrat de 2 ans, 2) Préciser si le praticien est resté dans l'établissement et le type de poste occupé 3) Si le praticien a quitté l'établissement : préciser le motif du départ et le devenir du praticien

Montant de la dotation

Etablissement employeur	Nom du praticien	Période	Discipline	Montant financé	
CHICN	BOURGEOIS-DUCOURNAU Morgane	de nov 2014 à oct 2015		29 745 €	
CHICN	PRUVOT-OCCEAN Anne-Sophie	de mai 2014 à avril 2015		23 796 €	
CHICN	LATERZA LEROY Cécile	de nov 2014 à oct 2015		29 745 €	
CHICN	PODIK Jean Etienne	de nov 2014 à oct 2015		29 745 €	
CHICN	BEKEL Lilia	de nov 2014 à oct 2015		29 745 €	

Total versement FIR	**142 776 €**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014325-0010

signé par
Directeur Général ARS Picardie

le 21 Novembre 2014

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté modificatif DH-2014-453 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2014 au Centre Hospitalier Interdépartemental de CLERMONT

Arrêté modificatif n° DH-2014-453 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2014

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Picardie

FINESS EJ-600100028
Raison sociale : CENTRE HOSPITALIER INTERDÉPARTEMENTAL

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 28/12/2012 portant adoption du projet régional de santé de la région Picardie ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la liste et les conditions de versement des aides individuelles, des prestations et des compléments de rémunération financés par le fonds d'intervention régional en application du 3o de l'article R. 1435-19 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le fonds d'intervention régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire CENTRE HOSPITALIER INTERDÉPARTEMENTAL au titre du fonds d'intervention régional, en application de l'article L1435-8 et des articles R1435-16 à R1435-22 du code de la santé publique, est de :

- 26 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721311-CONSEIL, PILOT, ACCOMPAG PERF HOSP et la mission La modernisation, l'adaptation et la restructuration de l'offre de soins, au titre de l'action Fiabilisation des comptes et de l'année 2014
- 50 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721311-CONSEIL, PILOT, ACCOMPAG PERF HOSP et la mission La modernisation, l'adaptation et la restructuration de l'offre de soins, au titre de l'action compta ana lytique hospitalière et de l'année 2014
- 21 000.00 euros, à imputer sur le compte 6572133240-EDUCATION THERAPEUTIQ.DU PATIENT-FIR-EX CRT et la mission Prévention, au titre de l'action ETP et de l'année 2014
- -50 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721311-CONSEIL, PILOT, ACCOMPAG PERF HOSP et la mission La modernisation, l'adaptation et la restructuration de l'offre de soins, au titre de l'action compta ana lytique hospitalière et de l'année 2014

Soit un montant total cumulé de 47 000.00 euros au titre de l'année 2014

Article 2 :

CPAM de l'Oise procèdera aux opérations de paiement suivantes:

- 26 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721311-CONSEIL, PILOT, ACCOMPAG PERF HOSP, au titre de l'action Fiabilisation des comptes
- Après réception des justificatifs et validation de service fait, la dépense sera ordonnancée par la DG de l'ARS.

- 50 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721311-CONSEIL, PILOT, ACCOMPAG PERF HOSP, au titre de l'action compta ana lytique hospitalière
- Après réception des justificatifs et validation de service fait, la dépense sera ordonnancée par la DG de l'ARS
- 21 000.00 euros, à imputer sur le compte 6572133240-EDUCATION THERAPEUTIQ.DU PATIENT-FIR-EX CRT, au titre de l'action ETP
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- -50 000.00 euros, à imputer sur le compte 65721311-CONSEIL, PILOT, ACCOMPAG PERF HOSP, au titre de l'action compta ana lytique hospitalière
- Après réception des justificatifs et validation de service fait, la dépense sera ordonnancée par la DG de l'ARS

Article 3 :

A compter du 1er janvier 2015, dans l'attente de la fixation du montant des crédits FIR pour l'année 2015, des acomptes mensuels égaux à un douzième du montant des crédits FIR pour 2014 seront versés à l'établissement :
- Montant du douzième pour le compte 6572133240-EDUCATION THERAPEUTIQ.DU PATIENT-FIR-EX CRT : 1 750.00 euros

Soit un montant total de 1 750.00 euros.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence régionale de Santé Picardie, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Le 21/11/2014,

Le Directeur Général de l'Agence régionale de Santé Picardie,

Par empêchement
et par délégation,

Le Directeur de l'hospitalisation

Thierry VEJUX

Monsieur Christian DUBOSQ

Etablissement évalué :	CHSI Clermont
Date d'évaluation :	
Mise à jour du document :	déc-14

CODE :

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens : Annexe 8 Financements							
☐ MIG	☐ AC	☐ DAF	☐ USLD	☐ FIQCS	☒FIR	☐ FMESPP	☐ AUTRES

Intitulé de la mesure

DEPLOIEMENT DE LA COMPTABILITE ANALYTIQUE HOSPITALIERE VAGUE 2

Base réglementaire :	La Comptabilité Analytique Hospitalière (CAH) constitue l'un des outils essentiels pour les décideurs hospitaliers, directeurs et médecins, dans l'aide au pilotage efficient de leur structure. A ce titre, la DGOS à lancé le 18 mars 2013 le plan national d'aide au déploiement de la comptabilité analytique hospitalière des établissements de santé. (INSTRUCTION N° DGOS/PF1/2013/104 du 18 mars 2013). Textes de référence : - Article R.6145-7 du code de la santé publique ; - Circulaire N° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'interventions régionales créées par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012
Document de référence :	**Documents méthodologiques DGOS ANAP ATIH**
Critères d'éligibilité :	Les établissements publics de santé picards ayant un faible niveau de maturité en comptabilité analytique hospitalière (observatoire OCAH) et necessitant une assistance notamment sur le retraitement comptable.

Périmètre de financement :	Le dispositif de déploiement de la comptabilité analytique hospitalière est piloté, à l'échelon national, par la DGOS. Il repose au niveau régional sur la constitution et l'animation par l'ARS Picardie d'un réseau de professionnels hospitaliers autour de l'analyse et du contrôle de gestion : en donnant l'impulsion du déploiement de la CAH, en identifiant les établissements référents les plus avancés en matière de comptabilité analytique et les établissements nécessitant un appui, en assurant le suivi régional de la démarche via le dispositif de suivi prévu par l'ANAP et enfin en apportant à ces établissements un soutien financier conformément aux recommandations de la CIRCULAIRE N° SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 qui prévoit d'apporter ce soutien financier aux établissements. Le CHSI de Clermont sera l'établissement porteur du soutien à l'animation régionale via un contrat avec un cabinet conseil expert financé sur la base du FIR.

Type de financement	Montant	Date notification
Base de reconduction		
Pour mémoire: montant alloué en 2013	30 000,00	
Mesure nouvelle 2014	50 000,00	29/09/2014
Débasage	-50 000,00	déc-14
Total versé en 2014	**0,00**	

Evaluation annuelle

Observations, remarques : Nécessité d'apport d'un cabinet conseil expert, déjà retenu par d'autres régions, et ayant travaillé avec la DGOS.

Objectifs :	Parmi les résultats attendus, on retrouve : 1/ Mettre en place les pré-requis du Guide méthodologique de la CAH, dans sa version en vigueur au 1er janvier 2012 et produire le Tableau Analytique Commun (TAC) répondant à ces pré-requis. L'Établissement Accompagné s'engage pour ce faire à participer en 2013 à l'ensemble des modules de l'atelier technique animé par l'ARS et le cabinet conseil retenu. 2/ Savoir produire, à l'aide du TAC réalisé en objectif 1, le Retraitement Comptable (RTC), conformément au Guide du RTC en vigueur lors de la campagne de production du RTC qui aura lieu au cours de la durée d'exécution du présent contrat. L'Établissement accompagné s'engage à utiliser les résultats nationaux du retraitement comptable en interne afin d'apprécier la Performance des coûts constatés en interne. 3/ Savoir produire des Tableaux De Bord stratégiques à destination de la Direction. Ces Tableaux De Bord devront pouvoir être produits à une échéance trimestrielle / mensuelle. 4/ Produire des Tableaux De Bord médico-économiques à destination des chefs de pôles / des chefs de service. Ces Tableaux De Bord devront pouvoir être produits à une échéance trimestrielle / mensuelle. 5/ Participer à une formation sur la CAH. 6/ Utiliser les données nationales de la Base d'Angers et de l'ENCC pour réaliser des études comparatives et apprécier la Performance des coûts constatés en interne. 7/ Produire, à l'aide du TAC, des Comptes de Résultats par pôle, selon une méthodologie de coûts complets / selon une méthodologie de coûts partiels. Ces Comptes de Résultats devront pouvoir être produits à une échéance annuelle. 8/ Produire, à l'aide du TAC, les fiches de la Base d'Angers. 9/ Produire, à l'aide du TAC, un Tableau Coûts Case-Mix pour l'ensemble de l'Établissement (et non au niveau des pôles), conformément à la méthodologie du Guide de l'ENCC MCO 2010.
Besoins régionaux :	Dans le cadre de l'animation du plan de déploiement de la CAH au niveau de la région, ce soutien va se matérialiser par des formations et une assistance opérationnelle : Phase 1: réunion de restitution de la campagne RTC 2014 (exercice 2013) et perspectives 2015 Phase 2 : formations de contrôle de gestion hospitalier (Crea, base d'angers, TCCM) Phase 3 : animation de groupes de travail selon thématiques par grands champs d'activité (MCO, SSR, PSY) Phase 4 : groupe de travail et support autour du retraitement comptable 2015 (exercice 2014)

Liste des pièces justificatives à fournir :	Acte d'engagement du marché

Séquencage prévisible du paiement :	En une fois sur production de la pièce jointe.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014325-0011

signé par
Directeur Général ARS Picardie

le 21 Novembre 2014

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté modificatif DH-2014-458 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2014 à la Polyclinique Saint Côme à COMPIEGNE

Arrêté modificatif DH-2014-458 attribuant des crédits FIR au titre de l'année 2014

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Picardie

FINESS ET-800100754
Raison sociale : POLYCLINIQUE SAINT CÔME

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 28/12/2012 portant adoption du projet régional de santé de la région Picardie ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la liste et les conditions de versement des aides individuelles, des prestations et des compléments de rémunération financés par le fonds d'intervention régional en application du 3o de l'article R. 1435-19 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le fonds d'intervention régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire POLYCLINIQUE SAINT CÔME au titre du fonds d'intervention régional, en application de l'article L1435-8 et des articles R1435-16 à R1435-22 du code de la santé publique, est de :

- 98 807.00 euros, à imputer sur le compte 657213411310-PRATIQ.SOINS CANCEROLOGIE-EX COUR et la mission L'amélioration de la qualité et de la coordination des soins, au titre de l'action Action de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie et de l'année 2014
- 451 833.00 euros, à imputer sur le compte 65611132110 GARDES EN ETABLISS PRIVES -FIR- EX COUR et la mission Permanence des soins, au titre de l'action PDSES et de l'année 2014
- 30 000.00 euros, à imputer sur le compte 6572133240-EDUCATION THERAPEUTIQ.DU PATIENT-FIR-EX CRT et la mission Prévention, au titre de l'action ETP et de l'année 2014
- 25 239.00 euros, à imputer sur le compte 657213280-RH- AUTRES - EX COURANT et la mission L'amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de santé et l'accompagnement social de la modernisation des établissements de santé, au titre de l'action Appel à Projets RH et de l'année 2014

Soit un montant total cumulé de 605 879 euros au titre de l'année 2014

Article 2 :

CPAM de l'Oise procèdera aux opérations de paiement suivantes:

- 98 807.00 euros, à imputer sur le compte 657213411310-PRATIQ.SOINS CANCEROLOGIE-EX COUR, au titre de l'action Action de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie
- Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 451 833.00 euros, à imputer sur le compte 65611132110 GARDES EN ETABLISS PRIVES -FIR- EX COUR, au titre de l'action PDSES
- Le versement de cette subvention correspond à un droit de tirage.

- 30 000.00 euros, à imputer sur le compte 6572133240-EDUCATION THERAPEUTIQ.DU PATIENT-FIR-EX CRT, au titre de l'action ETP
  - Le versement de cette subvention s'effectuera par 12ème.
- 25 239.00 euros, à imputer sur le compte 657213280-RH- AUTRES - EX COURANT, au titre de l'action Appel à Projets RH

Article 3 :

A compter du 1er janvier 2015, dans l'attente de la fixation du montant des crédits FIR pour l'année 2015, des acomptes mensuels égaux à un douzième du montant des crédits FIR pour 2014 seront versés à l'établissement :

- Montant du douzième pour le compte 657213411310-PRATIQ.SOINS CANCEROLOGIE-EX COUR : 8 233.92 euros
- Montant du douzième pour le compte 6572133240-EDUCATION THERAPEUTIQ.DU PATIENT-FIR-EX CRT : 2 500.00 euros

Soit un montant total de 10 733.92 euros.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence régionale de Santé Picardie, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Le 21/11/2014,
Le Directeur Général de l'Agence régionale de Santé Picardie,

Par empêchement
et par délégation

Monsieur Christian DUBOSQ

Le Directeur de l'Hospitalisation
Thierry VEJUX

Etablissement évalué :	Polyclinique St Côme de Compiègne
Date d'évaluation :	
Mise à jour du document :	déc-14

CODE :

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens : Annexe 8 Financements

☐ MIG	☐ AC	☐ DAF	☐ USLD	☐ FIQCS	☒FIR	☐ FMESPP	☐ AUTRES

Intitulé de la mesure

Amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de santé et l'accompagnement social de lamodernisation des établissements de santé au titre de l'action Appel à projet RH de l'année 2014

Base réglementaire :	L'accord cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psycho-sociaux dans la fonction publique et la circulaire du 20 mars 2014 traduisent l'ambition collective de mettre en œuvre une démarche d'amélioration durable des conditions de vie desagents de la Fonction Publique, et par là même, d'amélioration du service rendu aux usagers.
Document de référence :	Instruction N°DGOS/RH3/MEIMMS/2013/410 du 17 décembre 2013 relative aux mesures d'amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de santé et d'accompagnement social de la modernisation des établissements de santé et d'accompagnement social de la modernisation des établissemenst de santé éligibles au FIR
Critères d'éligibilité :	Nouveau projet s'inscrivant dans la cadre de la prévention des risques psychosociaux Projet cofinancé par l'établissement Adéquation du projet avec les orientations nationales et régionales Cohérence du projet avec les documents stratégiques de l'établissement Qualité et pertinence du diagnostic Adéquation des actions au diagnostic Adéquation des actions aux effets attendus Pertinence de déploiement du projet Intégration des modalités de suivi et d'évaluation du projet Caractère novateur du projet Existence de partenariats avec d'autres établissements ou structures Caractère territorial du projet
Modalité de délégation :	

Périmètre de financement :	Financement de formations : gestion du stress, gestes et postures, conférences, methode posturale, enquêtes sociales, de soutien psychologique. Groupe de travail : identification des relations entres RPS et TMS
Critères de compensations :	

Type de financement	Montant	Date notification
Gestion du stress et de l'agressivité	6 220,00	
Gestes et postures	10 995,00	
Conférence Philosophe	700	
Formation Méthode Postural Ball	1 310,00	
Enquête sociale	1 620,00 €	
Soutien psychologique	570,00	
Groupe de travail TMS interne	2 048,00	
Réseau action TMS	1 776,00	
Total à verser en 2014	**25 239,00**	**16/12/14**

Evaluation annuelle

Activité

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution	
						En nombre	En pourcentage

Observations, remarques :

Qualité

	OUI	NON	Remarques				
			2014	2015	2016	2017	2018

Objectifs :	Identifier les relations entre risques psychosociaux et troubles musculo-squelettiques au sein des activités dans le cadre d'un groupe de travail régional et mise en œuvre d'un plan d'actions et de prévention avec formation des personnels
Besoins régionaux :	Développement d'une politique de prévention active des risques psycho-sociaux et des troubles musculo-squelettiques. Mise en place de processus expérimentaux d'organisation susceptibles d'améliorer les rythmes de travail et les relations de travail. Accompagnement des mobilités fonctionnelles et professionnelles.
Liste des pièces justificatives à fournir :	Budget prévisionnel et bilan des actions menées Attestations d'engagement et de service fait
Séquencage prévisible du versement :	En une fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014350-0016

signé par
Directeur Général ARS Picardie
Préfet de l'Oise

le 16 Décembre 2014

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté conjoint D- PRPS- MS- GDR n °2014-568 portant modification de l'arrêté conjoint D- PRPS- MS- GDR n °2014-554 du 16 Décembre 2014 fixant la composition du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS- TS) de l'Oise.

Agence Régionale de Santé Picardie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur

Arrêté conjoint D-PRPS-MS-GDR n° 2014-568 portant modification de l'arrêté conjoint D-PRPS-MS-GDR n° 2014-554 du 16 décembre 2014 fixant la composition du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) de l'Oise.

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1435-5, L.6314-1, R.6313-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret du Président de la République du 25 juillet 2013 nommant Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet de l'Oise ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 5 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Christian DUBOSQ en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie ;

Vu les propositions des institutions et organismes appelés à désigner des représentants en tant que membres du CODAMUPS-TS de l'Oise ;

ARRETENT

Article 1 : Le f du 2) de l'article 1 de l'arrêté conjoint D-PRPS-MS-GDR n° 2014-554 du 16 décembre 2014 fixant la composition du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports sanitaires de l'Oise est modifié comme suit :

f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

- Le Lieutenant Colonel Thierry BRUNO

Article 2 : Le i) du 3) de l'article 1 de l'arrêté conjoint D-PRPS-MS-GDR n° 2014-554 du 16 décembre 2014 fixant la composition du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports sanitaires de l'Oise est modifié comme suit :

I) Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :

Pour la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) :

Titulaires
Monsieur Pierre Yves VANSTAVEL, Groupe Creil Ambulances
Monsieur Frédéric WALLET, Ambulances WALLET
Monsieur Dominique BANSARD, Ambulances du Château
Monsieur Pascal LOTTIN, Ambulances du Beauvaisis

Suppléants :
En attente de désignation

Article 3 : Le d) et le e) de l'article 4 de l'arrêté conjoint D-PRPS-MS-GDR n°2014-552 du 16 décembre 2014 fixant la composition du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des

Soins et des Transports sanitaires de l'Oise relatif à la composition du sous-comité des transports sanitaires est modifié comme suit :

d) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

- Le Lieutenant Colonel Thierry BRUNO

e) Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :

Pour la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) :

Titulaires
Monsieur Pierre Yves VANSTAVEL, Groupe Creil Ambulances
Monsieur Frédéric WALLET, Ambulances WALLET
Monsieur Dominique BANSARD, Ambulances du Château
Monsieur Pascal LOTTIN, Ambulances du Beauvaisis

Suppléants :
En attente de désignation

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, publié aux recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de région Picardie et de la Préfecture de l'Oise et pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, sise 52 rue Daire CS 737016 80037 Amiens cedex 1, et de Monsieur le Préfet de l'Oise à la Préfecture de l'Oise, sise Place de la Préfecture 60 000 BEAUVAIS;

- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des affaires sociales, de la Santé et des droits des femmes, sise 127 rue de Grenelle 75700 PARIS 07 SP ;

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, sis 14 rue Lemerchier 80000 Amiens.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Article 5 : Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Oise et la Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Picardie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 16 DEC. 2014

Le Directeur Général,

Christian DUBOSQ

Fait à Beauvais, le 16 DEC. 2014

Le Préfet,

Emmanuel BERTHIER

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014356-0013

signé par
Directeur Général ARS Picardie

le 22 Décembre 2014

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté D- PRPS- MS- GDR n °2014-591 relatif à la garde départementale des entreprises privées de transport sanitaire terrestre pour la période de Janvier à Décembre 2015 pour le département de l'Aisne.

Agence Régionale de Santé
Picardie

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

Arrêté D-PRPS-MS-GDR n° 2014-591 relatif à la garde départementale des entreprises privées de transport sanitaire terrestre pour la période de janvier à décembre 2015 pour le département de l'Aisne.

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6312-2 à L 6312-5 et R 6312-16 à R 6312-23 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 05 janvier 2012 portant nomination de M. Christian DUBOSQ en qualité de Directeur Générale de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu la décision du 4 décembre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2003 fixant les périodes de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2005 relatif à la sectorisation de la garde ambulancière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2003 relatif au cahier des charges départemental de la garde ambulancière ;

Vu les tableaux de garde établis et proposés par l'Association des Transporteurs Sanitaires Urgents de l'Aisne en date du 21 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Sous-Comité des Transports Sanitaires de l'Aisne en date du 18 décembre 2014 ;

ARRETE

Article 1er : Le service de garde des entreprises de transport sanitaire des neuf secteurs que comporte le département de l'Aisne est fixé conformément aux tableaux ci-annexés, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Article 2 : La garde s'effectuera de la manière suivante :

- toutes les nuits de 20 heures le soir au lendemain 8 heures du matin
- les samedis, dimanches et jours fériés de 8 heures du matin à 20 heures le soir.

.../...

Article 3 : Les obligations du service de garde ne font pas obstacle aux obligations générales liées à l'agrément du transporteur sanitaire telles qu'indiquées dans les textes rappelés en visa du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au SAMU 02, à la caisse primaire d'assurance maladie de l'Aisne, aux entreprises de transport sanitaire du département et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et de la Préfecture de l'Aisne.

Article 5 : La Sous Directrice Soins de 1er recours et Professionnels de Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

1) d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens
2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé et des sports
3) d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens.
4) En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Fait à Amiens le 22 DEC. 2014

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé de Picardie

par délégation.

La Directrice Générale Adjointe

Françoise VAN RECHEM

Semaine	Jour	Date	Période	BOHAIN Secteur 1	CHÂTEAU-THIERRY Secteur 2	CHAUNY Secteur 3
53	Mercredi	31/12/2014	20h / 8h		FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
1	Jeudi	01/01/2015	8h / 20h	BOHAINOISES	CASTEL	LAFEROISE
1	Jeudi	01/01/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
1	Vendredi	02/01/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
1	Samedi	03/01/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
1	Samedi	03/01/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
1	Dimanche	04/01/2015	8h / 20h	CHLOE	FAVIER CHARLY	TERNOISES
1	Dimanche	04/01/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
2	Lundi	05/01/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	DAGNICOURT LA FERE
2	Mardi	06/01/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	DAGNICOURT LA FERE
2	Mercredi	07/01/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	BRUNO TERGNIER
2	Jeudi	08/01/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	CASTEL	BRUNO TERGNIER
2	Vendredi	09/01/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
2	Samedi	10/01/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
2	Samedi	10/01/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
2	Dimanche	11/01/2015	8h / 20h	HARDELIN	DEGROOTE	TERNOISES
2	Dimanche	11/01/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
3	Lundi	12/01/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
3	Mardi	13/01/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
3	Mercredi	14/01/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
3	Jeudi	15/01/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
3	Vendredi	16/01/2015	20h / 8h	CHLOE	TARDENOIS	LAFEROISE
3	Samedi	17/01/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
3	Samedi	17/01/2015	20h / 8h	HARDELIN	TARDENOIS	LAFEROISE
3	Dimanche	18/01/2015	8h / 20h	TRICQUET	DEGROOTE	TERNOISES
3	Dimanche	18/01/2015	20h / 8h	MEURICE	TARDENOIS	DAGNICOURT LA FERE
4	Lundi	19/01/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
4	Mardi	20/01/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
4	Mercredi	21/01/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
4	Jeudi	22/01/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
4	Vendredi	23/01/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
4	Samedi	24/01/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
4	Samedi	24/01/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
4	Dimanche	25/01/2015	8h / 20h	HARDELIN	CASTEL	TERNOISES
4	Dimanche	25/01/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
5	Lundi	26/01/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
5	Mardi	27/01/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
5	Mercredi	28/01/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
5	Jeudi	29/01/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
5	Vendredi	30/01/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
5	Samedi	31/01/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
5	Samedi	31/01/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
5	Dimanche	01/02/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	TERNOISES
5	Dimanche	01/02/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
6	Lundi	02/02/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	DAGNICOURT LA FERE
6	Mardi	03/02/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	DAGNICOURT LA FERE
6	Mercredi	04/02/2015	20h / 8h	CHLOE	CASTEL	BRUNO TERGNIER
6	Jeudi	05/02/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	CASTEL	BRUNO TERGNIER
6	Vendredi	06/02/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
6	Samedi	07/02/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
6	Samedi	07/02/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
6	Dimanche	08/02/2015	8h / 20h	HARDELIN	DEGROOTE	TERNOISES
6	Dimanche	08/02/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
7	Lundi	09/02/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
7	Mardi	10/02/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
7	Mercredi	11/02/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
7	Jeudi	12/02/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
7	Vendredi	13/02/2015	20h / 8h	MEURICE	TARDENOIS	DUSSAUX
7	Samedi	14/02/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
7	Samedi	14/02/2015	20h / 8h	HARDELIN	TARDENOIS	DE BLERANCOURT
7	Dimanche	15/02/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	TERNOISES
7	Dimanche	15/02/2015	20h / 8h	CHLOE	TARDENOIS	DAGNICOURT LA FERE
8	Lundi	16/02/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
8	Mardi	17/02/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
8	Mercredi	18/02/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
8	Jeudi	19/02/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
8	Vendredi	20/02/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
8	Samedi	21/02/2015	8h / 20h	HARDELIN	CASTEL	LAFEROISE
8	Samedi	21/02/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
8	Dimanche	22/02/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
8	Dimanche	22/02/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
9	Lundi	23/02/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
9	Mardi	24/02/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
9	Mercredi	25/02/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
9	Jeudi	26/02/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
9	Vendredi	27/02/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
9	Samedi	28/02/2015	8h / 20h	MEURICE	TARDENOIS	LAFEROISE
9	Samedi	28/02/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
9	Dimanche	01/03/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	TERNOISES
9	Dimanche	01/03/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
10	Lundi	02/03/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	DAGNICOURT LA FERE
10	Mardi	03/03/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	DAGNICOURT LA FERE
10	Mercredi	04/03/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	BRUNO TERGNIER
10	Jeudi	05/03/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	CASTEL	BRUNO TERGNIER
10	Vendredi	06/03/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
10	Samedi	07/03/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
10	Samedi	07/03/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
10	Dimanche	08/03/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
10	Dimanche	08/03/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
11	Lundi	09/03/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
11	Mardi	10/03/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
11	Mercredi	11/03/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
11	Jeudi	12/03/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
11	Vendredi	13/03/2015	20h / 8h	MEURICE	TARDENOIS	DUSSAUX
11	Samedi	14/03/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
11	Samedi	14/03/2015	20h / 8h	HARDELIN	TARDENOIS	DE BLERANCOURT
11	Dimanche	15/03/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	TERNOISES
11	Dimanche	15/03/2015	20h / 8h	CHLOE	TARDENOIS	DAGNICOURT LA FERE
12	Lundi	16/03/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
12	Mardi	17/03/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
12	Mercredi	18/03/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
12	Jeudi	19/03/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
12	Vendredi	20/03/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
12	Samedi	21/03/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
12	Samedi	21/03/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
12	Dimanche	22/03/2015	8h / 20h	HARDELIN	DEGROOTE	TERNOISES
12	Dimanche	22/03/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
13	Lundi	23/03/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
13	Mardi	24/03/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
13	Mercredi	25/03/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
13	Jeudi	26/03/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
13	Vendredi	27/03/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
13	Samedi	28/03/2015	8h / 20h	TRICQUET	TARDENOIS	LAFEROISE
13	Samedi	28/03/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
13	Dimanche	29/03/2015	8h / 20h	CHLOE	CASTEL	TERNOISES
13	Dimanche	29/03/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
14	Lundi	30/03/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
14	Mardi	31/03/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
14	Mercredi	01/04/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
14	Jeudi	02/04/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
14	Vendredi	03/04/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
14	Samedi	04/04/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
14	Samedi	04/04/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
14	Dimanche	05/04/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
14	Dimanche	05/04/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
15	Lundi	06/04/2015	8h / 20h	TRICQUET	TARDENOIS	DAGNICOURT LA FERE
15	Lundi	06/04/2015	20h / 8h	CHLOE	CASTEL	DAGNICOURT CHAUNY
15	Mardi	07/04/2015	20h / 8h	CHLOE	CASTEL	DAGNICOURT CHAUNY
15	Mercredi	08/04/2015	20h / 8h	HARDELIN	CASTEL	BRUNO CHAUNY
15	Jeudi	09/04/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	CASTEL	BRUNO CHAUNY
15	Vendredi	10/04/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
15	Samedi	11/04/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
15	Samedi	11/04/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
15	Dimanche	12/04/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	TERNOISES
15	Dimanche	12/04/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
16	Lundi	13/04/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
16	Mardi	14/04/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
16	Mercredi	15/04/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
16	Jeudi	16/04/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
16	Vendredi	17/04/2015	20h / 8h	MEURICE	TARDENOIS	DUSSAUX
16	Samedi	18/04/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
16	Samedi	18/04/2015	20h / 8h	MEURICE	TARDENOIS	DE BLERANCOURT
16	Dimanche	19/04/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
16	Dimanche	19/04/2015	20h / 8h	MEURICE	TARDENOIS	DAGNICOURT CHAUNY
17	Lundi	20/04/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
17	Mardi	21/04/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
17	Mercredi	22/04/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
17	Jeudi	23/04/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
17	Vendredi	24/04/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
17	Samedi	25/04/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE

Semaine	Jour	Date	Période	BOHAIN Secteur 1	CHÂTEAU-THIERRY Secteur 2	CHAUNY Secteur 3
17	Samedi	25/04/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
17	Dimanche	26/04/2015	8h / 20h	MEURICE	DEGROOTE	TERNOISES
17	Dimanche	26/04/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
18	Lundi	27/04/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
18	Mardi	28/04/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
18	Mercredi	29/04/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
18	Jeudi	30/04/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
18	Vendredi	01/05/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
18	Vendredi	01/05/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
18	Samedi	02/05/2015	8h / 20h	HARDELIN	TARDENOIS	LAFEROISE
18	Samedi	02/05/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
18	Dimanche	03/05/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
18	Dimanche	03/05/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
19	Lundi	04/05/2015	20h / 8h	TRICQUET	CASTEL	DAGNICOURT CHAUNY
19	Mardi	05/05/2015	20h / 8h	HARDELIN	CASTEL	DAGNICOURT CHAUNY
19	Mercredi	06/05/2015	20h / 8h	CHLOE	CASTEL	BRUNO CHAUNY
19	Jeudi	07/05/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	CASTEL	BRUNO CHAUNY
19	Vendredi	08/05/2015	8h / 20h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
19	Vendredi	08/05/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
19	Samedi	09/05/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
19	Samedi	09/05/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
19	Dimanche	10/05/2015	8h / 20h	CHLOE	FAVIER CHARLY	TERNOISES
19	Dimanche	10/05/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
20	Lundi	11/05/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
20	Mardi	12/05/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
20	Mercredi	13/05/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
20	Jeudi	14/05/2015	8h / 20h	TRICQUET	CASTEL	LAFEROISE
20	Jeudi	14/05/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
20	Vendredi	15/05/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	TARDENOIS	DUSSAUX
20	Samedi	16/05/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
20	Samedi	16/05/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	TARDENOIS	DE BLERANCOURT
20	Dimanche	17/05/2015	8h / 20h	HARDELIN	DEGROOTE	TERNOISES
20	Dimanche	17/05/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	TARDENOIS	DAGNICOURT CHAUNY
21	Lundi	18/05/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
21	Mardi	19/05/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
21	Mercredi	20/05/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
21	Jeudi	21/05/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
21	Vendredi	22/05/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
21	Samedi	23/05/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
21	Samedi	23/05/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
21	Dimanche	24/05/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	TERNOISES
21	Dimanche	24/05/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
22	Lundi	25/05/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
22	Lundi	25/05/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
22	Mardi	26/05/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
22	Mercredi	27/05/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
22	Jeudi	28/05/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
22	Vendredi	29/05/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
22	Samedi	30/05/2015	8h / 20h	HARDELIN	TARDENOIS	LAFEROISE
22	Samedi	30/05/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
22	Dimanche	31/05/2015	8h / 20h	HARDELIN	CASTEL	TERNOISES
22	Dimanche	31/05/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
23	Lundi	01/06/2015	20h / 8h	CHLOE	CASTEL	DAGNICOURT CHAUNY
23	Mardi	02/06/2015	20h / 8h	HARDELIN	CASTEL	DAGNICOURT CHAUNY
23	Mercredi	03/06/2015	20h / 8h	CHLOE	CASTEL	BRUNO CHAUNY
23	Jeudi	04/06/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	CASTEL	BRUNO CHAUNY
23	Vendredi	05/06/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
23	Samedi	06/06/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
23	Samedi	06/06/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
23	Dimanche	07/06/2015	8h / 20h	MEURICE	DEGROOTE	TERNOISES
23	Dimanche	07/06/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
24	Lundi	08/06/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
24	Mardi	09/06/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
24	Mercredi	10/06/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
24	Jeudi	11/06/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
24	Vendredi	12/06/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	TARDENOIS	LAFEROISE
24	Samedi	13/06/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
24	Samedi	13/06/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	TARDENOIS	LAFEROISE
24	Dimanche	14/06/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
24	Dimanche	14/06/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	TARDENOIS	DAGNICOURT CHAUNY
25	Lundi	15/06/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
25	Mardi	16/06/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
25	Mercredi	17/06/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
25	Jeudi	18/06/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
25	Vendredi	19/06/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DUSSAUX

Semaine	Jour	Date	Période	BOHAIN Secteur 1	CHÂTEAU-THIERRY Secteur 2	CHAUNY Secteur 3
25	Samedi	20/06/2015	8h / 20h	MEURICE	CASTEL	LAFEROISE
25	Samedi	20/06/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
25	Dimanche	21/06/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	TERNOISES
25	Dimanche	21/06/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
26	Lundi	22/06/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
26	Mardi	23/06/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
26	Mercredi	24/06/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
26	Jeudi	25/06/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
26	Vendredi	26/06/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
26	Samedi	27/06/2015	8h / 20h	HARDELIN	TARDENOIS	LAFEROISE
26	Samedi	27/06/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
26	Dimanche	28/06/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
26	Dimanche	28/06/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
27	Lundi	29/06/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
27	Mardi	30/06/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
27	Mercredi	01/07/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
27	Jeudi	02/07/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
27	Vendredi	03/07/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
27	Samedi	04/07/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
27	Samedi	04/07/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
27	Dimanche	05/07/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	TERNOISES
27	Dimanche	05/07/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
28	Lundi	06/07/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	DAGNICOURT LA FERE
28	Mardi	07/07/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	LAFEROISE
28	Mercredi	08/07/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	BRUNO TERGNIER
28	Jeudi	09/07/2015	20h / 8h	CHLOE	CASTEL	BRUNO TERGNIER
28	Vendredi	10/07/2015	20h / 8h	MEURICE	TARDENOIS	DUSSAUX
28	Samedi	11/07/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
28	Samedi	11/07/2015	20h / 8h	MEURICE	TARDENOIS	DE BLERANCOURT
28	Dimanche	12/07/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
28	Dimanche	12/07/2015	20h / 8h	MEURICE	TARDENOIS	DAGNICOURT CHAUNY
29	Lundi	13/07/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
29	Mardi	14/07/2015	8h / 20h	TRICQUET	TARDENOIS	LAFEROISE
29	Mardi	14/07/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
29	Mercredi	15/07/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
29	Jeudi	16/07/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
29	Vendredi	17/07/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
29	Samedi	18/07/2015	8h / 20h	CHLOE	CASTEL	LAFEROISE
29	Samedi	18/07/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
29	Dimanche	19/07/2015	8h / 20h	MEURICE	DEGROOTE	TERNOISES
29	Dimanche	19/07/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
30	Lundi	20/07/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
30	Mardi	21/07/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
30	Mercredi	22/07/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
30	Jeudi	23/07/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
30	Vendredi	24/07/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
30	Samedi	25/07/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
30	Samedi	25/07/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
30	Dimanche	26/07/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
30	Dimanche	26/07/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
31	Lundi	27/07/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
31	Mardi	28/07/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
31	Mercredi	29/07/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
31	Jeudi	30/07/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
31	Vendredi	31/07/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
31	Samedi	01/08/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
31	Samedi	01/08/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
31	Dimanche	02/08/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	TERNOISES
31	Dimanche	02/08/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
32	Lundi	03/08/2015	20h / 8h	CHLOE	CASTEL	DAGNICOURT LA FERE
32	Mardi	04/08/2015	20h / 8h	CHLOE	CASTEL	LAFEROISE
32	Mercredi	05/08/2015	20h / 8h	CHLOE	CASTEL	LAFEROISE
32	Jeudi	06/08/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	LAFEROISE
32	Vendredi	07/08/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
32	Samedi	08/08/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
32	Samedi	08/08/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
32	Dimanche	09/08/2015	8h / 20h	TRICQUET	DEGROOTE	TERNOISES
32	Dimanche	09/08/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
33	Lundi	10/08/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
33	Mardi	11/08/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
33	Mercredi	12/08/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
33	Jeudi	13/08/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
33	Vendredi	14/08/2015	20h / 8h	CHLOE	TARDENOIS	LAFEROISE
33	Samedi	15/08/2015	8h / 20h	HARDELIN	CASTEL	LAFEROISE
33	Samedi	15/08/2015	20h / 8h	CHLOE	TARDENOIS	LAFEROISE

Semaine	Jour	Date	Période	BOHAIN Secteur 1	CHÂTEAU-THIERRY Secteur 2	CHAUNY Secteur 3
33	Dimanche	16/08/2015	8h / 20h	CHLOE	FAVIER CHARLY	TERNOISES
33	Dimanche	16/08/2015	20h / 8h	CHLOE	TARDENOIS	DAGNICOURT LA FERE
34	Lundi	17/08/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
34	Mardi	18/08/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
34	Mercredi	19/08/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
34	Jeudi	20/08/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
34	Vendredi	21/08/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
34	Samedi	22/08/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
34	Samedi	22/08/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
34	Dimanche	23/08/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	TERNOISES
34	Dimanche	23/08/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
35	Lundi	24/08/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
35	Mardi	25/08/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
35	Mercredi	26/08/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
35	Jeudi	27/08/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
35	Vendredi	28/08/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
35	Samedi	29/08/2015	8h / 20h	HARDELIN	TARDENOIS	LAFEROISE
35	Samedi	29/08/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
35	Dimanche	30/08/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
35	Dimanche	30/08/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
36	Lundi	31/08/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
36	Mardi	01/09/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
36	Mercredi	02/09/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
36	Jeudi	03/09/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
36	Vendredi	04/09/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
36	Samedi	05/09/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
36	Samedi	05/09/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
36	Dimanche	06/09/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
36	Dimanche	06/09/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
37	Lundi	07/09/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	DAGNICOURT CHAUNY
37	Mardi	08/09/2015	20h / 8h	HARDELIN	CASTEL	DAGNICOURT CHAUNY
37	Mercredi	09/09/2015	20h / 8h	CHLOE	CASTEL	BRUNO CHAUNY
37	Jeudi	10/09/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	CASTEL	BRUNO CHAUNY
37	Vendredi	11/09/2015	20h / 8h	CHLOE	TARDENOIS	DUSSAUX
37	Samedi	12/09/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
37	Samedi	12/09/2015	20h / 8h	HARDELIN	TARDENOIS	DE BLERANCOURT
37	Dimanche	13/09/2015	8h / 20h	CHLOE	FAVIER CHARLY	TERNOISES
37	Dimanche	13/09/2015	20h / 8h	MEURICE	TARDENOIS	LAFEROISE
38	Lundi	14/09/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
38	Mardi	15/09/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
38	Mercredi	16/09/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
38	Jeudi	17/09/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
38	Vendredi	18/09/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
38	Samedi	19/09/2015	8h / 20h	HARDELIN	CASTEL	LAFEROISE
38	Samedi	19/09/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
38	Dimanche	20/09/2015	8h / 20h	HARDELIN	DEGROOTE	TERNOISES
38	Dimanche	20/09/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
39	Lundi	21/09/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
39	Mardi	22/09/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
39	Mercredi	23/09/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
39	Jeudi	24/09/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
39	Vendredi	25/09/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
39	Samedi	26/09/2015	8h / 20h	TRICQUET	TARDENOIS	LAFEROISE
39	Samedi	26/09/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
39	Dimanche	27/09/2015	8h / 20h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
39	Dimanche	27/09/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
40	Lundi	28/09/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
40	Mardi	29/09/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
40	Mercredi	30/09/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
40	Jeudi	01/10/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
40	Vendredi	02/10/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
40	Samedi	03/10/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
40	Samedi	03/10/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
40	Dimanche	04/10/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
40	Dimanche	04/10/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
41	Lundi	05/10/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	DAGNICOURT CHAUNY
41	Mardi	06/10/2015	20h / 8h	HARDELIN	CASTEL	DAGNICOURT CHAUNY
41	Mercredi	07/10/2015	20h / 8h	CHLOE	CASTEL	BRUNO CHAUNY
41	Jeudi	08/10/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	CASTEL	BRUNO CHAUNY
41	Vendredi	09/10/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
41	Samedi	10/10/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
41	Samedi	10/10/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
41	Dimanche	11/10/2015	8h / 20h	CHLOE	DEGROOTE	TERNOISES
41	Dimanche	11/10/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
42	Lundi	12/10/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE

Semaine	Jour	Date	Période	BOHAIN Secteur 1	CHÂTEAU-THIERRY Secteur 2	CHAUNY Secteur 3
42	Mardi	13/10/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
42	Mercredi	14/10/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
42	Jeudi	15/10/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
42	Vendredi	16/10/2015	20h / 8h	MEURICE	TARDENOIS	LAFEROISE
42	Samedi	17/10/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
42	Samedi	17/10/2015	20h / 8h	MEURICE	TARDENOIS	LAFEROISE
42	Dimanche	18/10/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
42	Dimanche	18/10/2015	20h / 8h	MEURICE	TARDENOIS	DAGNICOURT CHAUNY
43	Lundi	19/10/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
43	Mardi	20/10/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
43	Mercredi	21/10/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
43	Jeudi	22/10/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
43	Vendredi	23/10/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
43	Samedi	24/10/2015	8h / 20h	MEURICE	CASTEL	LAFEROISE
43	Samedi	24/10/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
43	Dimanche	25/10/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	TERNOISES
43	Dimanche	25/10/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
44	Lundi	26/10/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
44	Mardi	27/10/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
44	Mercredi	28/10/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
44	Jeudi	29/10/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
44	Vendredi	30/10/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
44	Samedi	31/10/2015	8h / 20h	HARDELIN	TARDENOIS	LAFEROISE
44	Samedi	31/10/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
44	Dimanche	01/11/2015	8h / 20h	HARDELIN	TARDENOIS	TERNOISES
44	Dimanche	01/11/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
45	Lundi	02/11/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
45	Mardi	03/11/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
45	Mercredi	04/11/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
45	Jeudi	05/11/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
45	Vendredi	06/11/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
45	Samedi	07/11/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
45	Samedi	07/11/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
45	Dimanche	08/11/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	TERNOISES
45	Dimanche	08/11/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
46	Lundi	09/11/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	DAGNICOURT LA FERE
46	Mardi	10/11/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	DAGNICOURT LA FERE
46	Mercredi	11/11/2015	8h / 20h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	BRUNO CHAUNY
46	Mercredi	11/11/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	LAFEROISE
46	Jeudi	12/11/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	CASTEL	LAFEROISE
46	Vendredi	13/11/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	TARDENOIS	DUSSAUX
46	Samedi	14/11/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
46	Samedi	14/11/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	TARDENOIS	DE BLERANCOURT
46	Dimanche	15/11/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
46	Dimanche	15/11/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	TARDENOIS	LAFEROISE
47	Lundi	16/11/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
47	Mardi	17/11/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
47	Mercredi	18/11/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
47	Jeudi	19/11/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
47	Vendredi	20/11/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
47	Samedi	21/11/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
47	Samedi	21/11/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
47	Dimanche	22/11/2015	8h / 20h	MEURICE	DEGROOTE	TERNOISES
47	Dimanche	22/11/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
48	Lundi	23/11/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
48	Mardi	24/11/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
48	Mercredi	25/11/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
48	Jeudi	26/11/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
48	Vendredi	27/11/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
48	Samedi	28/11/2015	8h / 20h	HARDELIN	TARDENOIS	LAFEROISE
48	Samedi	28/11/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
48	Dimanche	29/11/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
48	Dimanche	29/11/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
49	Lundi	30/11/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
49	Mardi	01/12/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
49	Mercredi	02/12/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
49	Jeudi	03/12/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
49	Vendredi	04/12/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
49	Samedi	05/12/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
49	Samedi	05/12/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
49	Dimanche	06/12/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	TERNOISES
49	Dimanche	06/12/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
50	Lundi	07/12/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	DAGNICOURT LA FERE
50	Mardi	08/12/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	DAGNICOURT LA FERE
50	Mercredi	09/12/2015	20h / 8h	MEURICE	CASTEL	LAFEROISE

Semaine	Jour	Date	Période	BOHAIN	CHÂTEAU-THIERRY	CHAUNY
				Secteur	Secteur	Secteur
				1	2	3
50	Jeudi	10/12/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	CASTEL	LAFEROISE
50	Vendredi	11/12/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
50	Samedi	12/12/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
50	Samedi	12/12/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
50	Dimanche	13/12/2015	8h / 20h	HARDELIN	DEGROOTE	TERNOISES
50	Dimanche	13/12/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
51	Lundi	14/12/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
51	Mardi	15/12/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
51	Mercredi	16/12/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
51	Jeudi	17/12/2015	20h / 8h	BOHAINOISES	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
51	Vendredi	18/12/2015	20h / 8h	TRICQUET	TARDENOIS	DUSSAUX
51	Samedi	19/12/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
51	Samedi	19/12/2015	20h / 8h	HARDELIN	TARDENOIS	DE BLERANCOURT
51	Dimanche	20/12/2015	8h / 20h	MEURICE	FAVIER CHARLY	TERNOISES
51	Dimanche	20/12/2015	20h / 8h	CHLOE	TARDENOIS	LAFEROISE
52	Lundi	21/12/2015	20h / 8h	CHLOE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
52	Mardi	22/12/2015	20h / 8h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT CHAUNY
52	Mercredi	23/12/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
52	Jeudi	24/12/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	LAFEROISE
52	Vendredi	25/12/2015	8h / 20h	HARDELIN	TARDENOIS	LAFEROISE
52	Vendredi	25/12/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DUSSAUX
52	Samedi	26/12/2015	8h / 20h	HARDELIN	CASTEL	LAFEROISE
52	Samedi	26/12/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DE BLERANCOURT
52	Dimanche	27/12/2015	8h / 20h	HARDELIN	FAVIER CHARLY	TERNOISES
52	Dimanche	27/12/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
53	Lundi	28/12/2015	20h / 8h	TRICQUET	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
53	Mardi	29/12/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	DAGNICOURT LA FERE
53	Mercredi	30/12/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER
53	Jeudi	31/12/2015	20h / 8h	MEURICE	FAVIER CHARLY	BRUNO TERGNIER

Semaine	Jour	Date	Période	GUISE	HIRSON	LAON
				Secteur	Secteur	Secteur
				4	5	6
53	Mercredi	31/12/2014	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	A.J.R.
1	Jeudi	01/01/2015	8h / 20h	RIGO	des 3 Rivières	DUPUIS
1	Jeudi	01/01/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	FAVIER ANIZY
1	Vendredi	02/01/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LEBLANC
1	Samedi	03/01/2015	8h / 20h	RIGO	LC	DUPUIS
1	Samedi	03/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
1	Dimanche	04/01/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
1	Dimanche	04/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	AULNOIS ASSISTANCE
2	Lundi	05/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
2	Mardi	06/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
2	Mercredi	07/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
2	Jeudi	08/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	A.J.R.
2	Vendredi	09/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	A.J.R.
2	Samedi	10/01/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	Dizy	DUPUIS
2	Samedi	10/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	A.J.R.
2	Dimanche	11/01/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	Dizy	DUPUIS
2	Dimanche	11/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	A.J.R.
3	Lundi	12/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
3	Mardi	13/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
3	Mercredi	14/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
3	Jeudi	15/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	FAVIER ANIZY
3	Vendredi	16/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LEBLANC
3	Samedi	17/01/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
3	Samedi	17/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
3	Dimanche	18/01/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
3	Dimanche	18/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
4	Lundi	19/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
4	Mardi	20/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
4	Mercredi	21/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
4	Jeudi	22/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
4	Vendredi	23/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
4	Samedi	24/01/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	DUPUIS
4	Samedi	24/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	A.J.R.
4	Dimanche	25/01/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	DUPUIS
4	Dimanche	25/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	AULNOIS ASSISTANCE
5	Lundi	26/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
5	Mardi	27/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
5	Mercredi	28/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
5	Jeudi	29/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LEBLANC
5	Vendredi	30/01/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LEBLANC
5	Samedi	31/01/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
5	Samedi	31/01/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
5	Dimanche	01/02/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
5	Dimanche	01/02/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
6	Lundi	02/02/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
6	Mardi	03/02/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
6	Mercredi	04/02/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
6	Jeudi	05/02/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	FAVIER ANIZY
6	Vendredi	06/02/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	A.J.R.
6	Samedi	07/02/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	Dizy	DUPUIS
6	Samedi	07/02/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	A.J.R.
6	Dimanche	08/02/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	Dizy	DUPUIS
6	Dimanche	08/02/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	A.J.R.
7	Lundi	09/02/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
7	Mardi	10/02/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
7	Mercredi	11/02/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
7	Jeudi	12/02/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LEBLANC
7	Vendredi	13/02/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LEBLANC
7	Samedi	14/02/2015	8h / 20h	RIGO	LC	DUPUIS
7	Samedi	14/02/2015	20h / 8h	RIGO	LC	LEBLANC
7	Dimanche	15/02/2015	8h / 20h	RIGO	LC	DUPUIS
7	Dimanche	15/02/2015	20h / 8h	RIGO	LC	AULNOIS ASSISTANCE
8	Lundi	16/02/2015	20h / 8h	RIGO	LC	LAON
8	Mardi	17/02/2015	20h / 8h	RIGO	LC	LAON
8	Mercredi	18/02/2015	20h / 8h	RIGO	LC	LAON
8	Jeudi	19/02/2015	20h / 8h	RIGO	LC	A.J.R.
8	Vendredi	20/02/2015	20h / 8h	RIGO	LC	A.J.R.
8	Samedi	21/02/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
8	Samedi	21/02/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
8	Dimanche	22/02/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
8	Dimanche	22/02/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
9	Lundi	23/02/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
9	Mardi	24/02/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
9	Mercredi	25/02/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
9	Jeudi	26/02/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	FAVIER ANIZY

Semaine	Jour	Date	Période	GUISE Secteur 4	HIRSON Secteur 5	LAON Secteur 6
9	Vendredi	27/02/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
9	Samedi	28/02/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	DUPUIS
9	Samedi	28/02/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LEBLANC
9	Dimanche	01/03/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	DUPUIS
9	Dimanche	01/03/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LEBLANC
10	Lundi	02/03/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LAON
10	Mardi	03/03/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LAON
10	Mercredi	04/03/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LAON
10	Jeudi	05/03/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	A.J.R.
10	Vendredi	06/03/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	A.J.R.
10	Samedi	07/03/2015	8h / 20h	NOISETTE	des 3 Rivières	DUPUIS
10	Samedi	07/03/2015	20h / 8h	NOISETTE	Dizy	A.J.R.
10	Dimanche	08/03/2015	8h / 20h	NOISETTE	des 3 Rivières	DUPUIS
10	Dimanche	08/03/2015	20h / 8h	NOISETTE	Dizy	AULNOIS ASSISTANCE
11	Lundi	09/03/2015	20h / 8h	NOISETTE	des 3 Rivières	LAON
11	Mardi	10/03/2015	20h / 8h	NOISETTE	des 3 Rivières	LAON
11	Mercredi	11/03/2015	20h / 8h	NOISETTE	des 3 Rivières	LAON
11	Jeudi	12/03/2015	20h / 8h	NOISETTE	des 3 Rivières	LEBLANC
11	Vendredi	13/03/2015	20h / 8h	NOISETTE	des 3 Rivières	LEBLANC
11	Samedi	14/03/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
11	Samedi	14/03/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
11	Dimanche	15/03/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
11	Dimanche	15/03/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
12	Lundi	16/03/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
12	Mardi	17/03/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
12	Mercredi	18/03/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
12	Jeudi	19/03/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	FAVIER ANIZY
12	Vendredi	20/03/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	A.J.R.
12	Samedi	21/03/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	DUPUIS
12	Samedi	21/03/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	A.J.R.
12	Dimanche	22/03/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	DUPUIS
12	Dimanche	22/03/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	A.J.R.
13	Lundi	23/03/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
13	Mardi	24/03/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
13	Mercredi	25/03/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
13	Jeudi	26/03/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LEBLANC
13	Vendredi	27/03/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LEBLANC
13	Samedi	28/03/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
13	Samedi	28/03/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
13	Dimanche	29/03/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
13	Dimanche	29/03/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	AULNOIS ASSISTANCE
14	Lundi	30/03/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
14	Mardi	31/03/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
14	Mercredi	01/04/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
14	Jeudi	02/04/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
14	Vendredi	03/04/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
14	Samedi	04/04/2015	8h / 20h	RIGO	Dizy	DUPUIS
14	Samedi	04/04/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	A.J.R.
14	Dimanche	05/04/2015	8h / 20h	RIGO	Dizy	DUPUIS
14	Dimanche	05/04/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	A.J.R.
15	Lundi	06/04/2015	8h / 20h	RIGO	des 3 Rivières	A.J.R.
15	Lundi	06/04/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
15	Mardi	07/04/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
15	Mercredi	08/04/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
15	Jeudi	09/04/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	FAVIER ANIZY
15	Vendredi	10/04/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LEBLANC
15	Samedi	11/04/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	DUPUIS
15	Samedi	11/04/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LEBLANC
15	Dimanche	12/04/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	DUPUIS
15	Dimanche	12/04/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LEBLANC
16	Lundi	13/04/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LAON
16	Mardi	14/04/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LAON
16	Mercredi	15/04/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LAON
16	Jeudi	16/04/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	A.J.R.
16	Vendredi	17/04/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	A.J.R.
16	Samedi	18/04/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
16	Samedi	18/04/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
16	Dimanche	19/04/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
16	Dimanche	19/04/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	AULNOIS ASSISTANCE
17	Lundi	20/04/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
17	Mardi	21/04/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
17	Mercredi	22/04/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
17	Jeudi	23/04/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
17	Vendredi	24/04/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
17	Samedi	25/04/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	DUPUIS

Semaine	Jour	Date	Période	GUISE Secteur 4	HIRSON Secteur 5	LAON Secteur 6
17	Samedi	25/04/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LEBLANC
17	Dimanche	26/04/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	DUPUIS
17	Dimanche	26/04/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LEBLANC
18	Lundi	27/04/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
18	Mardi	28/04/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
18	Mercredi	29/04/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
18	Jeudi	30/04/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	FAVIER ANIZY
18	Vendredi	01/05/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LEBLANC
18	Vendredi	01/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	A.J.R.
18	Samedi	02/05/2015	8h / 20h	VASSELIERE	Dizy	DUPUIS
18	Samedi	02/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
18	Dimanche	03/05/2015	8h / 20h	VASSELIERE	Dizy	DUPUIS
18	Dimanche	03/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
19	Lundi	04/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
19	Mardi	05/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
19	Mercredi	06/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
19	Jeudi	07/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
19	Vendredi	08/05/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
19	Vendredi	08/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
19	Samedi	09/05/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	DUPUIS
19	Samedi	09/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LEBLANC
19	Dimanche	10/05/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	DUPUIS
19	Dimanche	10/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	AULNOIS ASSISTANCE
20	Lundi	11/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LAON
20	Mardi	12/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LAON
20	Mercredi	13/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LAON
20	Jeudi	14/05/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	A.J.R.
20	Jeudi	14/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	A.J.R.
20	Vendredi	15/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	A.J.R.
20	Samedi	16/05/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
20	Samedi	16/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
20	Dimanche	17/05/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
20	Dimanche	17/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
21	Lundi	18/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
21	Mardi	19/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
21	Mercredi	20/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
21	Jeudi	21/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	FAVIER ANIZY
21	Vendredi	22/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
21	Samedi	23/05/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	DUPUIS
21	Samedi	23/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LEBLANC
21	Dimanche	24/05/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	DUPUIS
21	Dimanche	24/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	AULNOIS ASSISTANCE
22	Lundi	25/05/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
22	Lundi	25/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
22	Mardi	26/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
22	Mercredi	27/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	A.J.R.
22	Jeudi	28/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	A.J.R.
22	Vendredi	29/05/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	A.J.R.
22	Samedi	30/05/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
22	Samedi	30/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
22	Dimanche	31/05/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
22	Dimanche	31/05/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
23	Lundi	01/06/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
23	Mardi	02/06/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
23	Mercredi	03/06/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
23	Jeudi	04/06/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
23	Vendredi	05/06/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
23	Samedi	06/06/2015	8h / 20h	RIGO	LC	DUPUIS
23	Samedi	06/06/2015	20h / 8h	RIGO	LC	LEBLANC
23	Dimanche	07/06/2015	8h / 20h	RIGO	LC	DUPUIS
23	Dimanche	07/06/2015	20h / 8h	RIGO	LC	LEBLANC
24	Lundi	08/06/2015	20h / 8h	RIGO	LC	LAON
24	Mardi	09/06/2015	20h / 8h	RIGO	LC	LAON
24	Mercredi	10/06/2015	20h / 8h	RIGO	LC	LAON
24	Jeudi	11/06/2015	20h / 8h	RIGO	LC	FAVIER ANIZY
24	Vendredi	12/06/2015	20h / 8h	RIGO	LC	A.J.R.
24	Samedi	13/06/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	DUPUIS
24	Samedi	13/06/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	Dizy	A.J.R.
24	Dimanche	14/06/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	DUPUIS
24	Dimanche	14/06/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	Dizy	AULNOIS ASSISTANCE
25	Lundi	15/06/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
25	Mardi	16/06/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
25	Mercredi	17/06/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
25	Jeudi	18/06/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LEBLANC
25	Vendredi	19/06/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LEBLANC

Semaine	Jour	Date	Période	GUISE Secteur 4	HIRSON Secteur 5	LAON Secteur 6
25	Samedi	20/06/2015	8h / 20h	NOISETTE	LC	DUPUIS
25	Samedi	20/06/2015	20h / 8h	NOISETTE	LC	LEBLANC
25	Dimanche	21/06/2015	8h / 20h	NOISETTE	LC	DUPUIS
25	Dimanche	21/06/2015	20h / 8h	NOISETTE	LC	LEBLANC
26	Lundi	22/06/2015	20h / 8h	NOISETTE	LC	LAON
26	Mardi	23/06/2015	20h / 8h	NOISETTE	LC	LAON
26	Mercredi	24/06/2015	20h / 8h	NOISETTE	LC	LAON
26	Jeudi	25/06/2015	20h / 8h	NOISETTE	LC	A.J.R.
26	Vendredi	26/06/2015	20h / 8h	NOISETTE	LC	A.J.R.
26	Samedi	27/06/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
26	Samedi	27/06/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
26	Dimanche	28/06/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
26	Dimanche	28/06/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
27	Lundi	29/06/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
27	Mardi	30/06/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
27	Mercredi	01/07/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
27	Jeudi	02/07/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	FAVIER ANIZY
27	Vendredi	03/07/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
27	Samedi	04/07/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	DUPUIS
27	Samedi	04/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LEBLANC
27	Dimanche	05/07/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	DUPUIS
27	Dimanche	05/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	AULNOIS ASSISTANCE
28	Lundi	06/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
28	Mardi	07/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
28	Mercredi	08/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
28	Jeudi	09/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	A.J.R.
28	Vendredi	10/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	A.J.R.
28	Samedi	11/07/2015	8h / 20h	RIGO	Dizy	DUPUIS
28	Samedi	11/07/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	A.J.R.
28	Dimanche	12/07/2015	8h / 20h	RIGO	Dizy	DUPUIS
28	Dimanche	12/07/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	A.J.R.
29	Lundi	13/07/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
29	Mardi	14/07/2015	8h / 20h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
29	Mardi	14/07/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
29	Mercredi	15/07/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
29	Jeudi	16/07/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LEBLANC
29	Vendredi	17/07/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LEBLANC
29	Samedi	18/07/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
29	Samedi	18/07/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
29	Dimanche	19/07/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
29	Dimanche	19/07/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
30	Lundi	20/07/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
30	Mardi	21/07/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
30	Mercredi	22/07/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
30	Jeudi	23/07/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	FAVIER ANIZY
30	Vendredi	24/07/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
30	Samedi	25/07/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	DUPUIS
30	Samedi	25/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	A.J.R.
30	Dimanche	26/07/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	DUPUIS
30	Dimanche	26/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	AULNOIS ASSISTANCE
31	Lundi	27/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
31	Mardi	28/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
31	Mercredi	29/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
31	Jeudi	30/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LEBLANC
31	Vendredi	31/07/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LEBLANC
31	Samedi	01/08/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
31	Samedi	01/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
31	Dimanche	02/08/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
31	Dimanche	02/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
32	Lundi	03/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
32	Mardi	04/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
32	Mercredi	05/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
32	Jeudi	06/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	A.J.R.
32	Vendredi	07/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	A.J.R.
32	Samedi	08/08/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	Dizy	DUPUIS
32	Samedi	08/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	A.J.R.
32	Dimanche	09/08/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	Dizy	DUPUIS
32	Dimanche	09/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	A.J.R.
33	Lundi	10/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
33	Mardi	11/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
33	Mercredi	12/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
33	Jeudi	13/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	FAVIER ANIZY
33	Vendredi	14/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LEBLANC
33	Samedi	15/08/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
33	Samedi	15/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
33	Dimanche	16/08/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
33	Dimanche	16/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	AULNOIS ASSISTANCE
34	Lundi	17/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
34	Mardi	18/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
34	Mercredi	19/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
34	Jeudi	20/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	A.J.R.
34	Vendredi	21/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	A.J.R.
34	Samedi	22/08/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	DUPUIS
34	Samedi	22/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	A.J.R.
34	Dimanche	23/08/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	DUPUIS
34	Dimanche	23/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	A.J.R.
35	Lundi	24/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
35	Mardi	25/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
35	Mercredi	26/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
35	Jeudi	27/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
35	Vendredi	28/08/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LEBLANC
35	Samedi	29/08/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
35	Samedi	29/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
35	Dimanche	30/08/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
35	Dimanche	30/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
36	Lundi	31/08/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
36	Mardi	01/09/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
36	Mercredi	02/09/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
36	Jeudi	03/09/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	FAVIER ANIZY
36	Vendredi	04/09/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	A.J.R.
36	Samedi	05/09/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	DUPUIS
36	Samedi	05/09/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	Dizy	A.J.R.
36	Dimanche	06/09/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	DUPUIS
36	Dimanche	06/09/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	Dizy	AULNOIS ASSISTANCE
37	Lundi	07/09/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
37	Mardi	08/09/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
37	Mercredi	09/09/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
37	Jeudi	10/09/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LEBLANC
37	Vendredi	11/09/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LEBLANC
37	Samedi	12/09/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
37	Samedi	12/09/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
37	Dimanche	13/09/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
37	Dimanche	13/09/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
38	Lundi	14/09/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
38	Mardi	15/09/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
38	Mercredi	16/09/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
38	Jeudi	17/09/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
38	Vendredi	18/09/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	A.J.R.
38	Samedi	19/09/2015	8h / 20h	RIGO	des 3 Rivières	DUPUIS
38	Samedi	19/09/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	A.J.R.
38	Dimanche	20/09/2015	8h / 20h	RIGO	des 3 Rivières	DUPUIS
38	Dimanche	20/09/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	A.J.R.
39	Lundi	21/09/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
39	Mardi	22/09/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
39	Mercredi	23/09/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
39	Jeudi	24/09/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	FAVIER ANIZY
39	Vendredi	25/09/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LEBLANC
39	Samedi	26/09/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	DUPUIS
39	Samedi	26/09/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LEBLANC
39	Dimanche	27/09/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	DUPUIS
39	Dimanche	27/09/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	AULNOIS ASSISTANCE
40	Lundi	28/09/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
40	Mardi	29/09/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
40	Mercredi	30/09/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
40	Jeudi	01/10/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
40	Vendredi	02/10/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	A.J.R.
40	Samedi	03/10/2015	8h / 20h	NOISETTE	Dizy	DUPUIS
40	Samedi	03/10/2015	20h / 8h	NOISETTE	des 3 Rivières	A.J.R.
40	Dimanche	04/10/2015	8h / 20h	NOISETTE	Dizy	DUPUIS
40	Dimanche	04/10/2015	20h / 8h	NOISETTE	des 3 Rivières	A.J.R.
41	Lundi	05/10/2015	20h / 8h	NOISETTE	des 3 Rivières	LAON
41	Mardi	06/10/2015	20h / 8h	NOISETTE	des 3 Rivières	LAON
41	Mercredi	07/10/2015	20h / 8h	NOISETTE	des 3 Rivières	LAON
41	Jeudi	08/10/2015	20h / 8h	NOISETTE	des 3 Rivières	LAON
41	Vendredi	09/10/2015	20h / 8h	NOISETTE	des 3 Rivières	LEBLANC
41	Samedi	10/10/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
41	Samedi	10/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
41	Dimanche	11/10/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
41	Dimanche	11/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
42	Lundi	12/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON

Semaine	Jour	Date	Période	GUISE Secteur 4	HIRSON Secteur 5	LAON Secteur 6
42	Mardi	13/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
42	Mercredi	14/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
42	Jeudi	15/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	FAVIER ANIZY
42	Vendredi	16/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	A.J.R.
42	Samedi	17/10/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	DUPUIS
42	Samedi	17/10/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	A.J.R.
42	Dimanche	18/10/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	DUPUIS
42	Dimanche	18/10/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	AULNOIS ASSISTANCE
43	Lundi	19/10/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
43	Mardi	20/10/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
43	Mercredi	21/10/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
43	Jeudi	22/10/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LAON
43	Vendredi	23/10/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	des 3 Rivières	LEBLANC
43	Samedi	24/10/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
43	Samedi	24/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
43	Dimanche	25/10/2015	8h / 20h	VASSELIERE	LC	DUPUIS
43	Dimanche	25/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LEBLANC
44	Lundi	26/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
44	Mardi	27/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
44	Mercredi	28/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
44	Jeudi	29/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	LAON
44	Vendredi	30/10/2015	20h / 8h	VASSELIERE	LC	A.J.R.
44	Samedi	31/10/2015	8h / 20h	RIGO	Dizy	DUPUIS
44	Samedi	31/10/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	A.J.R.
44	Dimanche	01/11/2015	8h / 20h	RIGO	Dizy	DUPUIS
44	Dimanche	01/11/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	A.J.R.
45	Lundi	02/11/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
45	Mardi	03/11/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
45	Mercredi	04/11/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
45	Jeudi	05/11/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	FAVIER ANIZY
45	Vendredi	06/11/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LEBLANC
45	Samedi	07/11/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	DUPUIS
45	Samedi	07/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LEBLANC
45	Dimanche	08/11/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	DUPUIS
45	Dimanche	08/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	AULNOIS ASSISTANCE
46	Lundi	09/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LAON
46	Mardi	10/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LAON
46	Mercredi	11/11/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	LAON
46	Mercredi	11/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	A.J.R.
46	Jeudi	12/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	FAVIER ANIZY
46	Vendredi	13/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	LC	A.J.R.
46	Samedi	14/11/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
46	Samedi	14/11/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
46	Dimanche	15/11/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
46	Dimanche	15/11/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
47	Lundi	16/11/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
47	Mardi	17/11/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
47	Mercredi	18/11/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
47	Jeudi	19/11/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
47	Vendredi	20/11/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
47	Samedi	21/11/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	DUPUIS
47	Samedi	21/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LEBLANC
47	Dimanche	22/11/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	DUPUIS
47	Dimanche	22/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LEBLANC
48	Lundi	23/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
48	Mardi	24/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
48	Mercredi	25/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
48	Jeudi	26/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	FAVIER ANIZY
48	Vendredi	27/11/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	A.J.R.
48	Samedi	28/11/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
48	Samedi	28/11/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
48	Dimanche	29/11/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
48	Dimanche	29/11/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	AULNOIS ASSISTANCE
49	Lundi	30/11/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
49	Mardi	01/12/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
49	Mercredi	02/12/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
49	Jeudi	03/12/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
49	Vendredi	04/12/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LEBLANC
49	Samedi	05/12/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	DUPUIS
49	Samedi	05/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LEBLANC
49	Dimanche	06/12/2015	8h / 20h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	DUPUIS
49	Dimanche	06/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LEBLANC
50	Lundi	07/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
50	Mardi	08/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
50	Mercredi	09/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
50	Jeudi	10/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	LAON
50	Vendredi	11/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 LE NOUVION	des 3 Rivières	A.J.R.
50	Samedi	12/12/2015	8h / 20h	RIGO	des 3 Rivières	DUPUIS
50	Samedi	12/12/2015	20h / 8h	RIGO	Dizy	A.J.R.
50	Dimanche	13/12/2015	8h / 20h	RIGO	des 3 Rivières	DUPUIS
50	Dimanche	13/12/2015	20h / 8h	RIGO	Dizy	A.J.R.
51	Lundi	14/12/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
51	Mardi	15/12/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
51	Mercredi	16/12/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LAON
51	Jeudi	17/12/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	FAVIER ANIZY
51	Vendredi	18/12/2015	20h / 8h	RIGO	des 3 Rivières	LEBLANC
51	Samedi	19/12/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	DUPUIS
51	Samedi	19/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LEBLANC
51	Dimanche	20/12/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	DUPUIS
51	Dimanche	20/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LEBLANC
52	Lundi	21/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
52	Mardi	22/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
52	Mercredi	23/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	LAON
52	Jeudi	24/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	DUPUIS
52	Vendredi	25/12/2015	8h / 20h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	FAVIER ANIZY
52	Vendredi	25/12/2015	20h / 8h	AMBUL02 WASSIGNY	LC	A.J.R.
52	Samedi	26/12/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
52	Samedi	26/12/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	A.J.R.
52	Dimanche	27/12/2015	8h / 20h	VASSELIERE	des 3 Rivières	DUPUIS
52	Dimanche	27/12/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	AULNOIS ASSISTANCE
53	Lundi	28/12/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
53	Mardi	29/12/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
53	Mercredi	30/12/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	LAON
53	Jeudi	31/12/2015	20h / 8h	VASSELIERE	des 3 Rivières	FAVIER ANIZY

Semaine	Jour	Date	Période	SAINT-QUENTIN Secteur 7	SOISSONS Secteur 8
53	Mercredi	31/12/2014	20h / 8h	GODET	SOISSONS
1	Jeudi	01/01/2015	8h / 20h	VASSEUR	NOUVELLES LOISEL
1	Jeudi	01/01/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
1	Vendredi	02/01/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
1	Samedi	03/01/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
1	Samedi	03/01/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
1	Dimanche	04/01/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
1	Dimanche	04/01/2015	20h / 8h	FEIGNIER	SOISSONS
2	Lundi	05/01/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
2	Mardi	06/01/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
2	Mercredi	07/01/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
2	Jeudi	08/01/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
2	Vendredi	09/01/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
2	Samedi	10/01/2015	8h / 20h	VASSEUR	DHIEUX
2	Samedi	10/01/2015	20h / 8h	VASSEUR	FAVIER SOISSONS
2	Dimanche	11/01/2015	8h / 20h	FEIGNIER	DHIEUX
2	Dimanche	11/01/2015	20h / 8h	LILAS	FAVIER SOISSONS
3	Lundi	12/01/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
3	Mardi	13/01/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
3	Mercredi	14/01/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
3	Jeudi	15/01/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
3	Vendredi	16/01/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
3	Samedi	17/01/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE VC
3	Samedi	17/01/2015	20h / 8h	VASSEUR	ASSISTANCE 24
3	Dimanche	18/01/2015	8h / 20h	LILAS	AMB SUD AISNE
3	Dimanche	18/01/2015	20h / 8h	FEIGNIER	SOISSONS
4	Lundi	19/01/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
4	Mardi	20/01/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
4	Mercredi	21/01/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
4	Jeudi	22/01/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
4	Vendredi	23/01/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
4	Samedi	24/01/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
4	Samedi	24/01/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
4	Dimanche	25/01/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
4	Dimanche	25/01/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
5	Lundi	26/01/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
5	Mardi	27/01/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
5	Mercredi	28/01/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
5	Jeudi	29/01/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
5	Vendredi	30/01/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
5	Samedi	31/01/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE VC
5	Samedi	31/01/2015	20h / 8h	VASSEUR	NOUVELLES LOISEL
5	Dimanche	01/02/2015	8h / 20h	LILAS	AMB SUD AISNE
5	Dimanche	01/02/2015	20h / 8h	FEIGNIER	NOUVELLES LOISEL
6	Lundi	02/02/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
6	Mardi	03/02/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
6	Mercredi	04/02/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
6	Jeudi	05/02/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
6	Vendredi	06/02/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
6	Samedi	07/02/2015	8h / 20h	VASSEUR	ASSISTANCE 24
6	Samedi	07/02/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
6	Dimanche	08/02/2015	8h / 20h	FEIGNIER	FISMES ASSISITANCE
6	Dimanche	08/02/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
7	Lundi	09/02/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
7	Mardi	10/02/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
7	Mercredi	11/02/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
7	Jeudi	12/02/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
7	Vendredi	13/02/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
7	Samedi	14/02/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
7	Samedi	14/02/2015	20h / 8h	VASSEUR	DHIEUX
7	Dimanche	15/02/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
7	Dimanche	15/02/2015	20h / 8h	FEIGNIER	DHIEUX
8	Lundi	16/02/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
8	Mardi	17/02/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
8	Mercredi	18/02/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
8	Jeudi	19/02/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
8	Vendredi	20/02/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
8	Samedi	21/02/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
8	Samedi	21/02/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
8	Dimanche	22/02/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
8	Dimanche	22/02/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
9	Lundi	23/02/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
9	Mardi	24/02/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
9	Mercredi	25/02/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
9	Jeudi	26/02/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
9	Vendredi	27/02/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
9	Samedi	28/02/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE VC
9	Samedi	28/02/2015	20h / 8h	VASSEUR	DHIEUX
9	Dimanche	01/03/2015	8h / 20h	LILAS	DHIEUX
9	Dimanche	01/03/2015	20h / 8h	FEIGNIER	ASSISTANCE 24
10	Lundi	02/03/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
10	Mardi	03/03/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
10	Mercredi	04/03/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
10	Jeudi	05/03/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
10	Vendredi	06/03/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
10	Samedi	07/03/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE VC
10	Samedi	07/03/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
10	Dimanche	08/03/2015	8h / 20h	FEIGNIER	AMB SUD AISNE
10	Dimanche	08/03/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
11	Lundi	09/03/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
11	Mardi	10/03/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
11	Mercredi	11/03/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
11	Jeudi	12/03/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
11	Vendredi	13/03/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
11	Samedi	14/03/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
11	Samedi	14/03/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
11	Dimanche	15/03/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
11	Dimanche	15/03/2015	20h / 8h	FEIGNIER	SOISSONS
12	Lundi	16/03/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
12	Mardi	17/03/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
12	Mercredi	18/03/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
12	Jeudi	19/03/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
12	Vendredi	20/03/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
12	Samedi	21/03/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
12	Samedi	21/03/2015	20h / 8h	VASSEUR	FAVIER SOISSONS
12	Dimanche	22/03/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
12	Dimanche	22/03/2015	20h / 8h	LILAS	FAVIER SOISSONS
13	Lundi	23/03/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
13	Mardi	24/03/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
13	Mercredi	25/03/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
13	Jeudi	26/03/2015	20h / 8h	GODET	FISMES ASSISITANCE
13	Vendredi	27/03/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
13	Samedi	28/03/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
13	Samedi	28/03/2015	20h / 8h	VASSEUR	FAVIER SOISSONS
13	Dimanche	29/03/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
13	Dimanche	29/03/2015	20h / 8h	FEIGNIER	FAVIER SOISSONS
14	Lundi	30/03/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
14	Mardi	31/03/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
14	Mercredi	01/04/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
14	Jeudi	02/04/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
14	Vendredi	03/04/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
14	Samedi	04/04/2015	8h / 20h	VASSEUR	DHIEUX
14	Samedi	04/04/2015	20h / 8h	VASSEUR	FAVIER SOISSONS
14	Dimanche	05/04/2015	8h / 20h	FEIGNIER	DHIEUX
14	Dimanche	05/04/2015	20h / 8h	LILAS	FAVIER SOISSONS
15	Lundi	06/04/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
15	Lundi	06/04/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
15	Mardi	07/04/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
15	Mercredi	08/04/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
15	Jeudi	09/04/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
15	Vendredi	10/04/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
15	Samedi	11/04/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE
15	Samedi	11/04/2015	20h / 8h	VASSEUR	DHIEUX
15	Dimanche	12/04/2015	8h / 20h	LILAS	AMB SUD AISNE VC
15	Dimanche	12/04/2015	20h / 8h	FEIGNIER	DHIEUX
16	Lundi	13/04/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
16	Mardi	14/04/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
16	Mercredi	15/04/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
16	Jeudi	16/04/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
16	Vendredi	17/04/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
16	Samedi	18/04/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
16	Samedi	18/04/2015	20h / 8h	VASSEUR	NOUVELLES LOISEL
16	Dimanche	19/04/2015	8h / 20h	FEIGNIER	ASSISTANCE 24
16	Dimanche	19/04/2015	20h / 8h	LILAS	NOUVELLES LOISEL
17	Lundi	20/04/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
17	Mardi	21/04/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
17	Mercredi	22/04/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
17	Jeudi	23/04/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
17	Vendredi	24/04/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
17	Samedi	25/04/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS

Semaine	Jour	Date	Période	SAINT-QUENTIN Secteur 7	SOISSONS Secteur 8
17	Samedi	25/04/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
17	Dimanche	26/04/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
17	Dimanche	26/04/2015	20h / 8h	FEIGNIER	SOISSONS
18	Lundi	27/04/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
18	Mardi	28/04/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
18	Mercredi	29/04/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
18	Jeudi	30/04/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
18	Vendredi	01/05/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
18	Vendredi	01/05/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
18	Samedi	02/05/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
18	Samedi	02/05/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
18	Dimanche	03/05/2015	8h / 20h	FEIGNIER	DHIEUX
18	Dimanche	03/05/2015	20h / 8h	LILAS	FISMES ASSISITANCE
19	Lundi	04/05/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
19	Mardi	05/05/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
19	Mercredi	06/05/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
19	Jeudi	07/05/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
19	Vendredi	08/05/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE
19	Vendredi	08/05/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
19	Samedi	09/05/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
19	Samedi	09/05/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
19	Dimanche	10/05/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
19	Dimanche	10/05/2015	20h / 8h	FEIGNIER	SOISSONS
20	Lundi	11/05/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
20	Mardi	12/05/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
20	Mercredi	13/05/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
20	Jeudi	14/05/2015	8h / 20h	FEIGNIER	NOUVELLES LOISEL
20	Jeudi	14/05/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
20	Vendredi	15/05/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
20	Samedi	16/05/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE
20	Samedi	16/05/2015	20h / 8h	VASSEUR	NOUVELLES LOISEL
20	Dimanche	17/05/2015	8h / 20h	FEIGNIER	AMB SUD AISNE VC
20	Dimanche	17/05/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
21	Lundi	18/05/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
21	Mardi	19/05/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
21	Mercredi	20/05/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
21	Jeudi	21/05/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
21	Vendredi	22/05/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
21	Samedi	23/05/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
21	Samedi	23/05/2015	20h / 8h	VASSEUR	ASSISTANCE 24
21	Dimanche	24/05/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
21	Dimanche	24/05/2015	20h / 8h	FEIGNIER	FAVIER SOISSONS
22	Lundi	25/05/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
22	Lundi	25/05/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
22	Mardi	26/05/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
22	Mercredi	27/05/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
22	Jeudi	28/05/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
22	Vendredi	29/05/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
22	Samedi	30/05/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
22	Samedi	30/05/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
22	Dimanche	31/05/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
22	Dimanche	31/05/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
23	Lundi	01/06/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
23	Mardi	02/06/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
23	Mercredi	03/06/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
23	Jeudi	04/06/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
23	Vendredi	05/06/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
23	Samedi	06/06/2015	8h / 20h	VASSEUR	ASSISTANCE 24
23	Samedi	06/06/2015	20h / 8h	VASSEUR	NOUVELLES LOISEL
23	Dimanche	07/06/2015	8h / 20h	LILAS	AMB SUD AISNE
23	Dimanche	07/06/2015	20h / 8h	FEIGNIER	NOUVELLES LOISEL
24	Lundi	08/06/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
24	Mardi	09/06/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
24	Mercredi	10/06/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
24	Jeudi	11/06/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
24	Vendredi	12/06/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
24	Samedi	13/06/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
24	Samedi	13/06/2015	20h / 8h	VASSEUR	FAVIER SOISSONS
24	Dimanche	14/06/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
24	Dimanche	14/06/2015	20h / 8h	LILAS	FAVIER SOISSONS
25	Lundi	15/06/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
25	Mardi	16/06/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
25	Mercredi	17/06/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
25	Jeudi	18/06/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
25	Vendredi	19/06/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
25	Samedi	20/06/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE VC
25	Samedi	20/06/2015	20h / 8h	VASSEUR	DHIEUX
25	Dimanche	21/06/2015	8h / 20h	LILAS	AMB SUD AISNE
25	Dimanche	21/06/2015	20h / 8h	FEIGNIER	DHIEUX
26	Lundi	22/06/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
26	Mardi	23/06/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
26	Mercredi	24/06/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
26	Jeudi	25/06/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
26	Vendredi	26/06/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
26	Samedi	27/06/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
26	Samedi	27/06/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
26	Dimanche	28/06/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
26	Dimanche	28/06/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
27	Lundi	29/06/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
27	Mardi	30/06/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
27	Mercredi	01/07/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
27	Jeudi	02/07/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
27	Vendredi	03/07/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
27	Samedi	04/07/2015	8h / 20h	VASSEUR	DHIEUX
27	Samedi	04/07/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
27	Dimanche	05/07/2015	8h / 20h	FEIGNIER	DHIEUX
27	Dimanche	05/07/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
28	Lundi	06/07/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
28	Mardi	07/07/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
28	Mercredi	08/07/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
28	Jeudi	09/07/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
28	Vendredi	10/07/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
28	Samedi	11/07/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
28	Samedi	11/07/2015	20h / 8h	VASSEUR	FAVIER SOISSONS
28	Dimanche	12/07/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
28	Dimanche	12/07/2015	20h / 8h	FEIGNIER	SOISSONS
29	Lundi	13/07/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
29	Mardi	14/07/2015	8h / 20h	LILAS	AMB SUD AISNE VC
29	Mardi	14/07/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
29	Mercredi	15/07/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
29	Jeudi	16/07/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
29	Vendredi	17/07/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
29	Samedi	18/07/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
29	Samedi	18/07/2015	20h / 8h	VASSEUR	FAVIER SOISSONS
29	Dimanche	19/07/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
29	Dimanche	19/07/2015	20h / 8h	LILAS	ASSISTANCE 24
30	Lundi	20/07/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
30	Mardi	21/07/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
30	Mercredi	22/07/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
30	Jeudi	23/07/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
30	Vendredi	24/07/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
30	Samedi	25/07/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE
30	Samedi	25/07/2015	20h / 8h	VASSEUR	DHIEUX
30	Dimanche	26/07/2015	8h / 20h	LILAS	AMB SUD AISNE VC
30	Dimanche	26/07/2015	20h / 8h	FEIGNIER	DHIEUX
31	Lundi	27/07/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
31	Mardi	28/07/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
31	Mercredi	29/07/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
31	Jeudi	30/07/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
31	Vendredi	31/07/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
31	Samedi	01/08/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
31	Samedi	01/08/2015	20h / 8h	VASSEUR	NOUVELLES LOISEL
31	Dimanche	02/08/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
31	Dimanche	02/08/2015	20h / 8h	LILAS	NOUVELLES LOISEL
32	Lundi	03/08/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
32	Mardi	04/08/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
32	Mercredi	05/08/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
32	Jeudi	06/08/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
32	Vendredi	07/08/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
32	Samedi	08/08/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE
32	Samedi	08/08/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
32	Dimanche	09/08/2015	8h / 20h	LILAS	ASSISTANCE 24
32	Dimanche	09/08/2015	20h / 8h	FEIGNIER	SOISSONS
33	Lundi	10/08/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
33	Mardi	11/08/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
33	Mercredi	12/08/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
33	Jeudi	13/08/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
33	Vendredi	14/08/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
33	Samedi	15/08/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
33	Samedi	15/08/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS

Semaine	Jour	Date	Période	SAINT-QUENTIN Secteur 7	SOISSONS Secteur 8
33	Dimanche	16/08/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
33	Dimanche	16/08/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
34	Lundi	17/08/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
34	Mardi	18/08/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
34	Mercredi	19/08/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
34	Jeudi	20/08/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
34	Vendredi	21/08/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
34	Samedi	22/08/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
34	Samedi	22/08/2015	20h / 8h	VASSEUR	NOUVELLES LOISEL
34	Dimanche	23/08/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
34	Dimanche	23/08/2015	20h / 8h	FEIGNIER	NOUVELLES LOISEL
35	Lundi	24/08/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
35	Mardi	25/08/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
35	Mercredi	26/08/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
35	Jeudi	27/08/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
35	Vendredi	28/08/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
35	Samedi	29/08/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE VC
35	Samedi	29/08/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
35	Dimanche	30/08/2015	8h / 20h	FEIGNIER	AMB SUD AISNE
35	Dimanche	30/08/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
36	Lundi	31/08/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
36	Mardi	01/09/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
36	Mercredi	02/09/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
36	Jeudi	03/09/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
36	Vendredi	04/09/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
36	Samedi	05/09/2015	8h / 20h	VASSEUR	DHIEUX
36	Samedi	05/09/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
36	Dimanche	06/09/2015	8h / 20h	LILAS	DHIEUX
36	Dimanche	06/09/2015	20h / 8h	FEIGNIER	SOISSONS
37	Lundi	07/09/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
37	Mardi	08/09/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
37	Mercredi	09/09/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
37	Jeudi	10/09/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
37	Vendredi	11/09/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
37	Samedi	12/09/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE
37	Samedi	12/09/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
37	Dimanche	13/09/2015	8h / 20h	FEIGNIER	AMB SUD AISNE VC
37	Dimanche	13/09/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
38	Lundi	14/09/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
38	Mardi	15/09/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
38	Mercredi	16/09/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
38	Jeudi	17/09/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
38	Vendredi	18/09/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
38	Samedi	19/09/2015	8h / 20h	VASSEUR	NOUVELLES LOISEL
38	Samedi	19/09/2015	20h / 8h	VASSEUR	NOUVELLES LOISEL
38	Dimanche	20/09/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
38	Dimanche	20/09/2015	20h / 8h	FEIGNIER	SOISSONS
39	Lundi	21/09/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
39	Mardi	22/09/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
39	Mercredi	23/09/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
39	Jeudi	24/09/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
39	Vendredi	25/09/2015	20h / 8h	GODET	FISMES ASSISITANCE
39	Samedi	26/09/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
39	Samedi	26/09/2015	20h / 8h	VASSEUR	FAVIER SOISSONS
39	Dimanche	27/09/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
39	Dimanche	27/09/2015	20h / 8h	LILAS	FAVIER SOISSONS
40	Lundi	28/09/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
40	Mardi	29/09/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
40	Mercredi	30/09/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
40	Jeudi	01/10/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
40	Vendredi	02/10/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
40	Samedi	03/10/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE VC
40	Samedi	03/10/2015	20h / 8h	VASSEUR	NOUVELLES LOISEL
40	Dimanche	04/10/2015	8h / 20h	LILAS	AMB SUD AISNE
40	Dimanche	04/10/2015	20h / 8h	FEIGNIER	NOUVELLES LOISEL
41	Lundi	05/10/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
41	Mardi	06/10/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
41	Mercredi	07/10/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
41	Jeudi	08/10/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
41	Vendredi	09/10/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
41	Samedi	10/10/2015	8h / 20h	VASSEUR	ASSISTANCE 24
41	Samedi	10/10/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
41	Dimanche	11/10/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
41	Dimanche	11/10/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
42	Lundi	12/10/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS

Semaine	Jour	Date	Période	SAINT-QUENTIN Secteur 7	SOISSONS Secteur 8
42	Mardi	13/10/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
42	Mercredi	14/10/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
42	Jeudi	15/10/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
42	Vendredi	16/10/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
42	Samedi	17/10/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
42	Samedi	17/10/2015	20h / 8h	VASSEUR	DHIEUX
42	Dimanche	18/10/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
42	Dimanche	18/10/2015	20h / 8h	FEIGNIER	DHIEUX
43	Lundi	19/10/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
43	Mardi	20/10/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
43	Mercredi	21/10/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
43	Jeudi	22/10/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
43	Vendredi	23/10/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
43	Samedi	24/10/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
43	Samedi	24/10/2015	20h / 8h	VASSEUR	FAVIER SOISSONS
43	Dimanche	25/10/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
43	Dimanche	25/10/2015	20h / 8h	LILAS	FAVIER SOISSONS
44	Lundi	26/10/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
44	Mardi	27/10/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
44	Mercredi	28/10/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
44	Jeudi	29/10/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
44	Vendredi	30/10/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
44	Samedi	31/10/2015	8h / 20h	VASSEUR	DHIEUX
44	Samedi	31/10/2015	20h / 8h	VASSEUR	FAVIER SOISSONS
44	Dimanche	01/11/2015	8h / 20h	LILAS	DHIEUX
44	Dimanche	01/11/2015	20h / 8h	FEIGNIER	FAVIER SOISSONS
45	Lundi	02/11/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
45	Mardi	03/11/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
45	Mercredi	04/11/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
45	Jeudi	05/11/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
45	Vendredi	06/11/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
45	Samedi	07/11/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE
45	Samedi	07/11/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
45	Dimanche	08/11/2015	8h / 20h	FEIGNIER	AMB SUD AISNE VC
45	Dimanche	08/11/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
46	Lundi	09/11/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
46	Mardi	10/11/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
46	Mercredi	11/11/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
46	Mercredi	11/11/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
46	Jeudi	12/11/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
46	Vendredi	13/11/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
46	Samedi	14/11/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
46	Samedi	14/11/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
46	Dimanche	15/11/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
46	Dimanche	15/11/2015	20h / 8h	FEIGNIER	SOISSONS
47	Lundi	16/11/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
47	Mardi	17/11/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
47	Mercredi	18/11/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
47	Jeudi	19/11/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
47	Vendredi	20/11/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
47	Samedi	21/11/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
47	Samedi	21/11/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
47	Dimanche	22/11/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
47	Dimanche	22/11/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
48	Lundi	23/11/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
48	Mardi	24/11/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
48	Mercredi	25/11/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
48	Jeudi	26/11/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
48	Vendredi	27/11/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
48	Samedi	28/11/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
48	Samedi	28/11/2015	20h / 8h	VASSEUR	FISMES ASSISITANCE
48	Dimanche	29/11/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
48	Dimanche	29/11/2015	20h / 8h	FEIGNIER	ASSISTANCE 24
49	Lundi	30/11/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
49	Mardi	01/12/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
49	Mercredi	02/12/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
49	Jeudi	03/12/2015	20h / 8h	GODET	TORCQ
49	Vendredi	04/12/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
49	Samedi	05/12/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE VC
49	Samedi	05/12/2015	20h / 8h	VASSEUR	DHIEUX
49	Dimanche	06/12/2015	8h / 20h	FEIGNIER	AMB SUD AISNE
49	Dimanche	06/12/2015	20h / 8h	LILAS	DHIEUX
50	Lundi	07/12/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
50	Mardi	08/12/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
50	Mercredi	09/12/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS

Semaine	Jour	Date	Période	SAINT-QUENTIN Secteur 7	SOISSONS Secteur 8
50	Jeudi	10/12/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
50	Vendredi	11/12/2015	20h / 8h	GODET	NOUVELLES LOISEL
50	Samedi	12/12/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
50	Samedi	12/12/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
50	Dimanche	13/12/2015	8h / 20h	LILAS	SOISSONS
50	Dimanche	13/12/2015	20h / 8h	FEIGNIER	SOISSONS
51	Lundi	14/12/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
51	Mardi	15/12/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
51	Mercredi	16/12/2015	20h / 8h	GODET	FISMES ASSISITANCE
51	Jeudi	17/12/2015	20h / 8h	GODET	ASSISTANCE 24
51	Vendredi	18/12/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
51	Samedi	19/12/2015	8h / 20h	VASSEUR	AMB SUD AISNE
51	Samedi	19/12/2015	20h / 8h	VASSEUR	SOISSONS
51	Dimanche	20/12/2015	8h / 20h	FEIGNIER	SOISSONS
51	Dimanche	20/12/2015	20h / 8h	LILAS	SOISSONS
52	Lundi	21/12/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
52	Mardi	22/12/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
52	Mercredi	23/12/2015	20h / 8h	GODET	DHIEUX
52	Jeudi	24/12/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
52	Vendredi	25/12/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
52	Vendredi	25/12/2015	20h / 8h	GODET	FAVIER SOISSONS
52	Samedi	26/12/2015	8h / 20h	VASSEUR	SOISSONS
52	Samedi	26/12/2015	20h / 8h	VASSEUR	FAVIER SOISSONS
52	Dimanche	27/12/2015	8h / 20h	LILAS	ASSISTANCE 24
52	Dimanche	27/12/2015	20h / 8h	FEIGNIER	FAVIER SOISSONS
53	Lundi	28/12/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
53	Mardi	29/12/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
53	Mercredi	30/12/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS
53	Jeudi	31/12/2015	20h / 8h	GODET	SOISSONS

Semaine	Jour	Date	Période	VERVINS Secteur 9
53	Mercredi	31/12/2014	20h / 8h	
1	Jeudi	01/01/2015	8h / 20h	AERYS
1	Jeudi	01/01/2015	20h / 8h	LAVAL
1	Vendredi	02/01/2015	20h / 8h	LARTIGUE
1	Samedi	03/01/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
1	Samedi	03/01/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
1	Dimanche	04/01/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
1	Dimanche	04/01/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
2	Lundi	05/01/2015	20h / 8h	AERYS
2	Mardi	06/01/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
2	Mercredi	07/01/2015	20h / 8h	VERVINOISES
2	Jeudi	08/01/2015	20h / 8h	PIRON
2	Vendredi	09/01/2015	20h / 8h	LARTIGUE
2	Samedi	10/01/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
2	Samedi	10/01/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
2	Dimanche	11/01/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
2	Dimanche	11/01/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
3	Lundi	12/01/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
3	Mardi	13/01/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
3	Mercredi	14/01/2015	20h / 8h	AERYS
3	Jeudi	15/01/2015	20h / 8h	LAVAL
3	Vendredi	16/01/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
3	Samedi	17/01/2015	8h / 20h	LARTIGUE
3	Samedi	17/01/2015	20h / 8h	LARTIGUE
3	Dimanche	18/01/2015	8h / 20h	LARTIGUE
3	Dimanche	18/01/2015	20h / 8h	LARTIGUE
4	Lundi	19/01/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
4	Mardi	20/01/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
4	Mercredi	21/01/2015	20h / 8h	VERVINOISES
4	Jeudi	22/01/2015	20h / 8h	PIRON
4	Vendredi	23/01/2015	20h / 8h	LARTIGUE
4	Samedi	24/01/2015	8h / 20h	LAVAL
4	Samedi	24/01/2015	20h / 8h	PIRON
4	Dimanche	25/01/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
4	Dimanche	25/01/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
5	Lundi	26/01/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
5	Mardi	27/01/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
5	Mercredi	28/01/2015	20h / 8h	VERVINOISES
5	Jeudi	29/01/2015	20h / 8h	LAVAL
5	Vendredi	30/01/2015	20h / 8h	LARTIGUE
5	Samedi	31/01/2015	8h / 20h	AERYS
5	Samedi	31/01/2015	20h / 8h	AERYS
5	Dimanche	01/02/2015	8h / 20h	AERYS
5	Dimanche	01/02/2015	20h / 8h	AERYS
6	Lundi	02/02/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
6	Mardi	03/02/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
6	Mercredi	04/02/2015	20h / 8h	VERVINOISES
6	Jeudi	05/02/2015	20h / 8h	PIRON
6	Vendredi	06/02/2015	20h / 8h	LARTIGUE
6	Samedi	07/02/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
6	Samedi	07/02/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
6	Dimanche	08/02/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
6	Dimanche	08/02/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
7	Lundi	09/02/2015	20h / 8h	AERYS
7	Mardi	10/02/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
7	Mercredi	11/02/2015	20h / 8h	VERVINOISES
7	Jeudi	12/02/2015	20h / 8h	LAVAL
7	Vendredi	13/02/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
7	Samedi	14/02/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
7	Samedi	14/02/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
7	Dimanche	15/02/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
7	Dimanche	15/02/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
8	Lundi	16/02/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
8	Mardi	17/02/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
8	Mercredi	18/02/2015	20h / 8h	AERYS
8	Jeudi	19/02/2015	20h / 8h	PIRON
8	Vendredi	20/02/2015	20h / 8h	LARTIGUE
8	Samedi	21/02/2015	8h / 20h	LARTIGUE
8	Samedi	21/02/2015	20h / 8h	LARTIGUE
8	Dimanche	22/02/2015	8h / 20h	LARTIGUE
8	Dimanche	22/02/2015	20h / 8h	LARTIGUE
9	Lundi	23/02/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
9	Mardi	24/02/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
9	Mercredi	25/02/2015	20h / 8h	VERVINOISES
9	Jeudi	26/02/2015	20h / 8h	LAVAL

Semaine	Jour	Date	Période	VERVINS Secteur 9
9	Vendredi	27/02/2015	20h / 8h	LARTIGUE
9	Samedi	28/02/2015	8h / 20h	VERVINOISES
9	Samedi	28/02/2015	20h / 8h	VERVINOISES
9	Dimanche	01/03/2015	8h / 20h	VERVINOISES
9	Dimanche	01/03/2015	20h / 8h	VERVINOISES
10	Lundi	02/03/2015	20h / 8h	AERYS
10	Mardi	03/03/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
10	Mercredi	04/03/2015	20h / 8h	VERVINOISES
10	Jeudi	05/03/2015	20h / 8h	PIRON
10	Vendredi	06/03/2015	20h / 8h	LARTIGUE
10	Samedi	07/03/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
10	Samedi	07/03/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
10	Dimanche	08/03/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
10	Dimanche	08/03/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
11	Lundi	09/03/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
11	Mardi	10/03/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
11	Mercredi	11/03/2015	20h / 8h	AERYS
11	Jeudi	12/03/2015	20h / 8h	LAVAL
11	Vendredi	13/03/2015	20h / 8h	LARTIGUE
11	Samedi	14/03/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
11	Samedi	14/03/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
11	Dimanche	15/03/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
11	Dimanche	15/03/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
12	Lundi	16/03/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
12	Mardi	17/03/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
12	Mercredi	18/03/2015	20h / 8h	VERVINOISES
12	Jeudi	19/03/2015	20h / 8h	PIRON
12	Vendredi	20/03/2015	20h / 8h	LARTIGUE
12	Samedi	21/03/2015	8h / 20h	LARTIGUE
12	Samedi	21/03/2015	20h / 8h	LARTIGUE
12	Dimanche	22/03/2015	8h / 20h	LARTIGUE
12	Dimanche	22/03/2015	20h / 8h	LARTIGUE
13	Lundi	23/03/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
13	Mardi	24/03/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
13	Mercredi	25/03/2015	20h / 8h	VERVINOISES
13	Jeudi	26/03/2015	20h / 8h	LAVAL
13	Vendredi	27/03/2015	20h / 8h	AERYS
13	Samedi	28/03/2015	8h / 20h	PIRON
13	Samedi	28/03/2015	20h / 8h	PIRON
13	Dimanche	29/03/2015	8h / 20h	LAVAL
13	Dimanche	29/03/2015	20h / 8h	LAVAL
14	Lundi	30/03/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
14	Mardi	31/03/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
14	Mercredi	01/04/2015	20h / 8h	VERVINOISES
14	Jeudi	02/04/2015	20h / 8h	PIRON
14	Vendredi	03/04/2015	20h / 8h	LARTIGUE
14	Samedi	04/04/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
14	Samedi	04/04/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
14	Dimanche	05/04/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
14	Dimanche	05/04/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
15	Lundi	06/04/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
15	Lundi	06/04/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
15	Mardi	07/04/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
15	Mercredi	08/04/2015	20h / 8h	AERYS
15	Jeudi	09/04/2015	20h / 8h	LAVAL
15	Vendredi	10/04/2015	20h / 8h	LARTIGUE
15	Samedi	11/04/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
15	Samedi	11/04/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
15	Dimanche	12/04/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
15	Dimanche	12/04/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
16	Lundi	13/04/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
16	Mardi	14/04/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
16	Mercredi	15/04/2015	20h / 8h	VERVINOISES
16	Jeudi	16/04/2015	20h / 8h	PIRON
16	Vendredi	17/04/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
16	Samedi	18/04/2015	8h / 20h	LARTIGUE
16	Samedi	18/04/2015	20h / 8h	LARTIGUE
16	Dimanche	19/04/2015	8h / 20h	LARTIGUE
16	Dimanche	19/04/2015	20h / 8h	LARTIGUE
17	Lundi	20/04/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
17	Mardi	21/04/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
17	Mercredi	22/04/2015	20h / 8h	VERVINOISES
17	Jeudi	23/04/2015	20h / 8h	LAVAL
17	Vendredi	24/04/2015	20h / 8h	AERYS
17	Samedi	25/04/2015	8h / 20h	VERVINOISES

Semaine	Jour	Date	Période	VERVINS Secteur 9
17	Samedi	25/04/2015	20h / 8h	VERVINOISES
17	Dimanche	26/04/2015	8h / 20h	VERVINOISES
17	Dimanche	26/04/2015	20h / 8h	VERVINOISES
18	Lundi	27/04/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
18	Mardi	28/04/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
18	Mercredi	29/04/2015	20h / 8h	VERVINOISES
18	Jeudi	30/04/2015	20h / 8h	PIRON
18	Vendredi	01/05/2015	8h / 20h	LARTIGUE
18	Vendredi	01/05/2015	20h / 8h	LARTIGUE
18	Samedi	02/05/2015	8h / 20h	AERYS
18	Samedi	02/05/2015	20h / 8h	AERYS
18	Dimanche	03/05/2015	8h / 20h	AERYS
18	Dimanche	03/05/2015	20h / 8h	AERYS
19	Lundi	04/05/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
19	Mardi	05/05/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
19	Mercredi	06/05/2015	20h / 8h	VERVINOISES
19	Jeudi	07/05/2015	20h / 8h	LAVAL
19	Vendredi	08/05/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
19	Vendredi	08/05/2015	20h / 8h	LARTIGUE
19	Samedi	09/05/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
19	Samedi	09/05/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
19	Dimanche	10/05/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
19	Dimanche	10/05/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
20	Lundi	11/05/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
20	Mardi	12/05/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
20	Mercredi	13/05/2015	20h / 8h	AERYS
20	Jeudi	14/05/2015	8h / 20h	VERVINOISES
20	Jeudi	14/05/2015	20h / 8h	PIRON
20	Vendredi	15/05/2015	20h / 8h	LARTIGUE
20	Samedi	16/05/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
20	Samedi	16/05/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
20	Dimanche	17/05/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
20	Dimanche	17/05/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
21	Lundi	18/05/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
21	Mardi	19/05/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
21	Mercredi	20/05/2015	20h / 8h	VERVINOISES
21	Jeudi	21/05/2015	20h / 8h	LAVAL
21	Vendredi	22/05/2015	20h / 8h	AERYS
21	Samedi	23/05/2015	8h / 20h	VERVINOISES
21	Samedi	23/05/2015	20h / 8h	VERVINOISES
21	Dimanche	24/05/2015	8h / 20h	VERVINOISES
21	Dimanche	24/05/2015	20h / 8h	VERVINOISES
22	Lundi	25/05/2015	8h / 20h	PIRON
22	Lundi	25/05/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
22	Mardi	26/05/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
22	Mercredi	27/05/2015	20h / 8h	VERVINOISES
22	Jeudi	28/05/2015	20h / 8h	PIRON
22	Vendredi	29/05/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
22	Samedi	30/05/2015	8h / 20h	LARTIGUE
22	Samedi	30/05/2015	20h / 8h	LARTIGUE
22	Dimanche	31/05/2015	8h / 20h	LARTIGUE
22	Dimanche	31/05/2015	20h / 8h	LARTIGUE
23	Lundi	01/06/2015	20h / 8h	AERYS
23	Mardi	02/06/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
23	Mercredi	03/06/2015	20h / 8h	VERVINOISES
23	Jeudi	04/06/2015	20h / 8h	LAVAL
23	Vendredi	05/06/2015	20h / 8h	LARTIGUE
23	Samedi	06/06/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
23	Samedi	06/06/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
23	Dimanche	07/06/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
23	Dimanche	07/06/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
24	Lundi	08/06/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
24	Mardi	09/06/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
24	Mercredi	10/06/2015	20h / 8h	AERYS
24	Jeudi	11/06/2015	20h / 8h	PIRON
24	Vendredi	12/06/2015	20h / 8h	LARTIGUE
24	Samedi	13/06/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
24	Samedi	13/06/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
24	Dimanche	14/06/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
24	Dimanche	14/06/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
25	Lundi	15/06/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
25	Mardi	16/06/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
25	Mercredi	17/06/2015	20h / 8h	VERVINOISES
25	Jeudi	18/06/2015	20h / 8h	LAVAL
25	Vendredi	19/06/2015	20h / 8h	LARTIGUE

Semaine	Jour	Date	Période	VERVINS Secteur 9
25	Samedi	20/06/2015	8h / 20h	VERVINOISES
25	Samedi	20/06/2015	20h / 8h	VERVINOISES
25	Dimanche	21/06/2015	8h / 20h	VERVINOISES
25	Dimanche	21/06/2015	20h / 8h	VERVINOISES
26	Lundi	22/06/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
26	Mardi	23/06/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
26	Mercredi	24/06/2015	20h / 8h	VERVINOISES
26	Jeudi	25/06/2015	20h / 8h	PIRON
26	Vendredi	26/06/2015	20h / 8h	AERYS
26	Samedi	27/06/2015	8h / 20h	LARTIGUE
26	Samedi	27/06/2015	20h / 8h	LARTIGUE
26	Dimanche	28/06/2015	8h / 20h	LARTIGUE
26	Dimanche	28/06/2015	20h / 8h	LARTIGUE
27	Lundi	29/06/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
27	Mardi	30/06/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
27	Mercredi	01/07/2015	20h / 8h	VERVINOISES
27	Jeudi	02/07/2015	20h / 8h	LAVAL
27	Vendredi	03/07/2015	20h / 8h	LARTIGUE
27	Samedi	04/07/2015	8h / 20h	LAVAL
27	Samedi	04/07/2015	20h / 8h	LAVAL
27	Dimanche	05/07/2015	8h / 20h	PIRON
27	Dimanche	05/07/2015	20h / 8h	PIRON
28	Lundi	06/07/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
28	Mardi	07/07/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
28	Mercredi	08/07/2015	20h / 8h	VERVINOISES
28	Jeudi	09/07/2015	20h / 8h	PIRON
28	Vendredi	10/07/2015	20h / 8h	LARTIGUE
28	Samedi	11/07/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
28	Samedi	11/07/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
28	Dimanche	12/07/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
28	Dimanche	12/07/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
29	Lundi	13/07/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
29	Mardi	14/07/2015	8h / 20h	LAVAL
29	Mardi	14/07/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
29	Mercredi	15/07/2015	20h / 8h	VERVINOISES
29	Jeudi	16/07/2015	20h / 8h	LAVAL
29	Vendredi	17/07/2015	20h / 8h	LARTIGUE
29	Samedi	18/07/2015	8h / 20h	LARTIGUE
29	Samedi	18/07/2015	20h / 8h	LARTIGUE
29	Dimanche	19/07/2015	8h / 20h	LARTIGUE
29	Dimanche	19/07/2015	20h / 8h	LARTIGUE
30	Lundi	20/07/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
30	Mardi	21/07/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
30	Mercredi	22/07/2015	20h / 8h	VERVINOISES
30	Jeudi	23/07/2015	20h / 8h	PIRON
30	Vendredi	24/07/2015	20h / 8h	LARTIGUE
30	Samedi	25/07/2015	8h / 20h	AERYS
30	Samedi	25/07/2015	20h / 8h	AERYS
30	Dimanche	26/07/2015	8h / 20h	AERYS
30	Dimanche	26/07/2015	20h / 8h	AERYS
31	Lundi	27/07/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
31	Mardi	28/07/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
31	Mercredi	29/07/2015	20h / 8h	VERVINOISES
31	Jeudi	30/07/2015	20h / 8h	LAVAL
31	Vendredi	31/07/2015	20h / 8h	LARTIGUE
31	Samedi	01/08/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
31	Samedi	01/08/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
31	Dimanche	02/08/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
31	Dimanche	02/08/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
32	Lundi	03/08/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
32	Mardi	04/08/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
32	Mercredi	05/08/2015	20h / 8h	VERVINOISES
32	Jeudi	06/08/2015	20h / 8h	PIRON
32	Vendredi	07/08/2015	20h / 8h	LARTIGUE
32	Samedi	08/08/2015	8h / 20h	PIRON
32	Samedi	08/08/2015	20h / 8h	PIRON
32	Dimanche	09/08/2015	8h / 20h	LAVAL
32	Dimanche	09/08/2015	20h / 8h	LAVAL
33	Lundi	10/08/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
33	Mardi	11/08/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
33	Mercredi	12/08/2015	20h / 8h	VERVINOISES
33	Jeudi	13/08/2015	20h / 8h	LAVAL
33	Vendredi	14/08/2015	20h / 8h	LARTIGUE
33	Samedi	15/08/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
33	Samedi	15/08/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
33	Dimanche	16/08/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
33	Dimanche	16/08/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
34	Lundi	17/08/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
34	Mardi	18/08/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
34	Mercredi	19/08/2015	20h / 8h	VERVINOISES
34	Jeudi	20/08/2015	20h / 8h	PIRON
34	Vendredi	21/08/2015	20h / 8h	LARTIGUE
34	Samedi	22/08/2015	8h / 20h	VERVINOISES
34	Samedi	22/08/2015	20h / 8h	VERVINOISES
34	Dimanche	23/08/2015	8h / 20h	VERVINOISES
34	Dimanche	23/08/2015	20h / 8h	VERVINOISES
35	Lundi	24/08/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
35	Mardi	25/08/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
35	Mercredi	26/08/2015	20h / 8h	VERVINOISES
35	Jeudi	27/08/2015	20h / 8h	LAVAL
35	Vendredi	28/08/2015	20h / 8h	LARTIGUE
35	Samedi	29/08/2015	8h / 20h	AERYS
35	Samedi	29/08/2015	20h / 8h	AERYS
35	Dimanche	30/08/2015	8h / 20h	AERYS
35	Dimanche	30/08/2015	20h / 8h	AERYS
36	Lundi	31/08/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
36	Mardi	01/09/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
36	Mercredi	02/09/2015	20h / 8h	VERVINOISES
36	Jeudi	03/09/2015	20h / 8h	PIRON
36	Vendredi	04/09/2015	20h / 8h	LARTIGUE
36	Samedi	05/09/2015	8h / 20h	LAVAL
36	Samedi	05/09/2015	20h / 8h	LAVAL
36	Dimanche	06/09/2015	8h / 20h	PIRON
36	Dimanche	06/09/2015	20h / 8h	PIRON
37	Lundi	07/09/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
37	Mardi	08/09/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
37	Mercredi	09/09/2015	20h / 8h	AERYS
37	Jeudi	10/09/2015	20h / 8h	LAVAL
37	Vendredi	11/09/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
37	Samedi	12/09/2015	8h / 20h	LARTIGUE
37	Samedi	12/09/2015	20h / 8h	LARTIGUE
37	Dimanche	13/09/2015	8h / 20h	LARTIGUE
37	Dimanche	13/09/2015	20h / 8h	LARTIGUE
38	Lundi	14/09/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
38	Mardi	15/09/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
38	Mercredi	16/09/2015	20h / 8h	VERVINOISES
38	Jeudi	17/09/2015	20h / 8h	PIRON
38	Vendredi	18/09/2015	20h / 8h	LARTIGUE
38	Samedi	19/09/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
38	Samedi	19/09/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
38	Dimanche	20/09/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
38	Dimanche	20/09/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
39	Lundi	21/09/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
39	Mardi	22/09/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
39	Mercredi	23/09/2015	20h / 8h	VERVINOISES
39	Jeudi	24/09/2015	20h / 8h	LAVAL
39	Vendredi	25/09/2015	20h / 8h	AERYS
39	Samedi	26/09/2015	8h / 20h	VERVINOISES
39	Samedi	26/09/2015	20h / 8h	VERVINOISES
39	Dimanche	27/09/2015	8h / 20h	VERVINOISES
39	Dimanche	27/09/2015	20h / 8h	VERVINOISES
40	Lundi	28/09/2015	20h / 8h	AERYS
40	Mardi	29/09/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
40	Mercredi	30/09/2015	20h / 8h	VERVINOISES
40	Jeudi	01/10/2015	20h / 8h	PIRON
40	Vendredi	02/10/2015	20h / 8h	LARTIGUE
40	Samedi	03/10/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
40	Samedi	03/10/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
40	Dimanche	04/10/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
40	Dimanche	04/10/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
41	Lundi	05/10/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
41	Mardi	06/10/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
41	Mercredi	07/10/2015	20h / 8h	VERVINOISES
41	Jeudi	08/10/2015	20h / 8h	LAVAL
41	Vendredi	09/10/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
41	Samedi	10/10/2015	8h / 20h	LARTIGUE
41	Samedi	10/10/2015	20h / 8h	LARTIGUE
41	Dimanche	11/10/2015	8h / 20h	LARTIGUE
41	Dimanche	11/10/2015	20h / 8h	LARTIGUE
42	Lundi	12/10/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE

Semaine	Jour	Date	Période	VERVINS Secteur 9
42	Mardi	13/10/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
42	Mercredi	14/10/2015	20h / 8h	VERVINOISES
42	Jeudi	15/10/2015	20h / 8h	PIRON
42	Vendredi	16/10/2015	20h / 8h	LARTIGUE
42	Samedi	17/10/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
42	Samedi	17/10/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
42	Dimanche	18/10/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
42	Dimanche	18/10/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
43	Lundi	19/10/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
43	Mardi	20/10/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
43	Mercredi	21/10/2015	20h / 8h	VERVINOISES
43	Jeudi	22/10/2015	20h / 8h	LAVAL
43	Vendredi	23/10/2015	20h / 8h	AERYS
43	Samedi	24/10/2015	8h / 20h	VERVINOISES
43	Samedi	24/10/2015	20h / 8h	VERVINOISES
43	Dimanche	25/10/2015	8h / 20h	VERVINOISES
43	Dimanche	25/10/2015	20h / 8h	VERVINOISES
44	Lundi	26/10/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
44	Mardi	27/10/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
44	Mercredi	28/10/2015	20h / 8h	VERVINOISES
44	Jeudi	29/10/2015	20h / 8h	PIRON
44	Vendredi	30/10/2015	20h / 8h	LARTIGUE
44	Samedi	31/10/2015	8h / 20h	AERYS
44	Samedi	31/10/2015	20h / 8h	AERYS
44	Dimanche	01/11/2015	8h / 20h	AERYS
44	Dimanche	01/11/2015	20h / 8h	AERYS
45	Lundi	02/11/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
45	Mardi	03/11/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
45	Mercredi	04/11/2015	20h / 8h	VERVINOISES
45	Jeudi	05/11/2015	20h / 8h	LAVAL
45	Vendredi	06/11/2015	20h / 8h	LARTIGUE
45	Samedi	07/11/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
45	Samedi	07/11/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
45	Dimanche	08/11/2015	8h / 20h	SAINTE-ANNE
45	Dimanche	08/11/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
46	Lundi	09/11/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
46	Mardi	10/11/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
46	Mercredi	11/11/2015	8h / 20h	PIRON
46	Mercredi	11/11/2015	20h / 8h	VERVINOISES
46	Jeudi	12/11/2015	20h / 8h	PIRON
46	Vendredi	13/11/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
46	Samedi	14/11/2015	8h / 20h	LARTIGUE
46	Samedi	14/11/2015	20h / 8h	LARTIGUE
46	Dimanche	15/11/2015	8h / 20h	LARTIGUE
46	Dimanche	15/11/2015	20h / 8h	LARTIGUE
47	Lundi	16/11/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
47	Mardi	17/11/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
47	Mercredi	18/11/2015	20h / 8h	VERVINOISES
47	Jeudi	19/11/2015	20h / 8h	LAVAL
47	Vendredi	20/11/2015	20h / 8h	LARTIGUE
47	Samedi	21/11/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
47	Samedi	21/11/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
47	Dimanche	22/11/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
47	Dimanche	22/11/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
48	Lundi	23/11/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
48	Mardi	24/11/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
48	Mercredi	25/11/2015	20h / 8h	AERYS
48	Jeudi	26/11/2015	20h / 8h	PIRON
48	Vendredi	27/11/2015	20h / 8h	LARTIGUE
48	Samedi	28/11/2015	8h / 20h	VERVINOISES
48	Samedi	28/11/2015	20h / 8h	VERVINOISES
48	Dimanche	29/11/2015	8h / 20h	VERVINOISES
48	Dimanche	29/11/2015	20h / 8h	VERVINOISES
49	Lundi	30/11/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
49	Mardi	01/12/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
49	Mercredi	02/12/2015	20h / 8h	VERVINOISES
49	Jeudi	03/12/2015	20h / 8h	LAVAL
49	Vendredi	04/12/2015	20h / 8h	LARTIGUE
49	Samedi	05/12/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
49	Samedi	05/12/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
49	Dimanche	06/12/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
49	Dimanche	06/12/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
50	Lundi	07/12/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
50	Mardi	08/12/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
50	Mercredi	09/12/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
50	Jeudi	10/12/2015	20h / 8h	PIRON
50	Vendredi	11/12/2015	20h / 8h	LARTIGUE
50	Samedi	12/12/2015	8h / 20h	VERVINOISES
50	Samedi	12/12/2015	20h / 8h	VERVINOISES
50	Dimanche	13/12/2015	8h / 20h	VERVINOISES
50	Dimanche	13/12/2015	20h / 8h	VERVINOISES
51	Lundi	14/12/2015	20h / 8h	AERYS
51	Mardi	15/12/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
51	Mercredi	16/12/2015	20h / 8h	VERVINOISES
51	Jeudi	17/12/2015	20h / 8h	LAVAL
51	Vendredi	18/12/2015	20h / 8h	LARTIGUE
51	Samedi	19/12/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
51	Samedi	19/12/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
51	Dimanche	20/12/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
51	Dimanche	20/12/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
52	Lundi	21/12/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
52	Mardi	22/12/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
52	Mercredi	23/12/2015	20h / 8h	PIRON
52	Jeudi	24/12/2015	20h / 8h	VERVINOISES
52	Vendredi	25/12/2015	8h / 20h	KAZMIERSKI
52	Vendredi	25/12/2015	20h / 8h	LARTIGUE
52	Samedi	26/12/2015	8h / 20h	PIRON
52	Samedi	26/12/2015	20h / 8h	PIRON
52	Dimanche	27/12/2015	8h / 20h	LAVAL
52	Dimanche	27/12/2015	20h / 8h	LAVAL
53	Lundi	28/12/2015	20h / 8h	SAINTE-ANNE
53	Mardi	29/12/2015	20h / 8h	KAZMIERSKI
53	Mercredi	30/12/2015	20h / 8h	VERVINOISES
53	Jeudi	31/12/2015	20h / 8h	LAVAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014356-0014

signé par
Directeur Général ARS Picardie

le 22 Décembre 2014

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté D- PRPS- MS- GDR n °2014-524 relatif à la cessation d'activité de l'entreprise de transports sanitaires "Ambulances de CREPY" exploitée par Madame Charlotte CHRISTMANN.

Agence Régionale de Santé
Picardie

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

Arrêté D-PRPS-MS-GDR n° 2014-524 relatif à la cessation d'activité de l'entreprise de transports sanitaires « Ambulances de CREPY» exploitée par Madame Charlotte CHRISTMANN.

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6311-1 à L.6313-1 et R.6312-1 à R.6314-6 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 05 janvier 2012 portant nomination de M. Christian DUBOSQ en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu la décision du 04 décembre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectées aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 avril 1980 portant agrément de la société de transports sanitaires « AMBULANCES DE CREPY» à CREPY EN VALOIS ;

Vu l'acte de vente de fonds de commerce sous conditions suspensives en date du 04 juin 2014 par lequel la société « AMBULANCES DE CREPY » dont le siège social est situé 18 Avenue Sadi Carnot à Crépy en Valois et immatriculée au RCS sous le n° 342 766 987 cède à la société « AMBULANCES GOSSET Associés » son fonds de commerce ;

Considérant qu'en application de l'article R.6312-6 du code de la santé publique, l'agrément est délivré aux personnes physiques ou morales qui disposent des personnels et des véhicules nécessaires, permettant d'assurer les transports sanitaires ;

Considérant que du fait de cette cession, la société « Ambulances de CREPY» est dépourvue des moyens en personnels et matériels permettant d'assurer des transports sanitaires ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 22 avril 1980 portant agrément de la société les «Ambulances de CREPY» est abrogé à compter du 1er janvier 2015.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

1) d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie, sise 52, rue Daire 80037 Amiens
2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé et des sports
3) d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens.
4) En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, aux caisses chargées du versement des ressources d'assurance maladie, à l'association de transports sanitaires d'urgence de l'Oise, au service d'aide médicale urgente de l'Oise et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région ainsi que de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Amiens, le 22 DEC. 2014

Pour le Directeur général de l'agence régionale de santé et par délégation,
La Directrice Adjointe Générale,

Françoise VAN RECHEM

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014356-0015

signé par
Directeur Général ARS Picardie

le 22 Décembre 2014

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté D- PRPS- MS- GDR n °2014-523 relatif à la cessation d'activité de l'entreprise de transports sanitaires "Ambulances du MULTIEN" exploitée par Monsieur Daniel HANNEZO PILARD.

Agence Régionale de Santé
Picardie

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

Arrêté D-PRPS-MS-GDR n° 2014-523 relatif à la cessation d'activité de l'entreprise de transports sanitaires « Ambulances du MULTIEN» exploitée par Monsieur Daniel HANNEZO PILARD.

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6311-1 à L.6313-1 et R.6312-1 à R.6314-6 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 05 janvier 2012 portant nomination de M. Christian DUBOSQ en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu la décision du 04 décembre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectées aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 novembre 1989 portant agrément de la société de transports sanitaires « AMBULANCES DU MULTIEN» à CREPY EN VALOIS ;

Vu l'acte de vente de fonds de commerce sous conditions suspensives en date du 04 juin 2014 par lequel la société « AMBULANCES DU MULTIEN » dont le siège social est situé 18 Avenue Sadi Carnot à Crépy en Valois et immatriculée au RCS sous le n° 342 948 882 cède à la société « AMBULANCES GOSSET Associés » son fonds de commerce ;

Considérant qu'en application de l'article R.6312-6 du code de la santé publique, l'agrément est délivré aux personnes physiques ou morales qui disposent des personnels et des véhicules nécessaires, permettant d'assurer les transports sanitaires ;

Considérant que du fait de cette cession, la société les « Ambulances de CREPY» est dépourvue des moyens en personnels et matériels permettant d'assurer des transports sanitaires ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 02 novembre 1989 portant agrément de la société les «Ambulances du MULTIEN» est abrogé à compter du 1er janvier 2015.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

1) d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie, sise 52, rue Daire 80037 Amiens
2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé et des sports
3) d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens.
4) En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, aux caisses chargées du versement des ressources d'assurance maladie, à l'association de transports sanitaires d'urgence de l'Oise, au service d'aide médicale urgente de l'Oise et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région ainsi que de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Amiens, le 22 DEC. 2014

Pour le Directeur général de l'agence régionale de santé et par délégation,
La Directrice Adjointe Générale,

Françoise VAN RECHEM

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014364-0006

signé par
Directeur Général ARS Picardie

le 30 Décembre 2014

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté n ° 2014-022 DG- CDSDU modifiant la composition de la Conférence de Territoire Oise Est

Agence Régionale de Santé Picardie

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

ARRETE n° 2014-022 DG-CDSDU

MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE OISE EST

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1434-17 et D.1434-21 et suivants,
Vu le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
Vu le Décret du 5 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Christian DUBOSQ, directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie,
Vu le Décret n° 2014-1118 du 2 octobre 2014 prorogeant le mandat des membres des conférences de territoire,
Vu l'arrêté n° 2010-008 DPRS du 21 septembre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la région Picardie,
Vu l'arrêté n°2010-15 DPRS du 19 novembre 2010 portant constitution de la Conférence de territoire Oise Est,
Vu l'arrêté n°2011-002 DPRS du 16 février 2011 complétant la composition de la conférence de territoire Oise Est,
Vu l'arrêté n°2011-019 DPRS du 21 avril 2011 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Est,
Vu l'arrêté n°2011-023 DPRS du 28 septembre 2011 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Est,
Vu l'arrêté n°2012-001 DPRS du 01 février 2012 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Est,
Vu l'arrêté n°2012-009 DPRS du 28 mars 2012 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Est,
Vu l'arrêté n°2012-018 DPRS du 11 juin 2012 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Est,
Vu l'arrêté n° 2012-004 DG-DRS du 13 decembre 2012 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Est,
Vu l'arrêté n° 2013-004 DG-CDSDU du 19 avril 2013 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Est,
Vu l'arrêté n° 2013-017 DG-CDSDU du 06 novembre 2013 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Est,

Considérant les propositions des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévues à l'article D. 1434-22 du code de la santé publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La composition de la conférence de territoire Oise Est est modifiée pour la durée du mandat restant à courir, comme suit :

Au 1° collège, représentant les établissements de santé :

Docteur Laurence LOUF est nommée, sur proposition de la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), membre suppléant en remplacement du ***Docteur Pierre BAUDRILLARD.***

Mme Isabelle CHAPONNAY est nommée, sur proposition de la fédération de l'hospitalisation privée (FHP), membre suppléant en remplacement de ***Mme Hélène DE TIESENHAUSEN.***

1

Au 2° collège, représentant les personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et medico-sociaux :

Madame Muriel BLOUIN est nommée, sur proposition de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP), membre titulaire en remplacement de ***Monsieur Jean-Luc HAMIACHE.***

ARTICLE 2 : Le tableau consolidé en annexe du présent arrêté liste l'ensemble des membres de la Conférence de territoire Oise Est. Les modifications de l'article 1 sont intégrées dans ce tableau.

ARTICLE 3 : Par dérogation aux dispositions de l'article D.1434-25 du code de la santé publique et en application du décret n° 2014-1118 du 2 octobre 2014, les mandats des membres de la conférence de territoire Oise Est sont prorogés jusqu'au 31 mars 2016 .

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :
- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie, sise 52 rue Daire CS 73706 - 80037 Amiens Cedex 1
- d'un recours contentieux contre le présent arrêté formé devant le tribunal administratif sis 14, rue Lemerchier 80000 Amiens.

ARTICLE 5 : La responsable de la Cellule Démocratie Sanitaire Droits des Usagers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et de la région Picardie.

Fait à Amiens, le 30 DEC. 2014

Le Directeur Général

Christian DUBOSQ

Agence Régionale de Santé Picardie

ANNEXE DE L'ARRETE N°2014-022 DG-CDSDU
COMPOSITION NOMINATIVE CONSOLIDEE DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE OISE EST

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Présidente :	**Madame Brigitte DUVAL** (collège 1)	
Vice-Président :	**Monsieur Guy DANDEL** (collège 2)	
1° collège, représentant les établissements de santé	**M. Vincent VESSELLE**, proposé par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre titulaire.	*Mme Bernadette COQUET*, proposée par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre suppléant,
	Mme Brigitte DUVAL, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Mme Patricia LE MOIGN*, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Mme Dolorès TRUEBA DE LA PINTA, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*M. Thierry VINCENT*, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Mme Muriel CLEMENT DEBRUYNE proposée par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), membre titulaire	*Mme Béatrice LEGLAIVE*, proposée par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), membre suppléant
	Mme Martine CHARDIGNY, proposée par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), membre titulaire	*M. Guillaume PUCHULU*, proposée par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), membre titulaire
	Dr Christian TROIVAUX, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre titulaire	*Dr. Robert JULIEN*, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre suppléant
	Poste vacant	Poste vacant
	Dr. François ZANASKA, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), membre titulaire	*Mme Laurence LOUF*, présidente de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposée par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), membre suppléant
	Dr. Odile FARALDI, présidente de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Docteur Patrick LE BIHAN*, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Dr. Christophe PITRE président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Dr. Christian MATRAT*, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
2° collège, représentant les personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux	**Mme Claire DEMOULIN**, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*M. Hubert DERCHE*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Mme Muriel BLOUIN, représentant la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), membre titulaire.	Poste vacant

1

	TITULAIRE	SUPPLEANT
	Mme Nathalie GUEDEC, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par le syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA), membre titulaire	*M. Richard PASQUET*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposé par le syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA), membre suppléant
	Poste vacant	*Mme Coralie AVILES*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par l'association d'aide en milieu rural de l'Oise (ADMR 60), membre suppléant
	M. Jean-François RICORDEAU, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par le Groupe national des Etablissements et Services Publics Sociaux (GEPSo), membre titulaire	*Mme Brigitte BECQ*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposée par l'Association des Paralysés de France (APF), membre suppléant
	Mme Charlotte SANTERRE, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposée l'association nationale des directeurs d'établissements et services d'aide par le travail (ANDICAT), membre titulaire	*M. Jérôme GALLOIS* proposé par l'Association de Prospection et de Coordination des travaux pour handicapés de l'Oise (APCO), membre suppléant
	M. Guy DANDEL, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux (URIOPSS), membre titulaire	*M. Joël SAUDREAU*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux (URIOPSS), membre suppléant
	M. Ben NOLAN, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposée par l'Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés à but non lucratif Sanitaires et Sociaux (URIOPSS), membre titulaire	*M. Renato PACE*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés à but non lucratif Sanitaires et Sociaux (URIOPSS), membre suppléant
3° collège, représentant les organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité	Poste vacant	*M. Jacques JANUSZ*, représentant le mouvement vie libre, membre suppléant
	M. André COLLAS, représentant la mutualité française Picardie, membre titulaire	*Mme Aurélie BUTEUX, représentant* l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) de Picardie, membre suppléant
	Dr. Alain BERCHE, représentant l'office privé d'hygiène sociale (OPHS), membre titulaire	*M. Claude LEFEVRE, représentant* le service d'aide aux toxicomanes de l'Oise (SATO), membre suppléant
4° collège, représentant les professionnels de santé libéraux	**M. Bertrand GILBERGUE**, représentant la fédération des syndicats pharmaceutiques de Picardie, membre titulaire	*M. Benoît THIERRY*, représentant la fédération des syndicats pharmaceutiques de Picardie, membre suppléant
	M. Daniel MIRISCH, représentant la confédération nationale des syndicats dentaires de Picardie, membre titulaire	*Mme Frédérique ROSE*, représentant la confédération nationale des syndicats dentaires de Picardie, membre suppléant
	Mme Sylvie DESALEUX, représentant la fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, membre titulaire	*Mme Odile OUDET*, représentant la fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, membre suppléant
	Dr. Richard CASSE, représentant les médecins libéraux, membre titulaire	*Dr Philippe VERON*, représentant les médecins libéraux, membre suppléant
	Dr Jean-Baptiste ETTORI, représentant les médecins libéraux, membre titulaire	*Dr. José CUCHEVAL*, représentant les médecins libéraux, membre suppléant
	Dr. Emmanuel REVAILLOT, représentant les médecins libéraux, membre titulaire	Poste vacant

	TITULAIRE	SUPPLEANT
5° collège, représentant les centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé	**Mme Laure MEYER**, représentant le réseau gérontologique du Compiégnois, membre titulaire	*M. Yves BEUCHER*, représentant le réseau gérontologique du Compiégnois, membre suppléant
	Dr. Haïssam CHAKER, Président de SOS médecin et représentant la maison médicale de garde de Creil, membre titulaire	*Dr. Thierry BAUMIER*, représentant SOS médecins et la maison médicale de garde de Creil, membre suppléant
6° collège, représentant les établissements assurant des activités de soins à domicile	**M. Daniel DEFOURNIER**, proposé par la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation A Domicile (FNEHAD), membre titulaire	Poste vacant
7° collège, représentant les services de santé au travail	**Mme Marie-Laurence BAUMER**, directrice du service inter entreprises de Santé et Médecine du Travail de la Vallée de l'Oise (SMTVO), membre titulaire	*Mme Annie MERLIER*, directrice du service médical inter entreprises de Noyon et sa région, membre suppléant
8° collège, représentant les usagers	Poste vacant	*M. Christophe DELATTRE*, représentant l'association des paralysés de France (APF), association agréée, membre suppléant
	Mme Marie-Christine LEGROS, représentant l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI), association agréée, membre titulaire	*Dr. Etienne DUSEHU*, représentant l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI), association agréée, membre suppléant
	M. Bernard MOUNY, représentant l'union fédérale des consommateurs que choisir de l'Oise, association agréée, membre titulaire	*M. Daniel HIBERTY*, représentant la fédération régionale des Familles Rurales, association agréée, membre suppléant
	Mme Christiane FELLER, représentant l'association France Alzheimer et maladies apparentées, association agréée, membre titulaire	*Mme Marie-Pierre BERGERET*, représentant l'association France Alzheimer et maladies apparentées, association agréée, membre suppléant
	M. Claude CHEVALIER, représentant l'association des insuffisants rénaux de Picardie, association agréée, membre titulaire	Poste vacant
	Mme Mireille PORAS, représentant l'association des parents, d'amis et de personnes handicapées mentales (APEI) de Creil/Nogent-sur-Oise, proposée par le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) de l'Oise, membre titulaire	*M. Jean-Luc CARON*, représentant les pupilles de l'enseignement public (PEP) de l'Oise, proposé par le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) de l'Oise, membre suppléant,
	Mme Marie-Bernadette BEAULIEU, représentant l'association UNAFAM, proposée par le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), membre titulaire	*M. René FEDASZ*, représentant la Fédération nationale des associations de retraités (FNAR), proposé par le conseil départemental des personnes âgées, membre suppléant
	Poste vacant	*M. Maurice BELVALETTE*, représentant les retraités CFDT de l'Oise, proposé par le conseil départemental des personnes âgées, membre suppléant
9° collège, représentant les collectivités territoriales et leurs groupements	**Mme Laurence ROSSIGNOL**, représentant le conseil régional de Picardie, membre titulaire	*M. Fabrice DALONGEVILLE*, représentant le conseil régional de Picardie, membre suppléant
	Poste vacant	Poste vacant
	Poste vacant	Poste vacant
	En attente de désignation par l'AMF	**En attente de désignation par l'AMF**

3

	TITULAIRE	SUPPLEANT
	M. Gérard AUGER, représentant le conseil général de l'Oise, membre titulaire	*M. Charles POUPLIN*, représentant le conseil général de l'Oise, membre suppléant
	En attente de désignation par l'AMF	**En attente de désignation par l'AMF**
10° collège, représentant l'ordre des médecins	**Dr. Philippe PINILO**, membre du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Oise, membre titulaire	*Dr. Loïc BARBIER*, membre du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Oise, membre suppléant.
11° collège, personnalités qualifiées *(sans suppléance)*	**M. Romain HAMART**, représentant le conseil régional de l'ordre des infirmiers de Picardie	
	Mme Sophie SAEZ, déléguée régionale de l'Association Nationale des Equipes Contribuant à l'Action Médico-Sociale Précoce (ANECAMSP)	
	Dr Gérard MEYER, chef de pôle, Centre Hospitalier de Creil	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014364-0008

signé par
Directeur Général ARS Picardie

le 30 Décembre 2014

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté n ° 2014-023 DG- CDSDU modifiant la composition de la Conférence de Territoire Oise Ouest

Agence Régionale de Santé Picardie

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

ARRETE n° 2014-023 DG-CDSDU

MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE OISE OUEST

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1434-17 et D.1434-21 et suivants,
Vu le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
Vu le Décret du 5 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Christian DUBOSQ, directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie,
Vu le Décret n° 2014-1118 du 2 octobre 2014 prorogeant le mandat des membres des conférences de territoire,
Vu l'arrêté n° 2010-008 DPRS du 21 septembre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la région Picardie,
Vu l'arrêté n°2010-013 DPRS du 4 novembre 2010 portant constitution de la conférence de territoire Oise Ouest,
Vu l'arrêté n° 2010-017 DPRS du 15 novembre 2010 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Ouest,
Vu l'arrêté n° 2010-020 DPRS du 19 novembre 2010 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Ouest,
Vu l'arrêté n° 2011-003 DPRS du 16 février 2011 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Ouest,
Vu l'arrêté n° 2011-011 DPRS du 31 mars 2011 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Ouest,
Vu l'arrêté n° 2011-020 DPRS du 21 avril 2011 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Ouest,
Vu l'arrêté n°2012-002 DPRS du 01 février 2012 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Ouest,
Vu l'arrêté n°2012-013 DPRS du 10 avril 2012 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Ouest,
Vu l'arrêté n° 2012-005 DG DRS du 13 décembre 2012 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Ouest,
Vu l'arrêté n° 2013-003 DG CDSDU du 19 avril 2013 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Ouest,
Vu l'arrêté n° 2014-002 DG CDSDU du 18 février 2014 modifiant la composition de la conférence de territoire Oise Ouest,

Considérant les propositions des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévues à l'article D. 1434-22 du code de la santé publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La composition de la conférence de territoire Oise Ouest est modifiée pour la durée du mandat restant à courir, comme suit :

Au 2° collège, représentant les personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et medico-sociaux :

Madame Laetitia ZAMPESE est nommée, sur proposition de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise (ADSEAO), membre titulaire en remplacement de ***Monsieur Bernard PERROT.***

Monsieur Olivier GERET est nommé, sur proposition de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise (ADSEAO), membre titulaire en remplacement de ***Monsieur Francis DEMARCY.***

Au 6° collège, représentant les établissements assurant des activités de soins à domicile :

Mme Sophie LABART est nommée, sur proposition de la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation A Domicile (FNEHAD), membre titulaire en remplacement de ***Madame Christine LOUCHET.***

ARTICLE 2 : Le tableau consolidé en annexe du présent arrêté liste l'ensemble des membres de la Conférence de territoire Oise Ouest. Les modifications de l'article 1 sont intégrées dans ce tableau.

ARTICLE 3 : Par dérogation aux dispositions de l'article D.1434-25 du code de la santé publique et en application du décret n° 2014-1118 du 2 octobre 2014, les mandats des membres de la conférence de territoire Oise Ouest sont prorogés jusqu'au 31 mars 2016

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :
- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie, sise 52 rue Daire CS 73706 - 80037 Amiens Cedex 1
- d'un recours contentieux contre le présent arrêté formé devant le tribunal administratif sis 14, rue Lemerchier 80000 Amiens.

ARTICLE 5 : La responsable de la Cellule Démocratie Sanitaire Droits des Usagers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et de la préfecture de la région Picardie.

Fait à Amiens, le 30 DEC. 2014

Le Directeur Général

Christian DUBOSQ

Agence Régionale de Santé Picardie

ANNEXE DE L'ARRETE N°2014-023 DG-CDSDU
COMPOSITION NOMINATIVE CONSOLIDEE DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE OISE OUEST

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Président :	**M. Jean-Luc HAMIACHE** (collège 2)	
Vice-Président :	**M. Eric GUILLOTEAU** (collège 2)	
1° collège, représentant les établissements de santé	**M. Eric GUYADER**, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*M. Eric JULLIAN*, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Mme Christine LOUCHET, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*M. Jean-Marc LISMONDE*, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	M. François LECLERCQ, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	Poste vacant
	Poste vacant	*M. Thierry GUERIN*, proposé par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), membre suppléant
	M. Fabien DEWAELE, proposé par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre titulaire	*Mme Nathalie WACQUET* proposée par la Fédération Hospitalière Privée (FHP), membre suppléant
	Dr. Daniel VALET, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Dr. Mounir RHALIMI*, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Dr. Eric CHARPENTIER, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Dr. Véronique IDASIAK-PIRIOU*, présidente de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Dr. Marie DECOCQ, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposée par Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), membre titulaire	*Dr. Odile LEBRETON* présidente de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement proposée par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), membre suppléant
	Dr. Mathieu DUBERTRET, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre titulaire	*Dr. Jean-Luc PALACIOS*, représentant le président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre suppléant.
	Dr. Delphine CAPRONNIER, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposée par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre titulaire	*Dr. Fatima BENDJABALLAH*, représentant le président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposée par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre suppléant

	TITULAIRE	SUPPLEANT
2° collège, représentant les personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux	**Mme Agnès BEAUMONT**, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Mme Annick DEMONT*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Mme Valérie SAVATIER, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA), membre titulaire	*M. Olivier BOULANT*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposé par le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA), membre suppléant
	M. Jean-Luc HAMIACHE, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposé par l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux (URIOPSS), membre titulaire	*Mme Nathalie BOUFLET*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux (URIOPSS), membre suppléant
	Poste vacant	*Mme Ségolène DANCIN*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux (URIOPSS), membre suppléant
	Mme Lysiane LEROY, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposée par l'Association des paralysés de France (APF), membre titulaire	*Mme Catherine PASSAL*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposée par l'Association des paralysés de France (APF), membre suppléant
	Poste vacant	Poste vacant
	M. Eric GUILLOTEAU, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'association nationale des directeurs d'établissements ou services d'aide par le travail (ANDICAT), membre titulaire	*M. Christophe THIBAULT*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux (URIOPSS), membre suppléant
	Mme Françoise CABANNE, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposée par l'union départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (UDAPEI) de Picardie, membre titulaire	*Mme Patricia HORTA*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposée par l'union régionale de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) de Picardie, membre suppléant
3° collège, représentant les organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité	**M. Bernard HEMMER**, représentant l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), membre titulaire	*M. Alain MARQUET*, représentant le mouvement Vie Libre, membre suppléant
	M. Martial LEREVEREND, représentant l'instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) de Picardie, membre titulaire	*M. Jean-Luc BOSSEE*, représentant la Mutualité de Picardie, membre suppléant
	M. Jean-Pierre DEMANGE, représentant le Service d'Aide aux TOxicomanes de l'Oise (SATO), membre titulaire	*Dr. Alain BERCHE*, représentant l'Office Privé d'Hygiène Sociale (OPHS), membre suppléant
4° collège, représentant les professionnels de santé libéraux	**M. Patrick CONVERS**, représentant la fédération des syndicats pharmaceutiques de Picardie, membre titulaire	*Mme Chantal KRAKOWSKI*, représentant la fédération des syndicats pharmaceutiques de Picardie, membre suppléant
	Poste vacant	*Mme Françoise DELARCHE*, représentant la fédération nationale des infirmiers (FNI), membre suppléant
	Mme Frédérique ROSE, représentant la confédération nationale des syndicats dentaires de Picardie, membre titulaire	*M. Nicolas ROCHARD*, représentant la confédération nationale des syndicats dentaires de Picardie, membre suppléant

	TITULAIRE	SUPPLEANT
	Dr. Xavier LAMBERTYN, représentant les médecins libéraux, membre titulaire	**Dr. Jean MARCHAL**, représentant les médecins libéraux, membre titulaire
5° collège, représentant les centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé	**Dr. Pierre FORTANE**, représentant la maison de santé pluridisciplinaire de Bury, membre titulaire	*Dr. Thierry GALLOIS-MONTBRUN*, représentant la maison de santé pluridisciplinaire de Bury, membre suppléant
	Dr. Jeanne BERNARD, représentant le réseau ALOISE, membre titulaire	*Mme Déborah ALIXE*, représentant le réseau ALOISE, membre suppléant
6° collège, représentant les établissements assurant des activités de soins à domicile	**Mme Sophie LABART**, proposée par la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation A Domicile (FNEHAD), membre titulaire	*Dr Isabelle BRESSON-RAYNAUD*, proposée par Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation A Domicile (FNEHAD), membre suppléant
7° collège, représentant les services de santé au travail	**Dr. Gérard ARASKIERWIRZ**, médecin du travail, Services médicaux interentreprises Bâtiment-Travaux-Publics et activités annexes de l'Oise (SMIBTP), membre titulaire	*M. Alain LEVY*, Directeur de MEDISIS, service inter entreprises de santé au travail, membre suppléant
8°collège, représentant les usagers	**Mme Josette BOESSY**, représentant l'Union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM), association agréée, membre titulaire	*Mme Jacqueline BOUCHAREINC*, représentant l'Union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM), association agréée, membre suppléant
	M. Joseph DEBRAY, représentant l'Union nationale des associations familiales (UNAF), association agréée, membre titulaire	*M. Daniel HIBERTY*, représentant l'Union nationale des associations familiales (UNAF), association agréée, membre suppléant
	Mme Marie-Pierre BERGERET, représentant l'association France Alzheimer ou maladies apparentées, association agréée, membre titulaire	*Mme Christiane FELLER*, représentant l'association France Alzheimer ou maladies apparentées, association agréée, membre suppléant
	Mme Stéphanie PARET, représentant l'Alliance maladies rares, association agréée, membre titulaire	*Mme Alberte BONNET*, représentant l'Alliance maladies rares, association agréée, membre suppléant
	M. Roland FONTAINE, représentant l'association des organismes professionnels agricoles de l'Oise (AROPA), proposé par le conseil départemental des personnes âgées de l'Oise, membre titulaire	Poste vacant
	Poste vacant	*Mme Marina ALLART*, représentant les retraités CFDT de l'Oise, proposée par le conseil départemental des personnes âgées de l'Oise, membre suppléant
	M. Michel LEMAIRE, représentant l'association handicap services Oise, proposé par le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) de l'Oise, membre titulaire	*Mme Bernadette TASSART*, représentant l'association handisport, proposée par le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) de l'Oise, membre suppléant
9° collège, représentant les collectivités territoriales et leurs groupements	**Mme Josiane BAECKELANDT**, représentant le Conseil régional de Picardie, membre titulaire	*M. François VEILLERETTE*, représentant le Conseil régional de Picardie, membre suppléant
	Poste vacant	Poste vacant
	En attente de désignation par l'AMF	**En attente de désignation par l'AMF**
	M. Joël PATIN, représentant le Conseil général de l'Oise, membre titulaire	*M. Georges BECQUERELLE*, représentant le Conseil général de l'Oise, membre suppléant
10° collège, représentant l'ordre des médecins	**Dr. Antoine LELIEVRE**, membre du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Oise, membre titulaire	*Dr. Didier CARRIE*, membre du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Oise, membre suppléant
11° collège, personnalités qualifiées	**M. Bernard VAN HEULE**, Président de la Caisse Régionale de Mutualité Sociale agricole de Picardie	

	TITULAIRE	SUPPLEANT
(sans suppléance)	**M. Patrice TOMBOIS**, membre du Conseil de surveillance au CHI de Clermont	
	M. Jean-Claude CARGNELUTTI, Président de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de l'Oise	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014364-0009

signé par
Directeur Général ARS Picardie

le 30 Décembre 2014

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté n ° 2014-019 DG- CDSDU modifiant la composition de la Conférence de Territoire Somme

Agence Régionale de Santé Picardie

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

ARRETE n° 2014-019 DG-CDSDU

MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE SOMME

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1434-17 et D.1434-21 et suivants,
Vu le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
Vu le Décret du 5 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Christian DUBOSQ, directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie,
Vu le Décret n° 2014-1118 du 2 octobre 2014 prorogeant le mandat des membres des conférences de territoire,
Vu l'arrêté n° 2010-008 DPRS du 21 septembre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la région Picardie,
Vu l'arrêté n° 2010-012 DPRS du 8 novembre 2010 portant constitution de la conférence de territoire Somme,
Vu l'arrêté n° 2011-004 DPRS du 16 février 2011 modifiant la composition de la conférence de territoire Somme,
Vu l'arrêté n° 2011-010 DPRS du 31 mars 2011 modifiant la composition de la conférence de territoire Somme,
Vu l'arrêté n° 2011-018 DPRS du 21 Avril 2011 modifiant la composition de la conférence de territoire Somme,
Vu l'arrêté n° 2011-032 DPRS du 21 décembre 2011 modifiant la composition de la conférence de territoire Somme,
Vu l'arrêté n° 2012-007 DPRS du 26 mars 2012 modifiant la composition de la conférence de territoire Somme,
Vu l'arrêté n° 2012-02 DG DRS du 13 décembre 2012 modifiant la composition de la conférence de territoire Somme,
Vu l'arrêté n° 2013-06 DG CDSU du 19 avril 2013 modifiant la composition de la conférence de territoire Somme,
Vu l'arrêté n° 2014-01 DG CDSU du 18 février 2014 modifiant la composition de la conférence de territoire Somme,

Considérant les propositions des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévues à l'article D. 1434-22 du code de la santé publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La composition de la conférence de territoire Somme est modifiée pour la durée du mandat restant à courir, comme suit :

Au 1° collège, représentant les établissements de santé :

Madame Lucile BENOIT est nommée, sur proposition de la Fédération Hospitalière Privée (FHP), membre titulaire en remplacement du ***Docteur Eric DADEZ***.

Monsieur Giancarlo BAILLET est nommé, sur proposition de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP), membre titulaire en remplacement de ***Monsieur Benoît DOLLE.***

Au 2° collège, représentant les personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et medico-sociaux :

Monsieur Pierre-Yves MOTTE est nommé, sur proposition de l'Association Régionale d'Action Sanitaire SOciale et Culturelle (ARASSOC), membre titulaire en remplacement de ***Madame Aurore PIAT***.

Au 4° collège, représentant les professionnels de santé libéraux :

Docteur Franck GARATE est nommé, sur proposition de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), membre titulaire en remplacement du ***Docteur Jean-Yves BORGNE.***

Au 8° collège, représentant les usagers :

Monsieur Eric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE est nommé, sur proposition du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de la Somme (CODERPA), membre titulaire en remplacement de ***Monsieur Antoine CHWATACZ.***

Monsieur Alain BOULONNOIS est nommé, sur proposition du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de la Somme (CODERPA), membre suppléant en remplacement de ***Monsieur Jacques ESTIENNE.***

Monsieur Jean-Marc PETIT est nommé, sur proposition du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de la Somme (CODERPA), membre titulaire en remplacement de ***Monsieur Jean-Claude BURY.***

Au 11°collège, en tant que personnalités qualifiées :

Madame Elisabeth LEWANDOWSKI, Présidente de l'Observatoire Régional de la Santé et du social de Picardie (OR2S), remplace le ***Docteur Joseph CASILE.***

ARTICLE 2 : Le tableau consolidé en annexe du présent arrêté liste l'ensemble des membres de la Conférence de territoire Somme. Les modifications de l'article 1 sont intégrées dans ce tableau.

ARTICLE 3 : Par dérogation aux dispositions de l'article D.1434-25 du code de la santé publique et en application du décret n° 2014-1118 du 2 octobre 2014, les mandats des membres de la conférence de territoire Somme sont prorogés jusqu'au 31 mars 2016.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :
- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie, sise 52 rue Daire CS 73706 - 80037 Amiens Cedex 1
- d'un recours contentieux contre le présent arrêté formé devant le tribunal administratif sis 14, rue Lemerchier 80000 Amiens.

ARTICLE 5 : La responsable de la Cellule Démocratie Sanitaire Droits des Usagers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Picardie.

Fait à Amiens, le 30 DEC. 2014

Le Directeur Général

Christian DUBOSQ

Agence Régionale de Santé Picardie

ANNEXE DE L'ARRETE N°2014-019 DG-CDSDU
COMPOSITION NOMINATIVE CONSOLIDEE DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE SOMME

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Présidente :	**Mme Catherine GEINDRE** (collège 1)	*M. Dominique SCHAEFFER (collège 2)*
Vice-Président :	**M. Dominique SCHAEFFER** (collège 2)	*M. Jean-Claude LAIGNEL (collège 2)*
1° collège, représentant les établissements de santé	**Mme Catherine GEINDRE**, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*M. Gérard DELAHAYE*, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	M. Hervé DUCROQUET, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	Poste vacant
	M. Stephan DE BUTLER, proposé par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre titulaire.	*Mme Isabelle ZAAROUR*, proposée par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre suppléant.
	M. Giancarlo BAILLET, proposé par la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs, membre titulaire	*M. Yves RICHEZ*, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Dr. Valérie YON, présidente de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Dr. Pascal RODIER* président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Pr. Jean-Pierre CANARELLI, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Dr. Jean-Ernst POULARD*, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant,
	Dr. Philippe BONELLE, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Dr Annick TRENCART*, présidente de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Dr. Yves DELVAL, représentant les présidents de commissions médicales ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre titulaire	*Dr. Yves BACHELET*, représentant les présidents de commissions médicales ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre suppléant
	Mme Lucile BENOIT, représentant les présidents de commissions médicales ou de conférence médicale d'établissement, proposée par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre titulaire	*Dr Fedjer TAAZIBT*, représentant les présidents de commissions médicales ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant

	TITULAIRE	SUPPLEANT
2° collège, représentant les personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux	**M. Jean-Claude HERICOTTE**, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Mme Fabienne HEULIN*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	M. Christian CLAIRE, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposé par le syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA), membre titulaire	*Madame Céline GOURLAIN*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par le syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA), membre suppléant
	Mme Corinne MADUREL, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Madame Lucile LEBLOND*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	M. Pierre-Yves MOTTE, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposé par l'association régionale d'action sociale et culturelle (ARASSOC), membre titulaire	Poste vacant
	M. Dominique SCHAEFFER, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par la fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (FEGAPEI), membre titulaire	*M. Jean-Claude LAIGNEL*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par la fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (FEGAPEI), membre suppléant
	M. Jean-Luc DARGUESSE, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSo), membre titulaire	*M. Pascal TRANQUILLE*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux (URIOPSS), membre suppléant
	Mme Virginia BILLON, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposée par l'Association des Paralysés de France (APF), membre titulaire	*M. François GRIVELET*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'Association des Paralysés de France (APF), membre suppléant
	M. Philippe PERRIER, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Somme (PEP80), membre titulaire	*M. Marc COTTEREAU*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Somme (PEP80), membre suppléant
3° collège, représentant les organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la	**Pr. Jean-Daniel LALAU**, représentant le réseau EPICURE, membre titulaire	*Mme Christiane DETREMONT*, représentant l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) de Picardie, membre titulaire
	Mme Patricia JEANSON, représentant l'association LE MAIL, membre titulaire	*M. Michel CADET*, représentant la croix rouge française, membre suppléant

	TITULAIRE	SUPPLEANT
prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité	**M. Philippe DECROIX**, représentant l'association nationale de la prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), membre titulaire	*Pr. Alain DUBREUIL*, représentant l'association pour le dépistage des maladies dans la Somme (ADEMA 80), membre suppléant
4° collège, représentant les professionnels de santé libéraux	**M. Eddy NAILLON**, représentant la fédération des syndicats pharmaceutiques de Picardie, membre titulaire	*M. Henri DAUDRE*, représentant la fédération des syndicats pharmaceutiques de Picardie, membre suppléant
	M. Eric ALEXANDRE, représentant la confédération nationale des syndicats dentaires de Picardie, membre titulaire	*M. Jean-Luc BAESSENS*, représentant la confédération nationale des syndicats dentaires de Picardie, membre suppléant
	M. Fréderic DUBOIS, représentant la fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs pour la région Picardie, membre titulaire	Poste vacant
	Dr. Franck GARATE, représentant les médecins libéraux, membre titulaire	Poste vacant
	Dr. Christian LELARGE, représentant les médecins libéraux, membre titulaire	Poste vacant
	Dr. François-Marie CARON, représentant les médecins libéraux, membre titulaire	Poste vacant
5° collège, représentant les centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé	**Dr. Christophe GUY**, représentant la maison de santé pluridisciplinaire de Poix de Picardie, membre titulaire	*Dr. Luc GUIHENEUF*, représentant la maison de santé pluridisciplinaire de Corbie, membre suppléant
	Poste vacant	*Mme. Catherine BIANCHI*, représentant le réseau gérontologique Baie de Somme Picardie Maritime, membre suppléant
6° collège, représentant les établissements assurant des activités de soins à domicile	**M. Aymeric BOURBION**, proposé par la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation A Domicile (FNEHAD), membre titulaire	*M. Daniel DEFOURNIER*, proposé par la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation A Domicile (FNEHAD), membre suppléant
7° collège, représentant les services de santé au travail	Poste vacant	*Dr. Martine BEAUGRAND*, représentant l'association santé et médecine interentreprises du département de la Somme (ASMIS), membre suppléant
8°collège, représentant les usagers	**Mme Véronique BOULANGER**, représentant l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), association agréée, membre titulaire	*M. Michel HERMANT*, représentant l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), association agréée, membre suppléant
	M. René LEROY, représentant l'association JALMALV Somme, association agréée, membre titulaire	*Mme Véronique MAUPIN*, représentant l'association JALMALV Somme, association agréée, membre suppléant
	Mme Claudie CADET, représentant la fédération régionale des Familles Rurales, association agréée, membre titulaire	*M. Bernard LECLERE*, représentant la fédération nationale des Aînés ruraux, association agréée, membre suppléant

	TITULAIRE	SUPPLEANT
	M. Jean-Claude MARION, représentant l'association France parkinson, association agréée, membre titulaire	*M. Gérard DESSEAUX*, représentant l'association des insuffisants rénaux de Picardie, association agréée, membre suppléant
	M. Yves BILLAUD, représentant l'association d'entraide aux malades traumatisés crâniens, association agréée, membre titulaire	*M. Gérard GUILLOUZIC*, représentant la nouvelle association française des scléroses en plaques, association agréée, membre suppléant
	M. Eric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE, représentant le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de la Somme, (CODERPA) membre titulaire	*M. Alain BOULONNOIS* représentant le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de la Somme, (CODERPA) membre suppléant
	M. Jean-Marc PETIT membre titulaire représentant le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de la Somme, (CODERPA) membre titulaire	*M. Pascal HEQUET*, représentant l'union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditifs (URAPEDA), proposé par le conseil départemental consultatif des personnes handicapées, membre suppléant
	Mme Sylvette CHEVALIER, représentant l'Union Nationale des Amis et FAmilles de Malades psychiques (UNAFAM), proposée par le conseil départemental consultatif des personnes handicapées, membre titulaire	*Mme Pascale GLACHANT*, représentant l'Association Française contre les Myopathies (AFM) de la Somme, proposée par le conseil départemental consultatif des personnes handicapées, membre suppléant
9° collège, représentant les collectivités territoriales et leurs groupements	**M. Didier CARDON**, représentant le conseil régional de Picardie, membre titulaire	*M. Olivier CHAPUIS-ROUX*, représentant le conseil régional de Picardie, membre suppléant
	En attente de désignation par l'AMF	**En attente de désignation par l'AMF**
	En attente de désignation par l'AMF	**En attente de désignation par l'AMF**
	En attente de désignation par l'AMF	**En attente de désignation par l'AMF**
	Poste vacant	*M. Bernard DAVERGNE*, représentant le conseil général de la Somme, membre suppléant
10° collège, représentant l'ordre des médecins	**Dr. Henri FOULQUES**, président du conseil départemental de l'ordre des médecins, membre titulaire	*Dr. Arnaud DUBOIS*, membre du conseil départemental de l'ordre des médecins, membre suppléant
11° collège, personnalités qualifiées *(sans suppléance)*	**Dr. Elisabeth LEWANDOWSKI** présidente de l'observatoire régional de la santé et du social (OR2S)	
	M. Frédéric VEZINHET, président du conseil régional de l'ordre des infirmiers	
	M. Jacques GAVOIS, président de la caisse primaire d'assurance maladie de la Somme	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014364-0011

signé par
Directeur Général ARS Picardie

le 30 Décembre 2014

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté n ° 2014-020 DG- CDSDU modifiant la composition de la Conférence de Territoire Aisne Sud

Agence Régionale de Santé Picardie

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

ARRETE n° 2014-020 DG CDSDU

MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE AISNE SUD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1434-17 et D.1434-21 et suivants,
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
Vu le décret du 5 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Christian DUBOSQ en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie,
Vu le Décret n° 2014-1118 du 2 octobre 2014 prorogeant le mandat des membres des conférences de territoire,
Vu l'arrêté n° 2010-008 DPRS du 21 septembre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la région Picardie,
Vu l'arrêté n°2010-014 DPRS du 8 novembre 2010 portant constitution de la conférence de territoire Aisne Sud,
Vu l'arrêté n°2010-018 DPRS du 17 novembre 2010 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne Sud,
Vu l'arrêté n°2011-006 DPRS du 16 février 2011 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne Sud,
Vu l'arrêté n° 2011-017 DPRS du 21 Avril 2011 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne Sud,
Vu l'arrêté n° 2012-004 DPRS du 01 Février 2012 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne Sud,
Vu l'arrêté n° 2012-019 DPRS du 11 Juin 2012 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne Sud,
Vu l'arrêté n° 2013-008 DG CDSDU du 19 avril 2013 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne Sud,
Vu l'arrêté n° 2013-016 DG CDSDU du 6 novembre 2013 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne Sud,
Vu l'arrêté n° 2014-005 DG CDSDU du 18 février 2014 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne Sud,

Considérant les propositions des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévues à l'article D. 1434-22 du code de la santé publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La composition de la conférence de territoire Aisne Sud est modifiée pour la durée du mandat restant à courir, comme suit :

Au 1° collège, représentant les établissements de santé :

Madame Bernadette COQUET est nommée, sur proposition de la Fédération Hospitalière Privée (FHP), membre suppléant.

Monsieur Rudy LANCHAIX est nommé, sur proposition de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés (FEHAP), membre titulaire en remplacement de ***Madame Marie-Céline CARRAT***.

Au 3°collège, représentant les organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Madame Ophélie TURMEL est nommée, sur proposition de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS de Picardie), membre titulaire en remplacement de ***Madame Dorothée ROGER***.

Au 4° collège, représentant les professionnels de santé libéraux :

Docteur Maryse VASSEUR, est nommée, sur proposition de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), membre titulaire en remplacement du ***Docteur Jacques MARLEIN.***

Docteur Jean-Jacques MORISSEAU, est nommé, sur proposition de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), membre titulaire en remplacement du ***Docteur Pierre BABEL***.

Au 8° collège, représentant les usagers :

M. Gilles BOUTANTIN, est nommé, sur proposition de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), membre titulaire.

Au 11° collège, personnalités qualifiées :

Il est mis fin à sa demande au mandat de **Monsieur Pascal HEQUET.**

ARTICLE 2 : Le tableau consolidé en annexe du présent arrêté liste l'ensemble des membres de la Conférence de territoire Aisne Sud. Les modifications de l'article 1 sont intégrées dans ce tableau.

ARTICLE 3 : Par dérogation aux dispositions de l'article D.1434-25 du code de la santé publique et en application du décret n° 2014-1118 du 2 octobre 2014, les mandats des membres de la conférence de territoire Aisne Sud sont prorogés jusqu'au 31 mars 2016.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :
- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie, sise 52 rue Daire CS 73706 - 80037 Amiens Cedex 1 ;
- d'un recours contentieux contre le présent arrêté formé devant le tribunal administratif sis 14, rue Lemerchier 80000 Amiens.

ARTICLE 5 : La responsable de la Cellule Démocratie Sanitaire Droits des Usagers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Picardie et de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Amiens, le 30 DEC. 2014

Le Directeur Général

Christian DUBOSQ

Agence Régionale de Santé Picardie

ANNEXE DE L'ARRETE N°2014-020 DG-CDSDU
COMPOSITION NOMINATIVE CONSOLIDEE DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE AISNE SUD

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Président :	**M. Jean-Brice GAUTHIER** (collège 1)	
Vice-président :	**M. Jean-Luc WATEAU** (collège 3)	*Mme Olivia LE BELLOUR* (collège 3)
1° collège, représentant les établissements de santé	**M. Freddy SERVEAUX**, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Mme. Evelyne POUPET*, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	M. Alexandre FRITSCH, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Mme Catherine LAMBALLAIS*, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	M. Stéphane WITCZAK, proposé par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre titulaire	*Mme Bernadette COQUET*, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	M. Rudy LANCHAIX, proposé par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), membre titulaire	Poste vacant
	Dr. Jean-François BOUTELEUX, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), membre titulaire	*Dr. Frédéric COUDERAT*, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), membre suppléant
	Dr. Jean-Brice GAUTHIER, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	Poste vacant
	Dr. Badri MATTA, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Dr. Vincent TAGNON*, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Dr. Dominique HUYGUE, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	Poste vacant
2° collège, représentant les personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux	**Mme Michèle CAPELLI**, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*M. Jean-Luc VICTOR*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Mme Fabienne DELAPLACE, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA), membre titulaire	*Mme Claire GANDON*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privée non lucratifs, membre suppléant
	Poste vacant	*Mme Marie-Christine COULBEAUT*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par l'association d'aide en milieu rural de l'Aisne (ADMR 02), membre suppléant,
	Poste vacant	*Mme Edith BOCHAND*, proposée par l'Union départementale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), membre suppléant,

	TITULAIRE	SUPPLEANT
	M. Bernard COLAS, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'association de parents d'enfants inadaptés (APEI) de Château-Thierry, membre titulaire,	*Mme Pascale CHAUVET*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposée par l'association de parents d'enfants inadaptés (APEI) de Soissons, membre suppléant,
	M. Philippe PLACIAL, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'Association des Paralysés de France (APF) et par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privée non lucratifs, membre titulaire,	*M. Mathieu VANDERBEKEN*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux (URIOPSS), membre suppléant,
	M. Didier DUVAL, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'Association nationale des directeurs et cadres d'établissement ou service d'aide par le travail (ANDICAT), membre titulaire,	*M. Luc HAHL*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'Association nationale des directeurs et cadres d'établissement ou service d'aide par le travail (ANDICAT), membre suppléant,
	M. François BROSSARD, proposé par service d'aide aux toxicomanes de Picardie (SATO), membre titulaire	*M. Jean TROCME*, proposé par la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE), membre suppléant
3° collège, représentant les organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité	**Mme Nadia EVRARD**, représentant l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), membre titulaire,	*Mme Françoise SERAIN*, représentant la Croix Rouge Française, membre suppléant,
	M. Jean-Luc WATEAU, représentant Aisne Préventis, membre titulaire	*Mme Olivia LE BELLOUR*, représentant l'Association nationale pour la protection de la santé (ANPS), membre suppléant,
	Mme Ophélie **TURMEL** représentant l'instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) de Picardie, membre titulaire	*Mme Laurette PANNIER*, représentant l'instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) de Picardie, membre suppléant
4° collège, représentant les professionnels de santé libéraux	**M. Eric COUSSEMACQ**, représentant la fédération des syndicats pharmaceutiques de Picardie, membre titulaire	*Mme Catherine DESJARDINS*, représentant la fédération des syndicats pharmaceutiques de Picardie, membre suppléan,
	Mme Françoise STAUB, représentant la fédération nationale des infirmiers de l'Aisne, membre titulaire,	*Mme Marielle JACQUEMIN*, représentant la fédération nationale des infirmiers de l'Aisne, membre suppléant,
	M. Bernard DUCHAUSSOIS, représentant la confédération nationale des syndicats dentaires de Picardie, membre titulaire,	*M. Rémi MARCHAND*, représentant la confédération nationale des syndicats dentaires de Picardie, membre suppléant,
	Dr. Dominique PROISY, représentant les médecins libéraux, membre titulaire	Poste vacant
	Dr. Maryse VASSEUR, représentant les médecins libéraux, membre titulaire	Poste vacant
	Dr Jean-Jacques MORISSEAU représentant les médecins libéraux, membre titulaire,	Poste vacant
5° collège, représentant les centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé	**M. Jean-Claude BOURDIN**, Mutualité Française, membre titulaire,	*Dr. Philippe GEOFFROY*, réseau ville hôpital ARTS, membre suppléant,
	M. Laurent ANGIBAUD, Caisse primaire d'assurance maladie de l'Aisne, membre titulaire	*M. Jean-Pascal MICHAUD*, réseau sport et santé, Direction départementale de la cohésion sociale, membre suppléant,
6° collège, représentant les établissements assurant des activités de soins à domicile	Poste vacant	*Mme Yasmina TERRAS*, proposée par la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation A Domicile (FNEHAD), membre suppléant

	TITULAIRE	SUPPLEANT
7° collège, représentant les services de santé au travail	**Dr. Aline DEMORTIER**, médecin chef, service de médecine du travail du centre hospitalier de Laon, membre titulaire	*Mme Marie-Claude LEFEVRE*, directrice du Service inter entreprises de santé au travail (SISAT), membre suppléant
8° collège, représentant les usagers	**M. Thierry DANTHENY**, représentant le mouvement Vie libre, association agréée, membre titulaire	*M. Guy MAGNIER*, représentant la fédération nationale des Aînés Ruraux, association agréée, membre suppléant,
	Mme Patricia BOCQUET, représentant l'Association d'Entraide aux Traumatisés Crâniens (AEMTC), association agréée, membre titulaire,	*M. Gérard BRANCOURT*, représentant l'Association d'Entraide aux Traumatisés Crâniens (AEMTC), association agréée, membre suppléant,
	M. Gilles BOUTANTIN, représentant l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), association agréée, membre titulaire	*Mme Isabelle MOQUET*, représentant l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), association agréée, membre suppléant
	M. Francis PAROLA, représentant l'union nationale de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI), association agréée, membre titulaire,	Poste vacant
	Mme Marie-Louise MESSANA, représentant l'Union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM), association agréée, membre titulaire,	*Mme Roseline LEFRANC*, représentant l'Union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM), association agréée, membre suppléant,
	M. Gérard DEHU, représentant la FNATH, proposé par le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) de l'Aisne, membre titulaire,	*Mme Dominique JAVIER*, représentant le Fil d'Ariane, proposée par le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) de l'Aisne, membre suppléant,
	M. Xavier LEFEVRE, proposé par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), association agréée, membre titulaire	*M. Eric ANTONICELLI*, proposé par Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) de l'Aisne, membre suppléant.
9° collège, représentant les collectivités territoriales et leurs groupements	**Mme Mireille TIQUET**, représentant le conseil régional de Picardie, membre titulaire,	*Mme Claudine DOUKHAN*, représentant le conseil régional de Picardie, membre suppléant,
	En attente de désignation par l'AMF	**En attente de désignation par l'AMF**
	En attente de désignation par l'AMF	**En attente de désignation par l'AMF**
	En attente de désignation par l'AMF	**En attente de désignation par l'AMF**
	M. Georges FOURRE, désigné par le conseil général de l'Aisne, membre titulaire,	*M. Nicolas FRICOTEAUX*, désigné par le conseil général de l'Aisne, membre suppléant,
10° collège, représentant l'ordre des médecins	**Dr. Jean-Jacques MAMBIE**, membre du conseil départemental de l'ordre des médecins, membre titulaire	*Dr. Thierry MAILLIEZ*, membre du conseil départemental de l'ordre des médecins, membre suppléant
11° collège, personnalités qualifiées *(sans suppléance)*	**M. Christian FOUILLARD**, mutualité sociale agricole de Picardie,	
	M. Vincent SIMART, fédération française des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs,	
	M. Christian CAUDRON, union nationale des professions libérales de l'Aisne	
	Mme Claire EUDELINE, syndicat des podologues de Picardie	

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014364-0012

signé par
Directeur Général ARS Picardie

le 30 Décembre 2014

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté n ° 2014-021 DG- CDSDU modifiant la composition de la Conférence de Territoire Aisne- Nord/ Haute- Somme

Agence Régionale de Santé Picardie

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

ARRETE n° 2014-021 DG CDSDU

MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE AISNE-NORD/HAUTE-SOMME

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1434-17 et D.1434-21 et suivants,
Vu le Décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
Vu le décret du 5 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Christian DUBOSQ en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie,
Vu le Décret n°2014-1118 du 2 octobre 2014 prorogeant le mandat des membres des conférences de territoire,
Vu l'arrêté n°2010-008 DPRS du 21 septembre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la région Picardie,
Vu l'arrêté n°2010-016 du 19 novembre 2010 portant constitution de la conférence de territoire Aisne-Nord/Haute-Somme,
Vu l'arrêté n°2011-005 DPRS du 16 février 2011 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne-Nord/Haute-Somme,
Vu l'arrêté n°2011-016 DPRS du 21 avril 2011 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne-Nord/Haute-Somme,
Vu l'arrêté n°2012-003 DPRS du 01 février 2012 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne-Nord/Haute-Somme,
Vu l'arrêté n°2012-003 DG DRS du 13 décembre 2012 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne-Nord/Haute Somme,
Vu l'arrêté n°2013-005 DG CDSDU du 19 avril 2013 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne-Nord/Haute-Somme,
Vu l'arrêté n°2013-015 DG CDSDU du 06 novembre 2013 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne-Nord/Haute-Somme,
Vu l'arrêté n°2014-003 DG CDSDU du 18 février 2014 modifiant la composition de la conférence de territoire Aisne-Nord/Haute-Somme,

Considérant les propositions des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévues à l'article D. 1434-22 du code de la santé publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La composition de la conférence de territoire Aisne-Nord/Haute Somme est modifiée pour la durée du mandat restant à courir, comme suit :

Au 1er collège, représentant les établissements de santé :

Dr. Zakaria LAYA est nommé, sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant en remplacement de ***Madame Béatrice BERTEAUX***.

Au 6°collège, représentant les établissements assurant des activités de soins à domicile :

Madame Nadine AYET est nommée, sur proposition de la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile (FNEHAD), membre titulaire en remplacement de ***Madame Marie-Françoise TOURTOIS***

Monsieur Bertrand GALLOO est nommé, sur proposition de la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile (FNEHAD), membre suppléant en remplacement de ***Madame Marie-Pierre LOCQUET***

Au 9° collège représentant les collectivités territoriales et leurs groupements :

Il est mis fin à sa demande au mandat de **Monsieur Christian HUGUET.**

Au 11° collège personnalités qualifiées :

Monsieur Jérôme PASSICOUSSET, Directeur Général du groupe EPHESE.

Monsieur Damien CONTESSE, Directeur Général de la Fondation SAVART.

ARTICLE 2 : Le tableau consolidé en annexe du présent arrêté liste l'ensemble des membres de la Conférence de territoire Aisne-Nord/Haute-Somme. Les modifications de l'article 1 sont intégrées dans ce tableau.

ARTICLE 3 : Par dérogation aux dispositions de l'article D.1434-25 du code de la santé publique et en application du décret n° 2014-1118 du 2 octobre 2014, les mandats des membres de la conférence de territoire Aisne-Nord/Haute-Somme sont prorogés jusqu'au 31 mars 2016.

ARTICLE 4 :
Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens ;
- d'un recours contentieux contre le présent arrêté formé devant le tribunal administratif sis 14, rue Lemerchier 80000 Amiens.

ARTICLE 5 : La responsable de la Cellule Démocratie Sanitaire et Droits des Usagers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne et de la préfecture de la région Picardie.

Fait à Amiens, le 30 décembre 2014

Le Directeur Général

Christian DUBOSQ

Agence Régionale de Santé Picardie

ANNEXE DE L'ARRETE N°2014-021 DG-CDSDU
COMPOSITION NOMINATIVE CONSOLIDEE DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE AISNE NORD HAUTE SOMME

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Président :	Élection à prévoir lors de la prochaine réunion de la CT ANHS	*M. Marc LONNOY* (collège 2)
Vice-Président :	**M. Marc LONNOY** (collège 2)	*M. Philippe SOCHA* (collège 2)
1° collège, représentant les établissements de santé	**M. François GAUTHIEZ**, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*M. Philippe ARESKI*, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Mme Régine DELPLANQUE, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*M. Alain BONNIERE*, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	M. Gilles VORMELKER, proposé par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre titulaire	*M. Patrick TREPANT*, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Mme Isabelle SEDANO, proposée par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs de France (FEHAP), membre titulaire	Poste vacant
	Poste vacant	*Dr. Jean BOCHET*, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), membre suppléant
	Dr. Antoine MARDINI, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	**Dr. Zakaria LAYA**, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Poste vacant	*Dr. Véronique FERNET*, présidente de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposée par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Dr. Abdelghani RESSAM, président de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Mme Gladys GUILLAUME*, présidente de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
2° collège, représentant les personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux	**M. Charly FRAZIER**, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre titulaire	*Mme Isabelle SOUFFLET*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), membre suppléant
	Mme Malika SAIDI, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA), membre titulaire	*Mme Florence COSSON-KOVAC*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA), membre suppléant
	M. Bernard DENEUFBOURG, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposé l'association d'aide en milieu rural de l'Aisne (ADMR), membre titulaire	*Mme Claire GOSSET*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par l'association d'aide en milieu rural de l'Aisne (ADMR), membre suppléant

	TITULAIRE	SUPPLEANT
	Mme Irène LEMRABET, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposée par la Croix Rouge française, membre titulaire	*M. Freddy GRZEZICZAK*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes âgées, proposé par l'Union départementale des centres communaux d'action sociale, membre suppléant
	M. Marc LONNOY, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'association de parents d'enfants inadaptés (APEI) de Saint Quentin, membre titulaire	*M. Philippe SOCHA*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'association de parents d'enfants inadaptés (APEI) de Saint Quentin, membre suppléant
	Poste vacant	*M. Stéphane POLLAK*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'association des paralysés de France (APF), membre suppléant
	Poste vacant	Poste vacant
	M. Edouard BALOCHE, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par l'association nationale des directeurs et cadres d'établissement ou service d'aide par le travail (ANDICAT), membre titulaire	*M. Brice AMAND*, représentant les services et établissements œuvrant en faveur des personnes handicapées, proposé par la convention nationale des associations de protection de l'enfant (CNAPE), membre suppléant
3° collège, représentant les organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité	**Mme Laurette PANNIER**, représentant l'instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) de Picardie, membre titulaire	*M. Jean-Luc WATEAU*, représentant Aisne préventis, membre suppléant
	M. Alain FENDT, représentant la mutualité française de Picardie, membre titulaire	*Mme Brigitte GOSSE*, représentant la croix rouge française, membre suppléant
	M. Jean-Marie BEAUDOT, représentant l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), membre titulaire	*M. Michel HANSART*, représentant le mouvement Vie libre, membre suppléant
4° collège, représentant les professionnels de santé libéraux	**M. Marc CAPELLIER**, représentant la fédération des syndicats pharmaceutiques de Picardie, membre titulaire	*Mr Henri DAUDRÉ*, proposé par l'union régionale des professionnels de santé pharmaciens de Picardie, membre suppléant
	Mme Vanessa MATTE, représentant la fédération nationale des infirmiers de l'Aisne, membre titulaire	*Mme Nelly TRANCOIS*, représentant la fédération nationale des infirmiers de l'Aisne, membre suppléant
	M. Jean-François SERET, représentant la confédération nationale des syndicats dentaires de l'Aisne, membre titulaire	*M. François-Dominique BERNARD*, représentant la confédération nationale des syndicats dentaires de l'Aisne, membre suppléant
	Dr. Pierre-François ROBACHE, représentant les médecins libéraux, membre titulaire	*Dr Pierre WYREMBLEWSKI*, représentant les médecins libéraux, membre suppléant
	Dr. Yves SIERZCHULA, représentant les médecins libéraux, membre titulaire	Poste vacant
5° collège, représentant les centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé	**M. Jean-Pascal MICHAUD**, représentant le réseau sport et santé, membre titulaire	*M. Laurent ANGIBAUD*, représentant les centres de santé ; maison de santé, pôle de santé et réseaux de santé
	Mme Nathalie DJEBI, représentant le centre dentaire mutualiste, mutualité française de Picardie, membre titulaire	*Mme Michèle DURAND*, représentant le centre dentaire mutualiste, mutualité française de Picardie, membre suppléant
6° collège, représentant les établissements assurant des activités de soins à domicile	**Mme Nadine AYET**, représentant la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation A Domicile (FNEHAD), membre titulaire	*M. Bertrand GALLOO*, représentant la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation A Domicile (FNEHAD), membre suppléant
7° collège, représentant les services de santé au travail	**M. Yves DEMAREST**, médecin chef, représentant le service de santé au travail de la mutualité sociale agricole de Picardie, membre titulaire	Poste vacant
8°collège, représentant les usagers	Poste vacant	*M. Bernard LECLERE*, représentant la fédération nationale des aînés ruraux, association agréée, membre suppléant

	TITULAIRE	SUPPLEANT
	Poste vacant	*M. Jean-Luc LAUNOY*, représentant l'Union nationale des associations familiales, association agréée, membre suppléant
	Mme Françoise MONCEAUX, représentant Union nationale des amis et familles de malades psychiques, association agréée, membre titulaire	*M. Umberto DI PRIMA* représentant l'A.R.A.S.M. Croix Marine est nommé membre suppléant
	M. Denis CARLIER, représentant la Confédération syndicale des familles, association agréée, membre titulaire	*M. Bruno EHRHARDT*, représentant l'association entraide aux malades de la myofacite à macrophages (E3M), association agréée, membre suppléant
	Poste vacant	*Mme Bernadette DIEPOLD*, représentant l'Union départementale des associations familiales de la Somme, association agréée, membre suppléant
	M. Olivier MALLET, représentant l'association française contre les myopathies, proposé par le comité départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) de la Somme, membre titulaire	*M. Jean-Pierre HARBERS*, représentant l'union territoriale des retraités CFDT de la Somme, proposé par le comité départemental des retraités et personnes âgées de la Somme, membre suppléant
	M. Joël CATHY, représentant l'union départementale des associations des amis et parents d'enfants handicapés, proposé par le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) de l'Aisne, membre titulaire	*M. Jean-Claude ADAM*, représentant l'AJP de Saint Quentin, proposé par le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) de l'Aisne, membre suppléant
9° collège, représentant les collectivités territoriales et leurs groupements	**Mme Michèle CAHU**, représentant le conseil régional de Picardie, membre titulaire	*Mme Anne FERREIRA*, représentant le conseil régional de Picardie, membre suppléant
	Poste vacant	Poste vacant
	En attente de désignation	En attente de désignation
	Poste vacant	Poste vacant
	M. Michel COLLET, représentant le conseil général de l'Aisne, membre titulaire	*M. Jean-Claude CAPPELE*, représentant le conseil général de l'Aisne, membre suppléant
	M. Pierre LINEATTE, représentant le conseil général de la Somme, membre titulaire	*M. Michel BOULOGNE*, représentant le conseil général de la Somme, membre suppléant
10° collège, représentant l'ordre des médecins	**Dr. Jean-Louis DUNAUD**, vice-président du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Aisne, membre titulaire	*Dr. Jean-Yves BILBAULT*, membre du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Aisne, membre suppléant
11° collège, personnalités qualifiées *(sans suppléance)*	**M. Henri ROCOULET**, administrateur de la mutualité sociale agricole de Picardie	
	M. Thomas LEMAITRE, fédération française des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs	
	Dr. Bernard DIDION, représentant l'association nationale pour la protection de la santé (ANPS)	
	Dr. Abel PRUVOST, président de l'union nationale des professions libérales de l'Aisne	

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2015006-0005

signé par
Directeur Général ARS Picardie

le 06 Janvier 2015

Autres Administrations
SANTE
Agence Régionale de la Santé Picardie

Arrêté DH_2014_437 approuvant l'avenant n °1 à la convention constitutive de la Communauté Hospitalière du Territoire Aine Nord Haute Somme

Arrêté DH n° 2014-437
Approuvant l'avenant n°1 à la convention constitutive de la Communauté Hospitalière du Territoire « Aisne Nord Haute Somme »

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

Vu le décret du 5 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Christian DUBOSQ en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,

Vu la décision du 17 septembre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6132-1 à L. 6132-8,

Vu l'arrêté DESMS n° 2012/46 du 13 avril 2012 approuvant la convention constitutive de la Communauté Hospitalière du Territoire Aisne Nord Haute Somme,

Considérant l'avenant n°1 à la convention constitutive de la Communauté Hospitalière de Territoire « Aisne Nord Haute Somme »,

Considérant l'avis du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Hirson, en date du 20 mai 2014,

ARRETE

Article 1er

L'avenant n°1 à la convention constitutive de la Communauté Hospitalière de Territoire « Aisne Nord Haute Somme », dont le siège est situé au Centre Hospitalier rue Michel de l'Hospital à SAINT QUENTIN (02100) est approuvé.

Article 2

Un recours contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne et de la région Picardie.

ARS de Picardie
52 rue Daire – 80037 AMIENS cedex 1
Tél. : 03 22 82 30 00 - www.ars.sante.fr

Article 3

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, le Directeur de l'établissement de santé de Saint Quentin, siège de la CHT et les Directeurs des établissements de santé de Chauny, La Fère, Guise, Ham, Péronne, CRRF de Saint Gobain et du Centre Hospitalier d'Hirson sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Picardie.

Amiens, le 06 JAN. 2014

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie,

Christian DUBOSQ

ARS de Picardie
52 rue Daire – 80037 AMIENS cedex 1
Tél. : 03 22 82 30 00 - www.ars.sante.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2015012-0001

signé par
Préfet de la Somme

le 12 Décembre 2014

Direction Régionale des finances publiques de Picardie

Arrêté de suppression de la régie d'avances auprès de la Direction régionale des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Direction régionale des Finances publiques de Picardie
et du département de la Somme

La Préfète de la région Picardie
Préfète de la Somme
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 septembre 2010 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et/ou d'avances de l'État auprès des directions régionales, départementales et locales des Finances publiques ;

Vu l'avis conforme du directeur régional des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme, comptable assignataire, en date du 11 DEC. 2014

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er :

À compter du 1er janvier 2015, est supprimée la régie d'avances auprès de la direction régionale des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme et est mis fin aux fonctions du régisseur afférent.

Article 2 : En conséquence, au 1er janvier 2015, l'arrêté du 14 juin 1993 modifié portant institution d'une régie d'avances auprès de la direction régionale des Finances publiques de Picardie et du département de la Somme et l'arrêté du 8 décembre 2010 portant nomination d'un régisseur seront abrogés.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional des Finances publiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Somme.

Amiens, le 12 décembre 2014

La Préfète,

Nicole KLEIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014345-0015

signé par
Préfet de la Somme

le 11 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Paul- André BOUTHORS)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/117

ARRÊTÉ
portant honorariat d'adjoint au maire

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la demande en date du 05 octobre 2014 par laquelle M. Paul-André BOUTHORS, ancien adjoint au maire de la commune de DAOURS sollicite cet honorariat ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Paul-André BOUTHORS, ancien adjoint au maire de la commune de DAOURS, est nommé adjoint au maire honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 11 DEC. 2014

La préfète,

PREFECTURE DE LA SOMME
02

Nicole KLEIN

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014345-0016

signé par
Préfet de la Somme

le 11 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Jean- Marie VAN ELSEN)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/123

ARRÊTÉ
portant honorariat de maire

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la demande en date du 18 novembre 2014 par laquelle l'octroi de cet honorariat a été sollicité en faveur de M. Jean-Marie VAN ELSEN, ancien maire de la commune de DOUILLY ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Jean-Marie VAN ELSEN, ancien maire de la commune de DOUILLY, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 11 DEC. 2014

La préfète,

PREFECTURE DE LA SOMME 02

Nicole KLEIN

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014345-0017

signé par
Préfet de la Somme

le 11 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Denis ROBIT)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/122

ARRÊTÉ
portant honorariat d'adjoint au maire

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la demande en date du 21 octobre 2014 par laquelle l'octroi de cet honorariat a été sollicité en faveur de M. Denis ROBIT, ancien adjoint au maire de la commune de SOYECOURT ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Denis ROBIT, ancien adjoint au maire de la commune de SOYECOURT, est nommé adjoint au maire honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 11 DEC. 2014

La préfète,

PREFECTURE DE LA SOMME
02

Nicole KLEIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014345-0018

signé par
Préfet de la Somme

le 11 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Marc RIGAUX)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/121

ARRÊTÉ
portant honorariat de maire

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la demande en date du 21 octobre 2014 par laquelle l'octroi de cet honorariat a été sollicité en faveur de M. Marc RIGAUX, ancien maire de la commune de MONCHY-LAGACHE ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Marc RIGAUX, ancien maire de la commune de MONCHY-LAGACHE, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 11 DEC. 2014

La préfète,

PREFECTURE DE LA SOMME 02

Nicole KLEIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014345-0019

signé par
Préfet de la Somme

le 11 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Gérard GUYON)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/120

ARRÊTÉ
portant honorariat de maire

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la demande en date du 21 octobre 2014 par laquelle l'octroi de cet honorariat a été sollicité en faveur de M. Gérard GUYON, ancien maire de la commune de LE CARDONNOIS ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Gérard GUYON, ancien maire de la commune de LE CARDONNOIS, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 11 DEC. 2014

La préfète,

PREFECTURE DE LA SOMME 02

Nicole KLEIN

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014345-0020

signé par
Préfet de la Somme

le 11 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Christian ALIX)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/119

ARRÊTÉ
portant honorariat de maire

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la demande en date du 15 octobre 2014 par laquelle l'octroi de cet honorariat a été sollicité en faveur de M. Christian ALIX, ancien maire de la commune de GENTELLES ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Christian ALIX, ancien maire de la commune de GENTELLES, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 11 DEC. 2014

La préfète,

PREFECTURE DE LA SOMME

Nicole KLEIN

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014356-0016

signé par
Préfet de la Somme

le 22 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Daniel WARTELLE)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/127

ARRÊTÉ
portant honorariat de maire

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la demande en date du 27 octobre 2014 par laquelle M. Daniel WARTELLE, ancien maire de la commune de SAINS-EN-AMIENOIS sollicite l'octroi de cet honorariat ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Daniel WARTELLE, ancien maire de la commune de SAINS-EN-AMIENOIS, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 22 DEC. 2014

La préfète,

PREFECTURE DE LA SOMME 02

Nicole KLEIN

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014356-0017

signé par
Préfet de la Somme

le 22 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Pierre LUCAS)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/132

ARRÊTÉ
portant honorariat de maire

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la demande en date du 17 novembre 2014 par laquelle M. Pierre LUCAS, ancien maire de la commune de BEAUVAL sollicite l'octroi de cet honorariat ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Pierre LUCAS, ancien maire de la commune de BEAUVAL, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 22 DEC. 2014

La préfète,

PREFECTURE DE LA SOMME 02

Nicole KLEIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014356-0018

signé par
Préfet de la Somme

le 22 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Jacques VAN OOSTENDE)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/128

ARRÊTÉ
portant honorariat de maire

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la demande en date du 02 décembre 2014 par laquelle l'octroi de cet honorariat a été sollicité en faveur de M. Jacques VAN OOSTENDE, ancien maire de la commune de HAILLES ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Jacques VAN OOSTENDE, ancien maire de la commune de HAILLES, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 22 DEC. 2014

La préfète,

PREFECTURE DE LA SOMME 02

Nicole KLEIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014356-0019

signé par
Préfet de la Somme

le 22 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Henri GAURET)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/126

ARRÊTÉ
portant honorariat de maire

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la demande en date du 23 octobre 2014 par laquelle l'octroi de cet honorariat a été sollicité en faveur de M. Henri GAURET, ancien maire de la commune de DRUCAT-LE-PLESSIEL ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Henri GAURET, ancien maire de la commune de DRUCAT-LE-PLESSIEL, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 22 DEC. 2014

La préfète,

PREFECTURE DE LA SOMME 02

Nicole KLEIN

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014356-0020

signé par
Préfet de la Somme

le 22 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Maurice TONDELLIER)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/125

ARRÊTÉ
portant honorariat d'adjoint au maire

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la demande en date du 27 octobre 2014 par laquelle l'octroi de cet honorariat a été sollicité en faveur de M. Maurice TONDELLIER, ancien adjoint au maire de la commune de GAPENNES ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Maurice TONDELLIER, ancien adjoint au maire de la commune de GAPENNES, est nommé adjoint au maire honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 22 DEC. 2014

La préfète,

PRÉFECTURE DE LA SOMME 02

Nicole KLEIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014356-0021

signé par
Préfet de la Somme

le 22 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Nicolas LAVOINE)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/124

ARRÊTÉ
portant honorariat de maire

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la demande en date du 23 octobre 2014 par laquelle l'octroi de cet honorariat a été sollicité en faveur de M. Nicolas LAVOINE, ancien maire de la commune de COULLEMELLE ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Nicolas LAVOINE, ancien maire de la commune de COULLEMELLE, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 22 DEC. 2014

La préfète,

PREFECTURE DE LA SOMME 02

Nicole KLEIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014356-0022

signé par
Préfet de la Somme

le 22 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Claude LOISELLE)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/131

ARRÊTÉ
portant honorariat de maire

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la demande en date du 22 novembre 2014 par laquelle l'octroi de cet honorariat a été sollicité en faveur de M. Claude LOISELLE, ancien maire de la commune de SAINT-BLIMONT ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Claude LOISELLE, ancien maire de la commune de SAINT-BLIMONT, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 22 DEC. 2014

La préfète,

PREFECTURE DE LA SOMME 02

Nicole KLEIN

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014356-0023

signé par
Préfet de la Somme

le 22 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet

Honorariat d'élu (M. Pierre BAMIERE)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Arrêté N° SSIAR 14/129

ARRETE

portant honorariat de président d'établissement public de coopération intercommunale

La préfète de la région Picardie,
préfète de la Somme
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°72-1201 du 23 décembre 1972, modifiée par la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990, concernant l'honorariat des anciens maires et adjoints ;

Vu la loi n° 82-213 modifiée, du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix huit ans ;

Vu l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la demande par laquelle l'octroi de cet honorariat a été sollicité en faveur de M. Pierre BAMIERE, ancien président du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement de la région de Machy ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRETE

Article 1er : M. Pierre BAMIERE, ancien président du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement de la région de Machy est nommé président honoraire.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 22 DEC. 2014

La Préfète,

PREFECTURE DE LA SOMME 02

Nicole KLEIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014364-0005

signé par
Préfet de la Somme

le 30 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Bureau du Cabinet
Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile

Arrêté portant constitution d'un jury d'examen du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Préfecture de la Somme
Cabinet du Préfet
Bureau Interministériel Régional
de Défense et de Sécurité Civiles

Arrêté portant constitution d'un jury d'examen du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

---

La Préfète de la région Picardie
Préfète de la Somme
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n°77-1177 du 20 octobre 1977 modifié relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de natation ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 27 mars 2014 nommant Monsieur Baptiste ROLLAND, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Picardie, préfet de la Somme ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 1979 modifié portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 août 2014, portant délégation de signature à Monsieur Baptiste ROLLAND, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu la circulaire ministérielle n°11.29170.C du 25 octobre 2011 relative aux modalités de délivrance du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Sur proposition du chef du bureau interministériel régional de défense et de sécurité civiles,

ARRETE

Article 1er – Un jury d'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est constitué dans le département de la Somme, pour l'année 2015.

Article 2 - Ce jury est placé sous la présidence du chef du bureau interministériel régional de défense et de protection civiles de la préfecture de la Somme ou de son adjointe.

Article 3 - Sont désignés en qualité de membre du jury :

- le représentant du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
- le représentant du directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme ;
- le médecin-chef départemental du service départemental du service d'incendie et de secours ;

En cas d'absence de l'un des membres du jury, une personne disposant d'une expérience reconnue en matière de sécurité et de sauvetage aquatique pourra être désignée comme suppléante.

Article 4 – Le chef du bureau interministériel régional de défense et de sécurité civiles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

A Amiens, le 30 DEC. 2014

Pour la préfète et par délégation,
le sous-préfet directeur de cabinet,

Baptiste ROLLAND

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014349-0010

signé par
Préfet de la Somme

le 15 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Arrêté relatif à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, section "structures, économie des exploitations et coopératives" - Autorisation d'exploiter accordée à Madame Sandrine ACLOQUE et Monsieur Ludovic ACLOQUE pour une surface de 3,34 ha de terres

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME

La préfète de la région Picardie
Préfète de la Somme
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Objet : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
Section "structures, économie des exploitations et coopératives"
Dossier n° 14385

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L 331-1 à L 331-12 et les textes pris pour leur application ;

Vu la loi n° 1995-95 du 1er février 1995 de modernisation de l'agriculture et notamment son article 10 ;

Vu la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole ;

Vu le décret n° 1999-731 du 26 août 1999 relatif à la commission départementale d'orientation de l'agriculture, notamment ses articles 3 à 6 ;

Vu le décret n° 1999-964 du 25 novembre 1999 relatif aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2007-865 du 14 mai 2007 relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et modifiant le code rural (partie réglementaire) ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 2 juillet 2012 nommant Monsieur Jean-Charles GERAY, Secrétaire Général de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la Région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 septembre 1985 fixant les coefficients d'équivalence pour les productions hors sols ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant sur la création et la composition des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 février 2011 établissant le schéma directeur départemental des structures de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 modifié portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 modifié portant sur la nomination des membres des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2014 refusant l'autorisation d'exploiter une surface de 3,34 ha de terres à Madame ACLOQUE Sandrine et Monsieur ACLOQUE Ludovic ;

Vu la demande de recours gracieux déposé par Madame et Monsieur ACLOQUE le 30 octobre 2014 :

Vu l'avis de la Section "structures, économie des exploitations et coopératives" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme dans sa séance du 26/11/2014 ;

Vu l'avis de l'exploitant en place ;

Vu l'avis des propriétaires ;

Considérant que le recours porte sur une surface de 3,34 ha ;

Considérant que la surface exploitée par le cédant, Monsieur MILON Daniel, âgé de 65 ans, est de 46,1385 ha ;

Considérant que la surface exploitée et déclarée dans le dossier PAC de la dernière campagne par Madame ACLOQUE Sandrine et Monsieur ACLOQUE Ludovic est de 141,18 ha au sein de l'EARL DE LA VALLEE DE L'EPINE ;

Considérant que la surface exploitée au sein de la société, EARL DE LA VALLEE DE L'EPINE par Madame ACLOQUE Sandrine et Monsieur ACLOQUE Ludovic, sera après reprise, de 144,52 ha soit 1,81 UR ;

Considérant que Madame ACLOQUE Sandrine et Monsieur ACLOQUE Ludovic sont âgés de 42 ans et 46 ans respectivement ;

Considérant la demande concurrente déposée par Monsieur DUBOIS Mathieu ;

Considérant que Monsieur DUBOIS Mathieu atteste abandonner l'autorisation d'exploiter cette surface au profit de Madame ACLOQUE Sandrine et Monsieur ACLOQUE Ludovic ;

Considérant l'absence d'autre candidature concurrente, durant le délai d'attente fixé par le point II de l'article R 331-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Considérant que l'EARL DE LA VALLEE DE L'EPINE est constituée de deux associés exploitants ;

Considérant que l'une des orientations du schéma directeur départemental des structures est de préserver le nombre d'emplois non salariés et salariés permanents ou saisonniers des exploitants ;

ARRETE

Article 1er –
Cet arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2014 refusant l'autorisation d'exploiter une surface de 3,34 ha de terres à Madame ACLOQUE Sandrine et Monsieur ACLOQUE Ludovic, sus-visé.

Article 2 –
L'autorisation d'exploiter est accordée à Madame ACLOQUE Sandrine et Monsieur ACLOQUE Ludovic pour une surface de 3,34 ha de terres, objet de la demande en supplément de la superficie déjà exploitée de 141,18 ha dont les parcelles sont listées en annexe I.

Article 3 –
Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer, par intérim, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

AMIENS, le 15 DEC. 2014

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Jean-Charles GERAY

ANNEXE 1

liste des parcelles cadastrales dont l'autorisation d'exploiter est accordée à Madame et Monsieur ACLOQUE Sandrine et Ludovic

Commune	Réference cadastrale	Surface (ha)
DOMVAST	ZA 21	2,575
DOMVAST	ZA 20	0,765

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2014349-0011

signé par
Préfet de la Somme

le 15 Décembre 2014

Préfecture de la Somme
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Arrêté relatif à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, section "structures, économie des exploitations et coopératives" - Autorisation d'exploiter accordée à la société l'EARL DE LA VALLEE DE L'EPINE pour une surface de 3,34 ha de terres

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME

La préfète de la région Picardie
Préfète de la Somme
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Objet : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
Section "structures, économie des exploitations et coopératives"
Dossier n° 14385

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L 331-1 à L 331-12 et les textes pris pour leur application ;

Vu la loi n° 1995-95 du 1er février 1995 de modernisation de l'agriculture et notamment son article 10 ;

Vu la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole ;

Vu le décret n° 1999-731 du 26 août 1999 relatif à la commission départementale d'orientation de l'agriculture, notamment ses articles 3 à 6 ;

Vu le décret n° 1999-964 du 25 novembre 1999 relatif aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2007-865 du 14 mai 2007 relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et modifiant le code rural (partie réglementaire) ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 2 juillet 2012 nommant Monsieur Jean-Charles GERAY, Secrétaire Général de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Nicole KLEIN, préfète de la Région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 septembre 1985 fixant les coefficients d'équivalence pour les productions hors sols ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant sur la création et la composition des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 février 2011 établissant le schéma directeur départemental des structures de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 modifié portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 modifié portant sur la nomination des membres des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2014 refusant l'autorisation d'exploiter une surface de 3,34 ha de terres à Madame ACLOQUE Sandrine et Monsieur ACLOQUE Ludovic ;

Vu la demande de recours gracieux déposé par Madame et Monsieur ACLOQUE le 30 octobre 2014 :

Vu l'avis de la Section "structures, économie des exploitations et coopératives" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme dans sa séance du 26/11/2014 ;

Vu l'avis de l'exploitant en place ;

Vu l'avis des propriétaires ;

Considérant que le recours porte sur une surface de 3,34 ha ;

Considérant que la surface exploitée par le cédant, Monsieur MILON Daniel, âgé de 65 ans, est de 46,1385 ha ;

Considérant que la surface exploitée et déclarée dans le dossier PAC de la dernière campagne par Madame ACLOQUE Sandrine et Monsieur ACLOQUE Ludovic est de 141,18 ha au sein de l'EARL DE LA VALLEE DE L'EPINE ;

Considérant que la surface exploitée au sein de la société, EARL DE LA VALLEE DE L'EPINE, par Madame ACLOQUE Sandrine et Monsieur ACLOQUE Ludovic sera après reprise, de 144,52 ha soit 1,81 UR ;

Considérant que Madame ACLOQUE Sandrine et Monsieur ACLOQUE Ludovic sont âgés de 42 ans et 46 ans respectivement ;

Considérant la demande concurrente déposée par Monsieur DUBOIS Mathieu ;

Considérant que Monsieur DUBOIS Mathieu atteste abandonner l'autorisation d'exploiter cette surface au profit de Madame ACLOQUE Sandrine et Monsieur ACLOQUE Ludovic ;

Considérant l'absence d'autre candidature concurrente durant le délai d'attente fixé par le point II de l'article R 331-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Considérant que l'EARL DE LA VALLEE DE L'EPINE est constituée de deux associés exploitants ;

Considérant que l'une des orientations du schéma directeur départemental des structures est de préserver le nombre d'emplois non salariés et salariés permanents ou saisonniers des exploitants ;

ARRETE

Article 1er –
Cet arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2014 refusant l'autorisation d'exploiter une surface de 3,34 ha de terres à la société, l'EARL DE LA VALLEE DE L'EPINE, sus-visé.

Article 2 –
L'autorisation d'exploiter est accordée à la société, l'EARL DE LA VALLEE DE L'EPINE, pour une surface de 3,34 ha de terres, objet de la demande, en supplément de la superficie déjà exploitée de 141,18 ha dont les parcelles sont listées en annexe I.

Article 3 –
Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer, par intérim, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

AMIENS, le 15 DEC. 2014

La Préfète

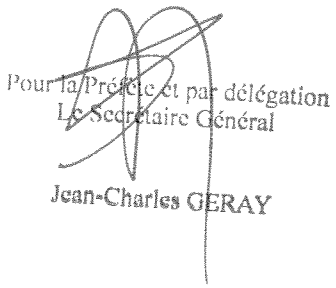

ANNEXE 1

liste des parcelles cadastrales dont l'autorisation d'exploiter est accordée à la société EARL DE LA VALLEE DE L'EPINE

Commune	Réference cadastrale	Surface (ha)
DOMVAST	ZA 21	2,575
DOMVAST	ZA 20	0,765

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2015005-0010

signé par
Préfet de la Somme

le 05 Janvier 2015

Préfecture de la Somme
Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Bureau des Elections et du Conseil aux Collectivités Locales

Habilitation funéraire n ° 15-80-17 - Renouvellement - Entreprise MARTIN-CHRETIEN, 26 bis, rue de Vignacourt à SAINT- OUEN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

BUREAU DES ELECTIONS
ET DU CONSEIL AUX COLLECTIVITES LOCALES

ARRETE DU 5 JANVIER 2015

LA PREFETE DE LA REGION PICARDIE
PREFETE DE LA SOMME
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

OBJET : Habilitation funéraire - Renouvellement
N° 15-80-17
Entreprise MARTINS-CHRETIEN
à SAINT-OUEN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du Livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 14 février 1996, 24 octobre 2002 et 16 janvier 2009 habilitant l'entreprise de pompes funèbres MARTINS-CHRETIEN sise 26 bis, rue de Vignacourt à SAINT-OUEN pour une durée de six ans ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2011 relatif au changement de gérant ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 août 2014 portant délégation de signature de M. Jean-Charles GERAY, Secrétaire Général de la Préfecture ;

Vu la demande de renouvellement de l'habilitation formulée le 24 décembre 2014 par MM. Pascal MARTINS et Joël CHRETIEN, gérants ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1er – L'entreprise de pompes funèbres MARTINS-CHRETIEN sise 26 bis, rue de Vignacourt à SAINT-OUEN et exploitée par MM. Pascal MARTINS et Joël CHRETIEN, gérants, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière
- Transport de corps après mise en bière
- Organisation des obsèques
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Fourniture des corbillards

- Fourniture des voitures de deuil
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Article 2 – Le numéro de l'habilitation est 15-80-17.

Article 3 – La présente habilitation est valable jusqu'au 5 janvier 2021.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à MM. Pascal MARTINS et Joël CHRETIEN.

Fait à Amiens, le 5 janvier 2015

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Jean-Charles GERAY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2015007-0001

signé par
Préfet de la Somme

le 07 Janvier 2015

Préfecture de la Somme
Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Bureau des Elections et du Conseil aux Collectivités Locales

Habilitation funéraire n ° 15-80-97 - Changement d'entité et de gérant AIRAINES FUNERAIRES 4, place du Commandant Seymour à AIRAINES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

BUREAU DES ELECTIONS ET DU CONSEIL
AUX COLLECTIVITES LOCALES

ARRETE DU 7 JANVIER 2015

LA PREFETE DE LA REGION PICARDIE
PREFETE DE LA SOMME
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

OBJET : Habilitation funéraire. N° 15-80-97
Changement d'entité et de gérant
AIRAINES FUNERAIRES
4, place du Commandant Seymour à AIRAINES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du Livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2005 habilitant pour une durée d'un an l'entreprise VOERMAN sise 4, Place du Commandant Seymour à AIRAINES et exploitée par Mme Christine VOERMAN à exercer sur l'ensemble du territoire national des activités funéraires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2006 renouvelant pour un an la durée de l'habilitation de Mme VOERMAN ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 4 avril 2007 et 6 mars 2013 renouvelant pour une durée de 6 ans l'habilitation de Mme VOERMAN Christine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 août 2014 portant délégation de signature de M. Jean-Charles GERAY, secrétaire général de la Préfecture ;

Considérant le compromis de vente en date du 29 septembre 2014 mentionnant que Mme VOERMAN a cédé son fonds de commerce de vente au détail de fleurs, articles funéraires et pompes funèbres à M. Gaëtan LETELLIER ;

Vu l'extrait Kbis du 24 décembre 2014 prenant en compte la nouvelle dénomination et le changement de gérant ;

Vu la demande formulée le 7 janvier 2015 par M. LETELLIER Gaëtan relative au changement de gérant et à la nouvelle dénomination de l'entreprise de pompes funèbres ;

Considérant que M. LETELLIER remplit les conditions au vu de l'attestation d'inscription d'une formation de 42 heures délivrée le 22 octobre 2014 par l'association de la fédération française des pompes funèbres pour la formation professionnelle et continue et pour le développement personnel dans le domaine du funéraire ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er – L'entreprise de pompes funèbres AIRAINES FUNERAIRES sise 4, Place du Commandant Seymour à Airaines et exploitée par M. LETELLIER Gaëtan, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires.
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 – Le numéro de l'habilitation est 15-80-97.

Article 3 – La présente habilitation est valable jusqu'au 6 mars 2019.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à M. LETELLIER Gaëtan.

Fait à Amiens, le 7 janvier 2015

Pour la Préfète et par délégation :
Le Secrétaire Général,

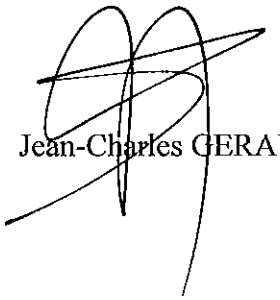

Jean-Charles GERAY

PREFECTURE SOMME

Autre n °2015006-0004

signé par
Préfet de la Somme

le 06 Janvier 2015

Préfecture de la Somme
Unité Territoriale de la Somme de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie

ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi Picardie
Unité territoriale de la Somme

Affaire suivie par Véronique
DAMBRINE
Téléphone : 03 22 22 41 30

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION PICARDIE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP/519189567
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

La Préfète de la région Picardie
Préfète de la Somme
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code du Travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.72333-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges relatif à l'agrément prévu à l'article L.7232-7 du Code du Travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Dominique YDEE, directeur régional adjoint des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie, responsable de l'Unité Territoriale de la Somme,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 août 2014 portant délégation de signature générale de Madame Nicole KLEIN, Préfète de la Région Picardie, Préfète de la Somme, à Madame Yasmina TAÏEB, Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2014 conférant délégation de signature générale à Monsieur Dominique YDÉE, Responsable de l'Unité Territoriale de la Somme de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Picardie, et à Madame Laëtitia CRETON, directrice adjointe du travail au sein de l'Unité territoriale de la Somme,

CONSTATE,

qu'une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Territoriale de la Somme de la DIRECCTE de Picardie le 5 janvier 2015 par Monsieur Antoine PIERRON en qualité de responsable de l'organisme « ARBRE ET JARDINS », dont le siège social est situé 7, rue Crinon – 80200 PERONNE et enregistré sous le n° SAP /519189567 pour l'activité suivante :

- **Petits travaux de jardinage**

Cette activité est effectuée en mode prestataire.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées_devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéficie des dispositions des articles
L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 6 janvier 2015

Pour la Préfète,
Pour la Directrice Régionale des entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du travail et de l'Emploi de Picardie,
et par délégation,
Le Directeur Régional adjoint,
Responsable de l'Unité Territoriale de la Somme,

Dominique YDEE